

G

R

A

S

P

E

Sommaire

Éditorial : Brexit : Rebondir !	3
Brexit: premiers commentaires	6
Réflexions sur le post-BREXIT	8
Le Brexit : est-ce la fin de l'UE ?	11
Après le Brexit, que devrait faire l'UE ?	14
Que contient vraiment l'article 50 ?	20
Renouer le dialogue avec les citoyens, motiver le personnel	26
Comment l'Europe peut lutter contre la montée des inégalités et pourquoi elle le doit	28
Entretien avec David Walker	41
Entretien avec Philippe van Parijs	56
Fiche de lecture The Golden Dawn : Explaining the rise of the far right in Greece	71
Intime conviction, comment je suis devenu européen	77
Goodbye Europe	84
Courrier des lecteurs	89

*Changer l'état des choses est aisé,
l'améliorer est très difficile*

ERASME

Éditeur responsable : Georges VLANDAS

Rédaction : Tomas GARCIA AZCARATE, Olivier BODIN, Philippe KERAUDREN, Andréa MAIRATE, Paolo PONZANO, Bertrand SORET, Jean-Paul SOYER, Catherine VIEILLEDENT, Sylvie VLANDAS.

Site web et maquette : Jean-Paul SOYER

Contributeurs

Michel AGLIETTA	Fernando GARCIA	Béatrice ORNSTEDT
Philippe AIGRAIN	FERREIRO	Naphsica PAPANICOLAOU
Stéphane ANDRÉ	Sandrine GAETE	Jaime PEREZ VIDAL
Fabrice ANDREONE	Didier	Ines PERIN
Jacques BABOT	GEORGAKAKIS	Victoria PEUVRELLE
Angelo BAGLIO	Isabel GONZALEZ	Paolo PONZANO
Bernard BARTHALAY	FORTES	Jacques PRADE
Gilles BERTRAND	Mireille GRUBERT	Dorian PRINCE
Olivier BODIN	Daphne HALIKIOPOULOU	Jean-Louis QUERMONNE
Thimios BOKIAS	Dimitris HATZISTRATIS	Antoine QUERO MUSSOT
Laurent BONTOUX	Anders HINGEL	Jacques René RABIER
Anastassios BOUGAS	Thomas HENOKL	Nicolas SABATIER
Didier BOUTEILLER	Michel HUSSON	Manuel SANCHIS i MARCO
Kostas BOTOPOULOS	Franco IANNIELLO	Ludwig SCHUBERT
Olivier BRUNET	Sylvie JACOBS	Burkart SELLIN
Francisco	Olivier JEHIN	Giovanni SERGIO
CABALLERO SANZ	Philippe KERAUDREN	Eli SFYROERAS
Yves CAELEN	Marie LAGARRIGUE	Vlassios SFYROERAS
Bernard CAISSO	Eneko LANDABURU	Kim SLAMA
Pino CALO	Notis LEBESSIS	Georges SPYROU
Paraskevas CARACOSTAS	Roberto LENTI	Bertrand SORET
Rui CAVALEIRO	Jean-Charles LEYGUES	Jean-Paul SOYER
AZEVEDO	Julie LEPRETRE	Michel STAVAUUX
Claude CHENE	Joël LE QUÉMENT	Elena STROE
Paul CLAIRET	Alain LIBEROS	Béatrice THOMAS
Georges DASSIS	Jose Manuel LOPEZ	Johanna TOUZEL
Victoria DAVYDOVA	CEJUDO	Roger
Jacques DELORS	Beatrice LUCARONI	VANCAMPENHOUT
Maria Eduarda DE	Andrea MAIRATE	Philippe VAN PARIJS
MACEDO	Bernard MARX	Alexis VAN SOLANGE
Bertrand DELPEUCH	Manuel MEDINA	Sofia VASILOPOULOU
Isabelle DEMADE	ORTEGE	Jean-Marc VENINEAUX
Jean-François DREVET	Olivier MERLE	Catherine VIEILLEDENT-
Yves DUMONT	Francisco MOLERA	MONFORT
Wolfgang ENTMAYR	APARICIO	Georges VLANDAS
Elie FAROULT	Ugur MULDUR	Sylvie VLANDAS
Tomas GARCIA	Benoît NADLER	Timotheé VLANDAS
AZCARATE	Koen NOMDEN	Henri WEBER
		Werner WOBBE

Les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement le point de vue de chacune des personnes ayant participé aux travaux de Graspe.

Retrouvez nos numéros précédents : <http://graspe.eu>
e-mail : courrierlecteur@graspe.eu

© GRASPE 2016

*Société éditrice :
GRAACE AISBL
23 rue du Cardinal,
1210 Bruxelles, Belgique.*

Éditorial : Brexit : Rebondir !

Le Royaume-Uni vient de voter sa sortie de l'Union européenne. Les compromis malheureusement acceptés par les autres membres de l'Union avant le referendum n'ont pas suffi, comme cela était prévisible, à convaincre une majorité de Britanniques de rester dans l'Union.

Ces compromis ont plutôt conduit à ce que d'autres membres de l'Union préconisent aussi un moins disant communautaire et renforcent l'image d'une famille dont chacun de ses membres essaient de tirer le maximum d'un collectif en y contribuant le moins possible : une addition des égoïsmes en quelque sorte.

Ces reculades ont été précédées par bien d'autres. En 2013 déjà, le Royaume-Uni avait obtenu de ses partenaires un budget de l'Union en baisse, pour la première fois. Les 200 milliards de différence entre la demande du Parlement Européen (1100 milliards) et la décision du Conseil auraient pu pourtant suffire à rendre plus crédible le plan Juncker pour la croissance et l'emploi et auraient pu contribuer à redresser une économie atone.

L'Union européenne s'est enfoncée depuis longtemps dans une crise de longue durée qui, nourrissant le scepticisme, l'a éloignée de ses citoyens. L'Union a fait la démonstration, à cause d'un manque flagrant de volonté politique se traduisant dans une méthode intergouvernementale inefficace, de ses tergiversations dans la plupart des crises récentes, de sa préférence pour des compromis politico-bureaucratiques largement incompréhensibles pour la majorité des citoyens européens et, osons le dire, pour la majorité des fonctionnaires européens et des autres pro-Européens. De ce fait elle a réagi à chaque fois tardivement et incomplètement.

Avec le vote britannique, l'Union paye ses atermoiements, sa stagnation, l'abandon d'une vision sociale et culturelle de l'Europe au profit d'un tout économique dominé par des intérêts puissants mais souvent cachés, son incapacité à satisfaire les attentes de ses populations.

Le résultat de ce vote envoie un mauvais signal aux autres pays du monde dans la mesure où le modèle d'intégration régionale de l'Union constitue un paradigme utile, porteur d'espoir, pour résoudre des problèmes connus ailleurs dans le monde.

Les citoyens ne voient désormais dans la construction européenne que ses échecs et non ses réalisations et ses potentialités, pourtant réelles dans de nombreux domaines comme la politique régionale, la recherche ou la concurrence.

Il est encore temps de réagir en tentant de rétablir la confiance et la conviction que les approches communes sont plus efficaces que le « chacun pour soi ».

Dans l'immédiat, Il est urgent de fournir des réponses concrètes et urgentes aux principaux problèmes, pour regagner la confiance des citoyens, condition de la poursuite et de l'approfondissement de la construction européenne:

- Révision à la hausse du budget européen, pour relancer une croissance durable et l'emploi des jeunes : le Parlement européen l'avait proposé, c'est le moment d'agir;
- Résolution de la crise de l'endettement des pays les plus fragiles de l'Union par des mesures durables, évitant la succession de crises qui déstabilisent la foi en l'efficacité des institutions démocratiques;
- Renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens à l'Union par des mesures de solidarité (voir les autres textes de ce numéro), dans le cadre d'un Pilier Social européen où réglementations adaptées et moyens budgétaires aident les pays en crise.
- Résolution des deux crises majeures actuelles: la migration et la sécurité, par le renforcement de la coopération au niveau de l'Union et des plans d'action réellement suivis d'effets ;
- Amélioration du fonctionnement démocratique de nos sociétés. L'adhésion des citoyens à la construction européenne suppose qu'ils puissent accroître leur pouvoir de choisir ceux qui le représentent.

Lorsque le Royaume Uni actionnera l'article 50, c'est à la Commission qui est garante de l'application des Traités de conduire la négociation avec le Royaume Uni visant pour lui permettre de quitter l'Union.

A plus ou moins moyen terme, nous devons opérer des clarifications sur ce que nous souhaitons: une fois les mesures urgentes prises et des résultats tangibles obtenus, un vaste débat public devrait au moins porter sur les sujets suivants :

- Promouvoir la réflexion sur les avantages d'une approche solidaire des problèmes européens impliquant une répartition juste des moyens et des efforts à l'encontre d'approches nationales égoïstes qui affaiblissent chaque État membre et l'Union européenne.
- Développer les ressources propres perçues directement par l'Union, pour donner au budget de l'UE un poids suffisant pour influencer sur les politiques de développement et de solidarité;
- Conduire une réflexion et prendre des mesures en faveur d'une politique industrielle européenne dans les domaines stratégiques pour l'Union;
- Accroître le rôle du Parlement Européen pour en faire un organe réellement capable de relayer l'opinion des peuples et de contrôler les politiques de l'exécutif ; en améliorer le fonctionnement en renforçant notamment la transparence de ses activités.
- Renforcer la responsabilité démocratique de la Commission devant les autres institutions européennes et devant les citoyens européens;
- Transformer, grâce à une révision du Traité comme le proposait déjà il y a plus d'une décennie Joschka Fischer, le Conseil de l'Union Européenne en seconde chambre représentant les Nations ;
- Elargir le champ de compétences de l'Union, pour que les politiques économiques, fiscales monétaires et financières soient effectivement coordonnées.

Les institutions européennes, et en particulier la Commission européenne, doivent prendre des initiatives en ce sens. La méthode de travail communautaire, garante de l'intérêt général, doit être privilégiée, à partir d'une orientation politique commune, négociée au niveau du Conseil.

Les institutions européennes doivent mobiliser leur personnel et lui redonner confiance et fierté dans ses missions. Les critiques adressés à une bureaucratie prétendument inutile de Bruxelles ne pourront être combattues que par une administration européenne retrouvant son rôle moteur dans une construction européenne au service des peuples européens.

Avec ce numéro, GRASPE lance le débat sur l'analyse du Brexit, ses conséquences, et sur comment relancer la construction européenne malgré cette crise sans précédent. Il devient urgent de réfléchir à ce qu'il convient de faire.

Brexit: premiers commentaires

A côté des résultats favorables au maintien dans l'Union en Ecosse et en Irlande du Nord, le référendum a fait apparaître des lignes de fracture sociale et régionale majeures en Angleterre. Londres et le Sud-Est de l'Angleterre ont voté pour rester, le sud et le nord pour l'exit.

Cette carte correspond à celle des disparités régionales et sociales de l'Angleterre. C'est bien au Royaume Uni, par exemple, que les disparités régionales en termes de PIB par habitant et de niveau d'éducation universitaire sont les plus élevées en Europe. Culturellement et économiquement, tout incite la population de Londres à être ouverte sur l'extérieur et cosmopolite. Ailleurs, la population a rejeté un système dont elle ne voit que très indirectement les bénéfices et qui l'a soumise à une concurrence internationale sans lui donner les moyens suffisants pour faire face.

Il faudra bien entendu analyser en détails les rationalités socio-économiques qui ont guidé le choix des électeurs anglais et les comparer à la carte des votes eurosceptiques dans les autres pays. Que l'Union Européenne, maillon du système le plus faiblement ancré dans l'imaginaire politique des populations, saute en premier ne doit pas surprendre, ni même que ces populations se retournent, à tort ou à raison, vers le niveau national pour les protéger. Mais, première leçon, si l'on veut éviter une réaction en chaîne, il paraît clair que le niveau européen doit prendre à bras le corps la question de la montée des inégalités tant à l'intérieur qu'entre les pays et être capable de répondre aux interrogations de ceux qui sont et seront les perdants de la globalisation et des transformations à venir à la suite de la révolution numérique.

Le Brexit un échec et une nouvelle opportunité

Le BREXIT a au moins le mérite de relancer le débat sur une éventuelle refondation de l'Europe. Il faut là se méfier des mots et des recommandations générales.

D. Tusk se méfie d'une tentative de saut fédéral qui serait dans les circonstances actuelles rejetée par les populations et d'autres préconisent un renforcement de la coopération interétatique.

Mais, c'est faire l'impasse, par exemple, la nécessité reconnue par la quasi-totalité des économistes d'un budget centralisé au moins pour les pays de la zone Euro, comme cela a encore été souligné récemment par le FMI. Un tel budget est d'ailleurs nécessaire tant comme instrument de gestion de la demande que pour contribuer à la convergence des revenus.

J. Dijsselbloem, le président de l'Eurogroupe, considère qu'il n'y a pas lieu de changer l'agenda de l'Eurogroupe alors que le gouverneur de la Banque de France a déclaré au dernier Forum Economique de Bruxelles que l'absence de coordination effective a coûté plusieurs points de croissance et des millions de jobs dans la zone Euro.

Ce qui pose au passage non seulement la question de l'efficacité de l'Eurogroupe, mais encore celui de sa responsabilité vis-à-vis des électeurs et de leurs représentants. D'autres encore préconisent une application plus stricte du principe de subsidiarité. C'est oublier qu'en raison de l'intégration avancée des économies européennes, appliquer le principe de subsidiarité signifie souvent ouvrir la porte à des politiques « beggar-my-neighbour », notamment à une concurrence fiscale et sociale non maîtrisée.

L'Union ne peut pas se permettre de débat théologique sur plus ou moins de fédéralisme. Mais, elle se doit de revoir au cas par cas ce qui doit être mieux coordonné en ouvrant des débats sur les choix possibles de politique économique et sociale et ce qui peut rester ou revenir dans les mains des États-membres pour répondre à la diversité légitime des préférences et aspirations nationales.

Nul n'est besoin à cet égard de modifications institutionnelles, mais d'un changement de vision et surtout de politique. Il n'est plus possible de confondre le moyen, qui est l'intégration économique, financière et monétaire, avec la fin qui est un développement économique soutenable, renforçant la cohésion sociale dans l'Union et tenant compte de la diversité des économies, sociétés et aspirations des populations.

Réflexions sur le post-BREXIT

Causes immédiates et autres

Il y a bien entendu les causes immédiates du BREXIT, en particulier l'irresponsabilité de deux leaders conservateurs jouant l'avenir de leur pays avec comme seule visée leur plan de carrière, une capacité de conviction des *pro-remain* minée par les années de dénigrement de l'Union dont ils étaient eux-mêmes les pourfendeurs les plus virulents et une campagne référendaire au déficit éthique rarement égalé. Mais, il faut aussi se poser la question du terreau qui a permis la campagne pro-BREXIT d'enregistrer ses succès.

On sait qu'à côté des résultats favorables au maintien dans l'Union en Ecosse et en Irlande du Nord, le référendum a fait apparaître des lignes de fracture sociale et régionale majeures en Angleterre. Londres et le Sud-Est de l'Angleterre ont voté pour rester, le sud et le nord pour l'exit. Cette carte correspond à celle des disparités régionales et sociales de l'Angleterre. C'est bien au Royaume Uni, par exemple, que les disparités régionales en termes de PIB par habitant et de niveau d'éducation universitaire sont les plus élevées en Europe.

Culturellement et économiquement, tout incite la population de Londres à être ouverte sur l'extérieur et cosmopolite. Ailleurs, la population a rejeté une politique dont elle ne voit pas les bénéfices et qui l'a soumise à une concurrence internationale sans lui donner les moyens suffisants pour faire face. L'expérience de cette population est une souffrance, une paupérisation relative, et souvent absolue, et avec la désindustrialisation une perte d'identité sociale. Cette expérience porte en soi les germes de la désespérance. Ainsi, ceux qui ont voté BREXIT sont plus enclins à penser que la société britannique ne garantit pas l'égalité des chances, que leurs enfants vivront moins bien qu'eux même, que l'évolution de la société est porteuse de plus de menaces que d'opportunités, et que les conditions de vie se sont détériorées en Grande-Bretagne depuis 30 ans¹.

¹ <http://lordashcroftpolls.com/2016/06/how-the-united-kingdom-voted-and-why/#more-14746>

Des précédents historiques récents

L'économiste et philosophe hongrois J. Kornai a analysé en 2003 le paradoxe d'une forte insatisfaction des populations des nouveaux état-membres, voire de leur nostalgie du régime soviétique, en dépit de performances économiques globalement favorables et de la démocratisation politique. Il concluait :

« Among those who offer these negative judgments, there is an unfortunate mixture of half-true and half-erroneous establishment of the facts, a combination of half- substantiated and half-mistaken causal analysis, and an ordering of values that places the values of everyday life at the forefront. Those who judge from this perspective are not thinking in centuries-long historical perspective. They do not care what results the capitalist economic system and the democratic political order will produce in the distant future. They are experiencing these problems today, they are suffering from them now, or they are hurt by seeing others who are suffering now—and for this reason, their experience of the change that occurred in the system is as a failure, rather than a success.

No one has the right to disregard the negative judgments of disappointed individuals. No one has the right to accuse them of short-sightedness, or of turning a blind eye towards the comprehension of great historical interrelationships. Every person has only one life. Someone who is, say, fifty and poor will not be reassured by the promise that later generations being better off, for he will not have the chance to enjoy. It is even difficult to bid the younger generation to have patience, since not a lost moment today can be truly compensated later with a better one. »

Il faut changer profondément le discours et les priorités politiques de l'Union

La conjonction d'une insatisfaction profonde de populations soumises à une grande transformation de leur environnement social en dépit de performances économiques en moyenne favorables n'est donc ni nouveau ni limité au Royaume-Uni. Le vote pour le BREXIT doit être un cri d'alarme dans tous les pays européens.

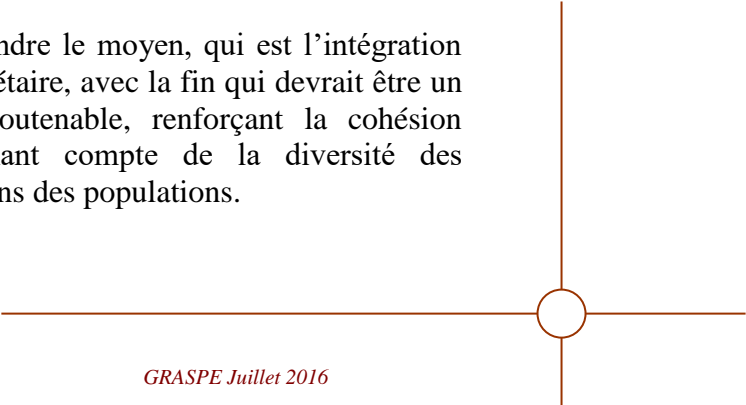
Que l'Union Européenne, maillon du « système » le plus récemment et plus faiblement ancré dans l'identité politique des populations, saute en premier ne doit et ne devra pas surprendre, ni que les populations se retournent, avec des chances de succès ou non, vers le niveau national pour les protéger au prix de dérives dangereuses. Mais, si l'on veut éviter une réaction en chaîne, les leaders européens doivent s'emparer collectivement de la question des inégalités de destins individuels face aux effondrements et

crises en cours. Ils doivent avant tout être capables de répondre aux interrogations de ceux qui sont et seront les perdants de la globalisation et des transformations qu'engendre la révolution numérique.

Les réponses ne sont pas simples. L'évolution des inégalités en Europe, les effondrements économiques et sociaux de certaines professions ou régions dépendent en effet de l'interaction des politiques largement déterminées par le niveau européen - marché intérieur, financiarisation, libre circulation des travailleurs, ouverture commerciale sur les pays tiers, maîtrise ou non de l'optimisation ou de la concurrence fiscale et sociale, règles s'imposant aux politiques budgétaires dans la zone euro – et de la qualité des politiques économiques, sociales et de l'emploi menées au niveau national. Beaucoup reste à faire pour appréhender pleinement ces interactions et en déduire des conclusions opérationnelles. Il est d'autant plus urgent de s'y atteler. Mais il faut être conscient que la posture au niveau européen selon laquelle le social se règle mieux au niveau national se retourne avec violence contre la construction européenne.

L'Europe se construit par un dialogue incessant entre le niveau européen et les États-membres. Les membres du Conseil européen, le président de la Commission et les chefs d'État et de gouvernement, sont collectivement responsables de l'agenda de ce dialogue et des priorités qui lui sont fixées. Qu'après le vote britannique, le Conseil Européen du 28 juin ne mentionne ni la cohésion sociale, ni la réduction des disparités régionales au moins comme sujet de réflexion est pour le moins préoccupant. Et que le même Conseil pousse, en ligne avec une communication récente de la Commission, à des progrès rapides vers la réalisation du marché intérieur numérique sans même mentionner la nécessité d'engager ou d'accélérer la réflexion sur les conséquences économiques et sociales de la révolution numérique ne l'est pas moins, alors qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation majeur des syndicats et même des PME. Pour fonder les bases d'une société inclusive, socialement « AAA », il ne suffit pas de flatter les consommateurs et d'ouvrir des boulevards aux entreprises transnationales. Il faut aussi, et surtout, se préoccuper de ceux qui – selon le jugement de certains – seraient ou risquent d'être du « mauvais » côté de l'histoire.

Il n'est plus possible de confondre le moyen, qui est l'intégration économique, financière et monétaire, avec la fin qui devrait être un développement économique soutenable, renforçant la cohésion sociale dans l'Union et tenant compte de la diversité des économies, sociétés et aspirations des populations.



Le Brexit : est-ce la fin de l'UE ?

Le peuple britannique s'est exprimé et doit être écouté. Mais quelles sont les conséquences pour les autres peuples européens ?

L'incertitude sur le processus de retrait

La démission de David Cameron sera effective en Octobre. Il renonce à organiser un vote au parlement de Westminster et à déposer la notification officielle de retrait de l'UE selon l'article 50 du Traité².

La question est d'importance car plusieurs dirigeants de la campagne *Leave* ont envisagé de ne déposer cette demande qu'une fois les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni aient été négociées et mises au propre dans un traité international.

Ce processus préalable pourrait prendre de nombreuses années, si les autres États de l'UE y consentaient, et pourrira l'ensemble du dossier. Sans compter que sur le plan politique, de nouvelles élections générales, les prochaines ou les suivantes, pourraient libérer un nouveau Parlement britannique de son obligation de mettre en œuvre un référendum juridiquement consultatif, ce qui ne manquerait pas d'approfondir la crise.

Un risque financier

Le Brexit est gros d'incertitudes sur le plan financier et les marchés n'aiment pas le risque. De plus, personne ne sait réellement quelles seront les conséquences économiques pour le Royaume-Uni et pour les autres pays de l'UE. Cette période d'incertitude est longue, donc dangereuse.

Il reste à savoir si les pays de l'UE pourront d'une part faire des progrès significatifs sur l'union monétaire, bancaire et financière³

² Déclaration de D. Cameron : *A negotiation with the European Union will need to begin under a new Prime Minister, and I think it is right that this new Prime Minister takes the decision about when to trigger Article 50 and start the formal and legal process of leaving the EU.* Un vote du Parlement britannique est nécessaire pour que le gouvernement puisse officiellement notifier le retrait du R-U selon l'art. 50. Le R-U envisage aussi de se retirer de la Cour des Droits de l'Homme de Strasbourg.

³ Le Commissaire britannique J. Hill en charge de ce dossier a très élégamment démissionné le 25 juin.

et d'autre part annoncer clairement leurs intentions sur les relations avec la City (passeport unique, localisation des chambres de compensation, etc...)

Faire face aux populismes

Dès les premières heures après l'annonce du résultat du référendum, de nombreux mouvements populistes ont clamé leur exigence que leur pays, lui-aussi, organise un référendum semblable.

Or, le résultat du référendum britannique doit être apprécié en fonction de deux critères. Le premier est l'impopularité massive des responsables politiques nationaux qui n'ont pas de réponse aux crises diverses (à part des mesures d'austérité punitives du style de *la taxe Osborne* sur les revenus et les successions). Ce rejet est démontré par les crises politiques en Italie, en Espagne, en France, etc... Même la chancelière Merkel n'est désormais plus immunisée...

Le second est l'impopularité massive des responsables politiques européens (les mêmes...) qui n'ont pas de réponse aux crises diverses qui ont secoué l'UE et qui de sommets en sommets, ont affiché leurs divisions et leur impuissance. La Commission Européenne n'a pas su jouer son rôle de proposition et d'impulsion. Dans le débat britannique, elle a fui ses responsabilités en choisissant de ne pas participer aux débats.

Rejeter la tentation de l'immobilisme

L'UE se trouve face à plusieurs choix :

- a) Ralentir, voire stopper, la construction européenne, au prétexte que c'est elle que le Royaume-Uni a rejetée⁴. Mais il s'agit d'un faux-semblant. Ce que les électeurs ont rejeté, ce sont l'impuissance, l'aboulie et l'anomie dont l'UE a fait preuve ces deux dernières décennies. Les peuples veulent des résultats. Ils jugent l'arbre à ses fruits. Or les fruits de l'UE sont amers. L'UE par une politique aveugle d'austérité et de prétendue rectitude budgétaire s'est muée en mère fouettard de ses peuples, sans pour autant relancer la croissance et l'emploi ni faire face aux multiples crises qui ont secoué l'Europe.
- b) Se lancer maintenant dans un mécano institutionnel. Nombreuses sont les propositions de réviser ceci ou cela

⁴ C'est la position, notamment, de Wolfgang Schäuble

dans les traités. Mais cette voie, difficile, incertaine et grosse d'oppositions de circonstance et de futurs référendums ratés, ne répondrait en rien aux demandes immédiates des citoyens. Ceux-ci veulent une protection, des perspectives d'amélioration, des plans d'actions crédibles et surtout des résultats tangibles.

- c) Relancer la construction européenne de façon concrète et dans les domaines les plus urgents. Il faut enfin progresser sur une union monétaire et une union fiscale et au passage résoudre définitivement la crise grecque, s'il le faut par un abandon de créances (au passage, il faut condamner le goût incompréhensible des dirigeants européens pour les crises et les conflits gelés). Il faut avancer dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure. L'Europe de l'énergie propre doit se faire. Où est cette Europe sociale qu'on nous promet depuis des années ? Où est l'Europe de la culture et de l'éducation ? La liste est longue d'autres actions sur lesquelles l'UE peut progresser rapidement si une volonté politique réelle se manifestait. Il faudra cependant bannir les réglementations absurdement tatillonnes, et éviter une UE qui se mêle de morale ou des modes de vie, décidant ce qui est bien ou mauvais pour les individus ou rognant nos toutes petites libertés quotidiennes.

Bien sûr, seule la troisième voie est envisageable, si l'on veut sauver le projet européen. Car celui-ci est désormais en danger de mort. Jacques Delors avait défini les principes d'une Europe digne de son destin: " la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ". C'est pour avoir négligé ces deux derniers piliers que l'Europe n'est pas à la hauteur des défis économiques, sociaux et écologiques⁵.

⁵ Il y a un paradoxe, puisque ce sont les Britanniques qui ont poussé pour l'élargissement (dont ils déplorent aujourd'hui les conséquences) et pour la libéralisation des politiques communautaires au détriment des protections sociales et environnementales.

Après le Brexit, que devrait faire l'Union Européenne ?

Les premières déclarations émises par les responsables des Institutions européennes et des gouvernements nationaux après le référendum britannique, au-delà de la surprise pour le résultat, ont été qu'il fallait réagir au plus vite et relancer le projet européen. Certains leaders politiques européens ont même évoqué un délai de six mois pour que l'Union européenne prenne des mesures concrètes pour "redorer son blason" à l'égard des citoyens européens et puisse contrecarrer la désaffection à l'égard du projet européen et la montée de l'euroscpticisme et du populisme.

Mais la réunion du Conseil européen à la fin Juin n'a pas confirmé l'espoir d'un sursaut immédiat de l'UE puisque les Chefs d'État, tout en sollicitant une application rapide par le gouvernement britannique des dispositions de l'art. 50 TUE pour engager la procédure du retrait, se sont donnés rendez-vous le 16 Septembre à Bratislava pour leur prochaine réunion. Entretemps, les principaux leaders politiques britanniques ont multiplié les déclarations selon lesquelles il n'y a pas lieu de se hâter pour effectuer la notification de la volonté politique du Royaume-Uni de se retirer de l'UE, notification nécessaire pour engager les négociations prévues par l'art. 50 TUE pour conclure l'accord de retrait (qui pourrait comporter aussi la définition des nouvelles relations entre l'UE et le Royaume-Uni).

Entretemps, l'inexistence d'un plan conçu par les partisans du Brexit pour gérer les conséquences du retrait, les manifestations de masse organisées par les partisans du "remain", la signature d'une pétition en faveur du "remain" et la découverte des conséquences négatives du Brexit (y compris les risques potentiels d'une dissolution du Royaume) ont conduit certains observateurs à s'interroger sur le caractère inéluctable du retrait.

Il est vrai que le référendum du 23 Juin avait une valeur consultative et non contraignante et qu'il appartient au Parlement britannique, où il existe une majorité de partisans du "remain", de se prononcer en dernier lieu sur l'application de l'article 50 TUE, mais il paraît difficile pour le gouvernement britannique d'ignorer la volonté d'une courte majorité de citoyens qui ont voté pour le

Brexit et/ou d'organiser un deuxième referendum pour obtenir un résultat différent. Il est vrai que les peuples irlandais et danois ont été appelés à voter une deuxième fois pour renverser les résultats négatifs d'un premier referendum sur la ratification de Traités européens, mais dans les cas précités ces pays avaient obtenu des concessions supplémentaires par les Chefs d'État et de gouvernement des autres pays qui ont rendu possible l'organisation d'un deuxième referendum.

Dans le cas britannique, l'accord intervenu le 19 Février dernier au sein du Conseil européen excluait expressément une nouvelle négociation avec le Royaume-Uni en cas de résultat négatif du référendum. Par conséquent, cet accord est devenu caduc et il semble exclu que les Chefs d'État et de gouvernement des 27 pays reviennent sur leur décision sans perdre toute crédibilité. Par ailleurs, en admettant l'hypothèse improbable que le Parlement britannique veuille renverser le résultat du référendum, quelle serait la réaction des populistes et eurosceptiques de tous les pays ? Ils crieraient au déni de démocratie et réclameraient d'autres referenda dans plusieurs États membres avec le risque d'une paralysie du projet européen.

Bien entendu, plusieurs analystes de l'intégration européenne estiment à juste titre que l'instrument référendaire n'est pas idoine pour s'exprimer sur des questions complexes comme la ratification d'un Traité international ou sur la sortie ou le maintien d'un pays au sein de l'Union européenne. Ce n'est pas par hasard que dans certains pays de l'UE (tels que l'Allemagne, l'Italie et la Belgique), il est interdit par la Constitution d'organiser des referenda sur des Traités internationaux. En effet, alors que les citoyens peuvent se prononcer valablement sur des choix de société relativement simples (tels que l'avortement ou les unions civiles), ils ne disposent pas de tous les outils nécessaires à vérifier les affirmations prononcées par les leaders politiques dans une campagne référendaire. Il suffit de rappeler à cet égard que, lors du référendum français de 2005 sur la ratification du Traité constitutionnel, les partisans du non avaient affirmé de manière péremptoire que le rejet du Traité aurait empêché l'adoption de la directive dite "Bolkestein" sur la libre prestation des services (alors que la directive en question a été régulièrement adoptée une année après car elle était fondée sur les dispositions des Traités en vigueur et non pas sur le Traité constitutionnel).

De la même manière, les partisans du Brexit ont fait pendant la campagne des affirmations sur les conséquences financières de la sortie du Royaume-Uni de l'UE dont ils ont reconnu par la suite le caractère mensonger. D'autre part, les défenseurs du "Remain" n'ont pas su (ou n'ont pas voulu) expliquer aux citoyens les risques

pour le Royaume-Uni de devoir accepter la libre circulation des personnes en échange du maintien du libre accès au marché unique (alors que l'accord du 19 Février aurait permis au Royaume-Uni de restreindre les bénéfices du welfare britannique aux migrants communautaires pendant une période de sept ans). De même, les leaders politiques britanniques n'ont pas indiqué à leurs citoyens le risque que le Royaume-Uni continue de contribuer financièrement au budget de l'UE, en échange du maintien du libre accès au marché unique (tout comme le fait la Norvège) sans disposer d'aucun "rebate" sur sa contribution financière, alors que le Royaume-Uni dispose d'un tel "rebate" depuis plus de 30 ans sur la base des règles actuelles de l'UE.

Ce qui précède explique probablement pourquoi le gouvernement britannique tergiverse au sujet de l'application de l'art. 50 TUE sur le retrait en vue d'obtenir préalablement des assurances de la part d'autres gouvernements sur les conditions de sa sortie de l'UE (assurances que les autres gouvernements ne semblent cependant pas prêts à lui donner).

Dans cette situation d'incertitude au sujet tant du retrait britannique que de l'avenir du projet européen, que devraient faire les Institutions de l'Union et les gouvernements des 27 pays membres de l'UE ?

Les défenseurs de l'hypothèse selon laquelle la présence du Royaume-Uni dans l'UE constituait un alibi offert aux autres gouvernements pour ne pas progresser sur la voie de l'intégration politique estiment en bonne logique que la voie serait désormais ouverte pour une réforme substantielle des Traités et la relance immédiate d'un projet européen ambitieux. En revanche, ceux qui estiment que le frein à l'intégration politique venait à la fois du Royaume-Uni et d'autres gouvernements (y compris la France et l'Allemagne) sont plus prudents au sujet d'un sursaut immédiat de l'UE vers l'objectif de son union politique.

Il est permis de partager l'avis du deuxième groupe des partisans du projet européen. Une réforme immédiate (dans les deux prochaines années) des Traités ne me paraît pas réalisable pour les raisons suivantes :

- a) Les négociations avec le Royaume-Uni sur l'accord de retrait et les futures relations avec l'UE seront très complexes et prendront au moins les deux ans prévus par l'art 50 TUE, sinon plus; conduire en même temps des négociations, qui seront aussi compliquées, sur la réforme des Traités me paraît très difficile pour ne pas dire exclu;

- b) La révision des Traités devrait comporter nécessairement un renforcement substantiel de la gouvernance de la zone Euro; ce renforcement, qui était déjà prévu en présence du Royaume-Uni et qui demeure nécessaire en tout état de cause, risque d'apparaître désormais comme pénalisant les pays dits "pre-ins" qui ne disposent pas encore de la monnaie unique mais qui voudraient y adhérer dans les prochaines années; Par conséquent, un renforcement prématuré de la zone Euro pourrait encourager de manière paradoxale un effet domino pour certains pays non-Euro;
- c) Une révision prématurée des Traités risque d'être rejetée dans l'une ou l'autre consultation référendaire en raison de la désaffection des citoyens à l'égard d'un projet européen trop fondé sur une politique d'austérité et trop peu sur la croissance et la lutte contre le chômage. L'Union européenne doit prouver à ses citoyens d'être en mesure de donner des réponses efficaces aux différentes crises (économique, sociale, migratoire, sécuritaire) avant de bénéficier à nouveau d'un soutien populaire suffisant. Par conséquent, l'Union européenne devrait prendre des mesures immédiates dans les domaines précitées pour démontrer aux citoyens qu'elle peut être la solution et non pas la cause de leurs problèmes. Au demeurant, une réforme prématurée des Traités pourrait conduire certains gouvernements qui s'approchent de nouvelles consultations électorales nationales à réclamer l'introduction de nouvelles obligations ou contraintes jugées dans l'intérêt de leurs électeurs mais qui seraient jugées inacceptables par les citoyens d'autres États membres.

Le présent article n'est pas le lieu approprié pour une analyse détaillée des mesures que l'Union européenne devrait prendre à très court terme pour "redorer son blason" et reconquérir le soutien des citoyens européens. Toutefois, une première analyse conduit à estimer que de telles mesures devraient se situer dans les domaines les plus négligés par l'intégration européenne, à savoir le domaine social, la croissance et l'emploi, surtout pour les jeunes générations. Par conséquent, les Institutions de l'Union et les gouvernements nationaux devraient élaborer, à très court terme, un paquet de mesures "sociales" destinées à rapprocher les citoyens de l'Union et à montrer l'esprit de solidarité entre les États membres en tant que moyen essentiel pour rétablir la confiance dans le projet européen.

Un tel paquet de mesures pourrait comprendre :

1. Un véritable plan européen pour la croissance et l'emploi (New Deal for Europe⁶) doté de ressources suffisantes pour stimuler les investissements publics, sur le modèle déjà réalisé par les États-Unis et qui leur a permis de sortir rapidement de la crise économique et sociale. En attendant la création d'une nouvelle ressource propre pour le budget de l'Union (impôt européen sur les sociétés, taxe sur les transactions financières ou carbon tax), il faudrait dans l'immédiat doubler les ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques et surtout orienter son action non pas sur les investissements privés qui seraient réalisés de toute façon, même en l'absence du plan Juncker, mais sur la production de biens publics européens créateurs de nouveaux emplois;
2. L'adoption d'un système ou Fonds européen d'assurance contre le chômage - en particulier le chômage des jeunes - sur la base de l'art. 175 TFUE au titre de la cohésion économique et sociale pour les régions défavorisées de l'Union ou sur la base de l'art 136 TFUE pour les pays de la zone Euro. Puisque un Fonds européen d'assurance contre le chômage devrait être alimenté par des contributions nationales dans l'attente d'une ressource propre européenne (voir ci-dessus), il faudrait que les contributions nationales à ce Fonds soient exclues du calcul du déficit annuel de 3% du PIB. En tant que solution alternative à un Fonds européen d'assurance contre le chômage, l'on pourrait établir un Fonds de solidarité (ou Redemption Fund) déjà esquissé dans la communication de la Commission européenne dite "Blueprint" de Novembre 2012 ;
3. La poursuite de l'action dite "Garantie-Jeunes" qui était limitée aux années 2014 et 2015 pour les trois prochaines années avec de nouvelles ressources découlant de la révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020 qui devrait intervenir à l'automne prochain. Il faudrait en outre renforcer la dotation du programme Erasmus pour les trois prochaines années et en faire bénéficier l'ensemble des étudiants européens, y compris les étudiants britanniques.

L'adoption par les Institutions de l'UE d'un paquet de mesures "sociales" tel qu'esquissé ci-dessus permettrait de renforcer le sentiment de solidarité et d'appartenance des citoyens de l'Union au projet européen et permettrait d'engager ensuite la procédure de réforme des Traités avec des meilleures chances de succès. Les gouvernements nationaux plus réticents à l'utilisation de nouvelles

⁶ <http://europe-solidarity.eu/ICE1.htm>

ressources pour financer le paquet de mesures sociales pourraient difficilement s'opposer à l'adoption de ces nouvelles mesures sans prendre la responsabilité politique de contribuer à la désintégration du projet européen.

Pour ce qui concerne la responsabilité politique de la Commission européenne de présenter les propositions appropriées à cette fin, il faudrait rappeler que la Commission a proposé et a fait adopter le programme Galileo qui avait rencontré initialement l'opposition de quatre États membres - et non des moindres - tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark (qui représentaient à l'époque une minorité de blocage). Mais l'action déterminée de la Commission avec l'appui du PE a réussi à faire adopter le programme. Il faudrait par conséquent que la Commission reprenne à jouer son rôle de promotrice de l'intérêt général européen.

Que contient vraiment l'article 50 ?

Le texte qui suit analyse l'article 50 du Traité de l'Union Européenne, qui régit la procédure pour qu'un État membre de l'UE puisse s'en retirer.

Mais les textes et les problèmes politiques font rarement bon ménage. A la suite du référendum britannique de juin 2016, qui a vu le camp du *Leave* gagner nettement, les problèmes ont commencé dès l'application du point 1 de cet article 50.

La procédure interne au Royaume-Uni est claire :

- Le référendum a juridiquement une valeur consultative, mais quoiqu'en Grande-Bretagne le peuple ne soit pas souverain, il est évident que, politiquement, il serait difficile d'en ignorer les résultats, surtout que M. Cameron s'était engagé à invoquer l'art. 50 sans délai en cas de victoire du *Leave*.
- Le Parlement de Westminster doit alors voter une loi⁷ autorisant le Premier Ministre à signifier le retrait du pays de l'UE. En principe, mais en GB la constitution est non-écrite et sujette à évolution, l'avis conforme des parlements régionaux n'est pas requis.
- Le Gouvernement peut alors notifier officiellement au Conseil européen sa décision de quitter l'Union.

Cependant, dans les heures qui ont suivi l'annonce des résultats du référendum, le Premier Ministre Cameron a pris deux décisions :

- Il démissionne de son poste, mais à effet différé, en attendant la nomination de son successeur par le parti Tory.
- Il laisse à son successeur le soin de poursuivre la procédure de retrait.

⁷ The Government cannot remove or nullify legal rights of British citizens without parliamentary approval. Its 'Royal Prerogative' powers cannot be used to overturn statutory rights. Ce point pourrait faire l'objet d'une action juridique interne pour empêcher le successeur de M. Cameron de se passer de l'accord du Parlement.

Ces deux décisions ont ouvert immédiatement une crise politique.

Tout d'abord, les partenaires de l'UE, les 27, auraient souhaité une notification rapide, afin d'éviter une période d'incertitude de plus de 3 mois au minimum. Ensuite, chacun comprend qu'en fait, les partisans du *Leave* n'avaient pas de plan clair en ce qui concerne la suite des événements. En particulier, ils ne savent pas quel type de relations conserver avec l'UE. Enfin, le camp du retrait souhaite commencer des négociations informelles pour définir ces futures relations et n'invoquer l'art. 50 qu'une fois ce cadre défini. Comme ces discussions pourraient durer des années, on se trouverait alors dans un cas de figure inédit. Un État sur le départ resterait membre de plein droit de l'UE, participerait à toutes les décisions et pourrait, le cas échéant, les bloquer, tout en négociant le cadre de ses relations futures. Les 27 ont fait part de leur rejet de ce scénario en refusant de négocier hors de la procédure de l'art. 50. Il reste à voir si ce refus sera tenu et si l'UE peut vivre longtemps avec un membre qui aurait une telle attitude négative.

Sur le plan intérieur à la Grande-Bretagne, de nombreuses crises se sont ouvertes, que nous ne décrivons pas ici. Qu'il suffise de dire qu'à ce jour, il n'est pas certain que M. Cameron soit remplacé par un dirigeant de la campagne en faveur du Brexit. Il se pourrait alors qu'il faille en passer par des élections générales anticipées, faute de majorité parlementaire, dans un climat d'incertitude. Selon les résultats de ces élections ou même des suivantes, il pourrait alors se faire que de délais en délais, l'art. 50 ne soit jamais invoqué. Ce qui ne manquerait pas de générer d'autres tensions et d'autres critiques du fonctionnement des démocraties occidentales.

* *
*

Le retrait d'un État-membre de l'Union Européenne : L'article 50 TUE

(le texte légal est en gras, les commentaires en caractères normaux)

Article 50 TUE

1. Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.

La décision doit être légalement prise selon le droit du pays qui veut se retirer. Ce qui peut inclure une approbation parlementaire. Le texte ne précise pas ce qui se passerait si ces règles n'étaient pas

respectées et qui serait le juge compétent (probablement le juge national).

2. L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union. Cet accord est négocié conformément à l'article 218, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est conclu au nom de l'Union par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

Les étapes :

- Notification officielle
- Le Conseil européen fixe des orientations (l'État-Membre qui a notifié son retrait ne participe pas aux délibérations (voir §4). Selon les art. 218 et 207 TFUE (voir ci-dessous), la Commission présente des recommandations préalables au Conseil (ici, c'est le Conseil européen qui fixe les orientations et non le Conseil de l'UE)
- L'UE négocie les modalités du retrait de l'État-membre (par ex. sortie du budget, des actions en cours sectorielles ou régionales, des fonds structurels, etc...)
- Mais ces modalités de retrait doivent tenir compte des « relations futures avec l'UE ». Ceci pourrait être interprété comme rendant inutile certains retraits si, par exemple, l'État qui part décide par ailleurs de demander son adhésion à l'EEE ou encore de conclure un accord d'association. Une interprétation extensive de cette formulation pourrait conduire à fixer les relations futures de l'État avec l'UE dans l'accord visé au §2 ; une interprétation restrictive serait que cet accord ne concerne que les modalités de la cessation des liens avec l'UE, rendant ainsi nécessaires d'autres accords internationaux séparés selon des procédures et des calendriers différents.
- Le Parlement européen doit approuver l'accord. A titre de parallélisme avec le §4, on peut penser que les parlementaires de l'État ne participent pas aux délibérations, mais ce n'est pas explicite. De même, les conséquences d'un refus du PE ne sont pas explicites mais on peut penser que des négociations s'établiraient sur le modèle du [trilogue](#) et qu'en cas de blocage absolu (très hypothétique) le délai visé au §3 s'appliquerait hors de tout accord.
- Le Conseil statue à la majorité qualifiée. Ici aussi, les conséquences d'un blocage par manque de majorité ne sont pas explicites.

De même, deux points importants ne sont pas explicites :

- L'accord de retrait pourrait en outre, selon le droit national de chaque pays, devoir être ratifié par chaque pays, y compris par le pays qui se retire ;
- L'accord sur les relations futures entre l'UE et le pays qui se retire devra en outre, selon le droit national de chaque pays, être ratifié par chaque pays, y compris par le pays qui se retire.

Dans ces deux cas, rien n'est prévu en cas de rejet des textes par l'une ou l'autre des parties. Le délai visé au §3 s'appliquerait alors hors de tout accord et/ou les relations futures entre le pays concerné et l'UE suivraient le droit international commun.

La procédure :

Art 218 §3. La Commission, ou le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité lorsque l'accord envisagé porte exclusivement ou principalement sur la politique étrangère et de sécurité commune, présente des recommandations au Conseil, qui adopte une décision autorisant l'ouverture des négociations et désignant, en fonction de la matière de l'accord envisagé, le négociateur ou le chef de l'équipe de négociation de l'Union.

Art 207 §3. Si des accords avec un ou plusieurs pays tiers ou organisations internationales doivent être négociés et conclus, l'article 218 est applicable, sous réserve des dispositions particulières du présent article.

La Commission présente des recommandations au Conseil, qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires. Il appartient au Conseil et à la Commission de veiller à ce que les accords négociés soient compatibles avec les politiques et règles internes de l'Union.

Ces négociations sont conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil pour l'assister dans cette tâche et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser. La Commission fait régulièrement rapport au comité spécial, ainsi qu'au Parlement européen, sur l'état d'avancement des négociations.

3. Les traités cessent d'être applicables à l'État concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide à l'unanimité de proroger ce délai.

L'État se retire effectivement :

- A la date d'application de l'accord de retrait (possiblement avant la fin de la période de deux ans)
- Après 2 ans, s'il n'y a pas d'accord
- Une prolongation du délai de négociation peut être décidée à l'unanimité, y compris l'État qui se retire.

Les Traités de l'UE cessent d'être applicables à et dans l'État concerné, mais la législation primaire ou secondaire qui a été intégrée au corpus réglementaire de l'État avant son retrait reste applicable tant qu'elle n'est pas modifiée par le processus législatif

national, évitant ainsi un 'trou d'air' législatif (disparition d'une partie des textes applicables). Par contre, un citoyen du pays concerné ne pourra plus faire appel à la Cour de justice de l'UE pour la faire appliquer.

Les autorités du pays partant auront à identifier les matières où le droit de l'UE s'applique directement et à prendre les mesures pour éviter un tel 'trou d'air' en adoptant des textes applicables dans le droit positif national.

- 4. Aux fins des paragraphes 2 et 3, le membre du Conseil européen et du Conseil représentant l'État membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions du Conseil européen et du Conseil qui le concernent.**

La majorité qualifiée se définit conformément à l'article 238, paragraphe 3, point b), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Cet article, *a contrario*, laisse l'État concerné en droit de participer à toutes les délibérations et décisions autres que celles visées à cet article 50, entre la notification du retrait et son retrait effectif.

Par parallélisme, on pourrait étendre la restriction de ce §4 aux membres de l'État concerné au PE (parlementaires) et à la Commission (Commissaires), mais ce n'est pas explicite et c'est donc contestable.

Majorité qualifiée :

Art 238 TFUE §3b. Par dérogation au point a), lorsque le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

- 5. Si l'État qui s'est retiré de l'Union demande à adhérer à nouveau, sa demande est soumise à la procédure visée à l'article 49. L'État, après son retrait effectif, peut demander son adhésion selon les procédures normales et sans limitation de délai.**

Rien n'est dit sur une annulation de la demande de retrait par le pays demandeur pendant la procédure de l'art.50 mais on peut considérer que tout serait stoppé et que l'on reviendrait au *statut quo ante*.

Art 49 TUE. Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union. Le Parlement européen et les parlements nationaux sont informés de cette demande. L'État demandeur adresse sa demande au Conseil, lequel se prononce à l'unanimité après avoir consulté la Commission et après approbation du Parlement européen qui se prononce à la majorité des membres qui le composent. Les critères d'éligibilité approuvés par le Conseil européen sont pris en compte.

Les conditions de l'admission et les adaptations que cette admission entraîne en ce qui concerne les traités sur lesquels est fondée l'Union, font l'objet d'un accord entre les États membres et l'État demandeur. Ledit accord est soumis à la ratification par tous les États contractants, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

Envoyez vos réactions et contributions à : courrierlecteur@graspe.eu

Retrouvez tous les numéros de GRASPE sur notre site

GRASPE.EU

Renouer le dialogue avec les citoyens, motiver le personnel

Après le BREXIT, toutes les institutions européennes, et en premier la Commission, devraient faire un examen de leur mode de penser et de travailler. Même si l'on ne vise pas dans l'immédiat une « refondation » de l'Union Européenne, une réorientation significative des politiques et une meilleure réactivité aux préoccupations de tous les citoyens impose de prendre mieux en compte la diversité des points de vue existants dans des sociétés européennes de plus en plus divisées et de se mettre à la recherche de solutions hors des sentiers battus.

La Commission dispose d'un personnel hautement qualifié, multinational et multiculturel. Elle pourrait le mobiliser mieux pour comprendre des points de vue divergents et les intégrer dans ses propositions et décisions. Mais, on sait que cette mobilisation doit s'organiser afin de surmonter en particulier les limites qui s'imposent à la rationalité. Dans un rapport récent, la Banque Mondiale a identifié dans son propre personnel quatre sources potentielles de limitation de la pensée individuelle et collective, indépendamment du niveau d'éducation des individus. La préférence pour la simplicité des solutions au détriment de leur adéquation ; la tendance à sélectionner les informations qui confirment des a priori culturels, idéologiques ou propres à la formation académique reçue et à négliger celles qui les infirment ; la tendance à poursuivre dans la même voie même si elle s'avère erronée pour éviter d'avoir à liquider les investissements passés idéels ou physiques ; alignement sur les modes de pensée du milieu culturel et économique d'appartenance et difficulté d'appréhender les modes de pensée de personnes d'un autre milieu.

Il est vrai que les processus de décision en place dans l'Union contribuent à surmonter ces défaillances. Les évaluations d'impact, lorsqu'elles sont bien menées, doivent permettre d'intégrer dans la décision des points de vue sectoriels différenciés. Les consultations avec les représentants d'intérêts spécifiques, économiques ou autres, permettent d'intégrer le point de vue des parties prenantes d'autant mieux qu'elles sont capables de s'organiser. Les

négociations avec les États-membres permettent de refléter différentes sensibilités nationales telles que transmises par les exécutifs. Mais, la perte de confiance dans les institutions européennes suggère que ces processus sont devenus insuffisants pour appréhender de façon équilibrée l'ensemble des points de vue et intérêts en jeu. Le fait que les sociétés européennes soient en crise et profondément divisées aggrave le phénomène. Il faut aussi se demander si la mise en œuvre maintenant largement décentralisée des fonds européens régionaux et sociaux n'a pas éteint un canal important de transmission à la Commission d'informations sur la réalité sociale et économique dans l'Union Européenne alors même que l'élargissement a conduit à une plus grande hétérogénéité de cette réalité.

Une réflexion sur la façon dont la Commission pourrait revenir à une appréhension plus large des réalités sociales et économiques dans l'Union devrait être engagée. Contentons-nous ici de suggérer à titre d'exemple quelques modalités envisageables qui seraient en outre source d'enrichissement et de motivation pour le staff.

- Introduire une procédure « d'opinion en désaccord » (dissenting opinion) comme celle existant au Département d'État des États Unis ; cette procédure permettrait à des fonctionnaires de faire valoir et discuter au plus haut niveau sans contrainte hiérarchique des opinions dissidentes; ces opinions seraient d'autant plus intéressantes qu'elles s'appuieraient sur des expériences nationales ;
- Organiser des séminaires d'échange internes non hiérarchisés sur des sujets d'actualité en incitant les participants à faire remonter la perception du problème dans les États-membres, notamment dans celui qu'ils connaissent le mieux ;
- Inviter à des conférences-débats internes et non-orientés sur des conclusions immédiatement opérationnelles des spécialistes des sciences sociales, politologues, sociologues, économistes mainstream ou non, proposant une analyse critique de la production de la Commission en la confrontant à des réalités économiques, sociales ou politiques ;
- Demander aux fonctionnaires, notamment l'encadrement et ceux qui le visent, d'utiliser leur crédit formation pour faire tous les deux ou trois ans des stages d'information de 2-3 semaines dans des entreprises (notamment, PME), administrations locales, agences d'exécution nationales (Agences pour l'emploi) ou ONG impliquées dans diverses missions sociales ou environnementales.
- Fournir la logistique pour des débats participatifs transnationaux et citoyens, face-à-face ou virtuels, sur des sujets spécifiques.

Comment l'Europe peut lutter contre la montée des inégalités et pourquoi elle le doit

« The absence of tariff walls and the free movements of men and capital between the states of the federation has certain important consequences which are frequently overlooked. They limit to a great extent the scope of the economic policy of the individual states...

There it need only be added that these limitations will apply not only to state economic policy but also to economic policy conducted by trade and professional organizations extending over the territory of the state. Once frontiers cease to be closed and free movement is secured, all these national organizations, whether trade-unions, cartels, or professional associations, will lose ... their power...

...The main point is that, in many cases in which it will prove impossible to reach such agreement (interstate at federal level), we shall have to resign ourselves rather to have no legislation in a particular field than the state legislation which would break up the economic unity of the federation. Indeed, this readiness to have no legislation at all on some subjects rather than state legislation will be the acid test of whether we are intellectually mature for the achievement of suprastate organization. »

Friedrich A. Hayek, *The economic conditions of inter state federalism*, (1939)

« The road to free market was opened and kept open by an enormous increase in continuous, centrally organized and controlled interventionism...While laissez-faire economy was the product of deliberate State action, subsequent restrictions on laissez-faire started in a spontaneous way. Laissez-faire was planned ; planning was not...The great variety of forms in which the « collectivist » countermovement appeared was not due to any preference for socialism or nationalism on the part of concerted interests, but exclusively to the broad range of the vital social interests affected by the expanding market mechanism. »

Karl Polanyi, *The great transformation, The political and economic origins of our time* (1944)

Résumé

Outre l'effet des politiques de restriction budgétaire depuis 2010, l'Europe telle qu'elle va contribuer à la montée des inégalités en incitant les États-membres à poursuivre des politiques fiscales et de protection des salariés favorables au facteur le plus mobile, c'est à dire le capital. Les garde-fous érigés ont jusqu'à présent été insuffisants pour contrer cette tendance. Pis encore, l'affaiblissement généralisé en Europe de la fiscalité qui pèse sur les entreprises, et plus généralement sur les revenus du capital, au détriment des revenus du travail, ainsi que les régressions de la protection des salariés, ne procèdent ni d'un débat démocratique au niveau européen ni des procédures législatives communautaires. Elles résultent d'une succession de débats nationaux, déconnectés les uns des autres, mais menés sous la pression des « exemples » donnés par les autres pays, souvent médiatisés par la Commission elle-même, et de la concurrence entre les États qui en résulte. La perspective qui se dessine est celle d'un taux d'imposition des revenus du capital qui se rapproche de zéro et d'une flexibilité maximale sur le marché du travail. Que cela contribue à un rejet nationaliste, de droite ou de gauche, de la construction européenne ne peut alors pas étonner. La dimension fiscale et sociale de l'Europe ne peut plus être ce qui « viendra après », « tout compte fait », en rustine.

La Commission pourrait jouer un rôle central à jouer en la matière, en informant, en mettant en perspective et en proposant, d'autant que l'approfondissement planifié du marché intérieur dans le numérique, les capitaux et les services vont probablement contribuer à accroître les inégalités et être source de bouleversements sociaux difficiles à anticiper. Si la Commission ne met pas en lumière toutes les voies de la coopération, qui le fera à sa place ? Dans le domaine fiscal, ses analyses et propositions alimentent (enfin !) bien le débat sur la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale. Les recommandations par pays en revanche continuent à s'inscrire pleinement dans une logique de concurrence entre les États-membres et encouragent les baisses du taux d'imposition des sociétés sans aucune discussion des conséquences multiples, notamment en matière de distribution, pourtant bien identifiées dans ses analyses horizontales de la fiscalité des entreprises⁸. Les initiatives en matière de droit social sont encore très timorées. Les transformations substantielles des emplois et de la nature de nombreuses relations de travail sont une opportunité et devrait être une incitation pour la Commission d'inviter les

⁸ P. Moscovici a confirmé à l'antenne de France Inter le 26 mai que si la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales est à l'agenda de la Commission, l'harmonisation des taux ne l'est pas.

États-membres à construire ensemble des droits sociaux adaptés à la nouvelle donne et à dépasser les « traditions nationales » en matière sociale, trop souvent invoquées pour ne rien proposer⁹. Il n'est plus possible de se réfugier derrière le principe de subsidiarité en matière de droit du travail et de politiques sociales alors que les interdépendances entre les marchés du travail nationaux vont encore s'intensifier avec la révolution numérique des modes et de l'organisation de la production.

La question n'est pas de faire converger les régimes fiscaux et sociaux : actuellement, leur mise en concurrence assure cette convergence vers le moins-disant, – quelles que soient les résistances des corps sociaux - plus ou moins rapidement et avec plus ou moins d'efficacité et de cohérence, mais en tout cas en augmentant les inégalités. L'enjeu politique est de mettre la question des inégalités au centre du projet européen, de maîtriser les moyens d'une action efficace et de renverser la tendance. Une telle approche est d'autant plus pertinente que l'Union fait la force. Collectivement les États sont mieux en mesure de résister au dumping social ou fiscal exercé par des pays tiers. Depuis 1986 au plus tard et jusqu'à ce jour, la Commission a accumulé une grande expérience pour évaluer et propager le coût économique de la « Non-Europe » lorsqu'il s'agit de lever les barrières à la libre circulation des biens et services. Il est temps qu'elle mette cette expérience à profit pour évaluer et propager le coût pour les travailleurs et les citoyens de la « Non-Europe » en matière de réglementation sociale et fiscale. Sans renversement de tendance, le rejet de la construction européenne deviendra irrésistible car les électeurs espèrent de plus en plus, mais vainement, se protéger de l'expansion des marchés par un repli nationaliste.

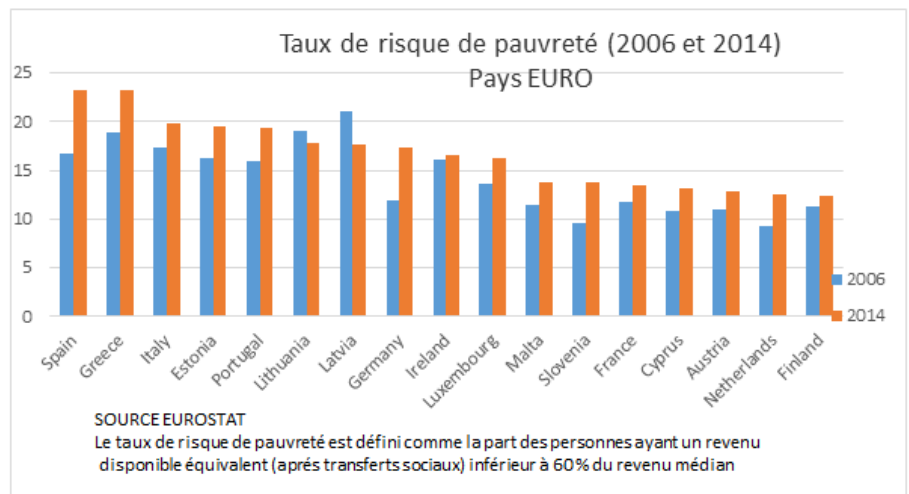
Des inégalités qui se creusent...

La construction européenne est minée par la question sociale. La distribution des revenus se polarise. Les relations de travail se précarisent.

La convergence vers le mieux des situations sociales a cessé depuis la crise de 2008. Les écarts de revenu par tête entre pays se

⁹ L'ancien PM labour Gordon Brown intervenant pour le « IN » dans le débat sur le BREXIT propose comme avancée en matière de droit social européen de fixer le standard minimum de façon telle qu'une précarisation encore plus forte que celle des salariés britanniques avec des contrats « zéro heure » soit interdite (!), sans doute aux yeux de beaucoup un minimum minimorum (Financial Times du 25 mai).

creusent. Les inégalités se creusent aussi au sein de chaque pays comme l'illustre l'augmentation du taux de risque de pauvreté.



Une analyse plus détaillée conduite par le think tank Bruegel et basée sur quatre indicateurs, la part de la population souffrant de privation matérielle sévère, le taux de chômage, la part des jeunes sans emploi et hors tout système éducatif, et la part des enfants vivant dans un ménage sans emploi, conclut que les développements sociaux dans l'Union sont alarmants et suggèrent une polarisation entre jeunes et vieux, entre l'Europe du Sud et du Nord, cependant que les tendances de la fracture Est-Ouest seraient ambiguës (Bruegel Policy Contribution, Issue 2015/04, by Z. Darvas et O. Tshekassin).

Les causes structurelles de cette montée des inégalités sont multiples et assez bien identifiées. A côté de la dynamique patrimoniale bien décrite par Piketty¹⁰, citons l'émergence de nouvelles économies très concurrentielles, en particulier en Asie et en Amérique Latine. A cela s'ajoutent les progrès technologiques liés à la robotisation, qui crée un immense champ d'opportunités de substitution du travail, y compris qualifié, par des machines. L'émergence des économies en réseau, qui polarisent les ressources entre ceux qui en détiennent les clés (les GAFAs, Uber...) et les millions de producteurs-consommateurs-contributeurs qui en font la richesse même.

¹⁰ La dynamique patrimoniale est une des sources de la dynamique inégalitaire décrite par Piketty : plus le rendement des patrimoines dépasse la croissance moyenne des revenus dans une économie, moins les détenteurs de capital ont besoin d'épargner pour que leur patrimoine (et donc leurs revenus) augmente plus vite que les revenus moyens dans l'économie. Le taux de croissance d'un patrimoine est égal au taux d'épargne de son détenteur multiplié par le rendement.

...sous l'effet de politiques publiques mises en concurrence

Mais, la montée des inégalités est aussi le produit d'une réorientation des politiques publiques et seules des politiques publiques déterminées pourront renverser la tendance. Au-delà des politiques d'ajustement budgétaire menées depuis la crise, deux politiques, la fiscalité des entreprises et les réformes du droit du travail ont contribué à accroître les inégalités. Il s'agit de deux domaines dans lesquels les législateurs des États-membres conservent une autonomie formelle de décision et en font largement usage. Il n'en est pas moins impossible d'attribuer la responsabilité de cette réorientation des politiques aux seuls législateurs nationaux. En effet, l'intégration avancée des économies européennes rend ces politiques fortement interdépendantes. Les marges dont dispose chaque pays dépendent de la politique des voisins.

Pour en comprendre la raison, il est important de noter que le contexte institutionnel du marché intérieur agit de deux façons sur ces politiques. Premièrement, les libertés accordées aux entreprises et aux particuliers au sein du marché intérieur que ce soit en matière d'établissement ou de circulation de biens et services leur a ouvert un vaste champ pour arbitrer entre différents régimes salariaux ou fiscaux. Deuxièmement, par un curieux renversement de logique, ces libertés permettent aux entreprises de mettre les États en concurrence les uns avec les autres pour attirer des investissements (ou, dans certains cas, siphonner la base fiscale des voisins) ce qui conduit à réorienter les politiques nationales dans ce domaine en faveur du facteur le plus mobile, c'est à dire le capital.

Une réglementation communautaire légitime, mais insuffisante...

Au niveau européen, la réaction de politique à ces phénomènes n'est pas négligeable, mais elle reste insuffisante. Pour limiter ce qui apparaît à un moment donné comme des conséquences excessivement négatives et abusives de l'intégration, l'Union réglemente de longue date et progressivement la libre circulation et la liberté contractuelle. Il en est ainsi aussi bien pour la législation du travail que pour la fiscalité.

Des standards sociaux minimaux ont été fixés (temps de travail, protection en cas de temps partiel, de contrats à durée limitée ou d'intérim, sécurité et hygiène, droits collectifs à l'information et la

consultation....). Dans le contexte de la libre circulation des travailleurs, le principe de non-discrimination entre nationaux et non-nationaux interdit les possibilités d'arbitrage entre travailleurs migrants et autochtones¹¹. La réglementation sur le détachement des travailleurs prévoit que le travailleur bénéficie d'un certain nombre de droits minimaux (notamment le salaire minimum) tels que fixés par la loi dans le pays de destination (pays de réalisation des tâches) indépendamment des droits du pays d'origine (pays du contrat de travail). Les difficultés d'application de ces dispositions sur le détachement des travailleurs qui nécessitent en particulier une coopération intense entre les administrations des États-membres ont conduit à l'adoption d'une nouvelle directive sur ce sujet, qui a pour but de renforcer la mise en œuvre effective de ces dispositions. En outre, la Commission vient de proposer une directive visant à renforcer les droits des travailleurs détachés qui devraient bénéficier du principe « à travail égal au même endroit, rémunération égale » (et non seulement du salaire minimum) et à limiter dans le temps les effets potentiels du détachement liés aux différentiels de droit du travail, dans leur ensemble, entre le pays d'accueil et le pays d'origine.

Des réglementations ont aussi été prises ou sont en cours d'être prises dans le domaine de la fiscalité. Les obligations de coopération et d'échange d'information sur les revenus des capitaux entre les administrations fiscales ont été progressivement renforcées. La lutte contre l'optimisation fiscale devrait être facilitée par le surcroît de transparence qu'imposerait aux entreprises une proposition récente de la Commission. La vérification des rescrits fiscaux (les fameux *tax ruling* dévoilés par le LuxLeak) au regard du droit de la concurrence procède aussi d'une démarche visant à protéger les États contre une utilisation abusive du point de vue du droit de la concurrence des libertés garanties au sein de l'Union.

L'appréciation que l'on peut porter sur ces réglementations dépend du point de vue où l'on se trouve politiquement et géographiquement. Des arbitrages sont faits, par exemple, entre la protection des salariés des pays les plus riches et les offres d'emplois à des travailleurs des pays de la périphérie¹². De même, la levée du secret bancaire (ou fiscal) a jusqu'à peu été considéré comme une intrusion inacceptable par des pays comme la Belgique, le Luxembourg et l'Autriche. Mais quelle que soit l'appréciation que

¹¹ Notons cependant que l'accord conclu avec le Royaume-Uni dans le contexte du BREXIT aurait dérogé à ce principe. Il prévoit l'adoption d'un règlement qui autorisera de restreindre l'accès des nouveaux résidents aux aides à l'emploi pendant quatre ans. Cet accord a été annulé par le vote britannique en faveur du Brexit.

¹² Voir par exemple le Bruegel Blog Post by E. C_Vaccarino et Z. Darvas : « Social dumping » and posted workers : a new clash within the EU.

l'on porte sur l'équilibre atteint et sur la vitesse avec il est atteint, ces réglementations ont le mérite d'exister, d'avoir une efficacité évaluable et d'avoir été légitimées explicitement par des procédures législatives communautaires.

...face aux politiques « beggar-my-neighbour » des États-membres

Il n'en est pas de même pour la part des politiques qui sont conduites unilatéralement par les États-membres, alors même qu'elles ont aussi un impact sur les pays voisins. Ceci vaut autant pour la fiscalité des entreprises que les droits de salariés.

En matière fiscale...

La concurrence que se font les États-membres sur les taux d'imposition des sociétés, est largement documentée. La théorie des choix publics le suggère et les analyses empiriques le confirment, la baisse considérable des taux d'imposition sur les sociétés n'est pas uniquement liée à des facteurs internes à chaque pays mais procède bien d'une dynamique concurrentielle entre les États de l'Union Européenne. L'impact de la baisse tendancielle des taux d'imposition des revenus sur les sociétés ne se limite pas aux recettes budgétaires. Il est bien établi que ce taux d'imposition fixe un seuil supérieur au taux d'imposition marginal sur les revenus du capital^{13,14}.

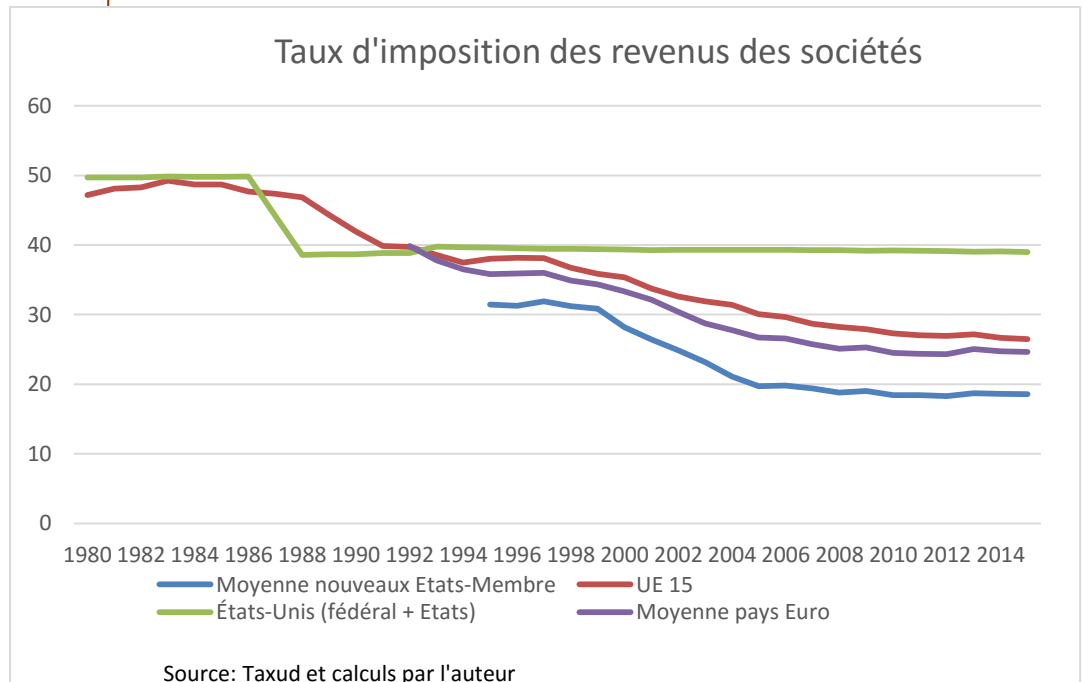
La bonne nouvelle est qu'après la crise de 2008, cette dynamique a été freinée, probablement aussi sous la pression des opinions publiques et des contraintes budgétaires. Pris ensemble avec les efforts faits pour lutter contre l'optimisation fiscale, ceci peut être une indication que même dans le contexte institutionnel actuel la mise en concurrence des systèmes fiscaux européens n'est pas inéluctable à la condition, certes majeure, qu'il existe une convergence d'intérêt et de choix de politique économique. La lecture des recommandations de politique économique par pays montre cependant que la Commission interiorise comme inéluctable la logique d'une concurrence entre systèmes fiscaux : « Le taux moyen d'imposition effectif des entreprises en France est ...toujours le plus élevé de l'UE en2015... cette situation est d'autant plus préoccupante ... qu'une forte imposition des revenus des entreprises... décourage les investissements »¹⁵. Une conclusion alternative pourrait être d'un point de vue

¹³ Les personnes physiques ayant de facto toujours la possibilité de déclarer des revenus du capital comme revenus de société.

¹⁴ Commission SWD(2015) Corporate income taxation in the European Union, pp. 18-22

¹⁵ Rapport 2016 pour la France, SWD (2016)79 final

communautaire qu'il faut engager une réflexion sur la tendance à la baisse des taux d'imposition des sociétés en Europe et décider collectivement si et comment la renverser, pour retrouver des niveaux similaires à ceux prévalant par exemple aux États-Unis¹⁶... En effet, l'Union fait la force : la théorie le suggère, les analyses empiriques le confirment, l'exemple des États-Unis l'illustre, plus une entité fiscale est grande, moins elle est sensible à la concurrence de tiers, et en corolaire, moins elle a d'incitations à participer à la convergence vers le bas des standards.



...comme sociale

A l'instar de ce qui se passe avec les taux d'imposition des revenus des sociétés, les degrés de protection des salariés ont été progressivement revus à la baisse. Une analyse empirique complète de cette évolution dépasserait très largement le cadre de cette contribution : elle serait plus complexe que celle de la fiscalité des entreprises, car les paramètres qui déterminent les conditions d'emplois, c'est à dire le degré de soumission des travailleurs aux seuls mécanismes du marché, sont plus nombreux. Ils incluent notamment les législations de protection de l'emploi et des droits collectifs des travailleurs, le niveau plus ou moins centralisé des négociations entre partenaires sociaux, les conditions de l'assurance chômage, les salaires minimaux, les garanties de

¹⁶ La baisse décidée par le gouvernement Cameron du taux britannique (de 20% à 19% en 2017, et 18% en 2020) risque cependant de lancer un nouveau round de baisse généralisée, de même que celle prévue par le gouvernement français.

revenus sociaux minima et le degré d'organisation syndicale. Toutefois, l'évolution des indicateurs OCDE de la protection de l'emploi permet de dessiner une ébauche de l'évolution des cadres institutionnels nationaux de l'emploi au cours des dernières années¹⁷. Si la protection des emplois à durée indéterminée est restée relativement stable, à l'exception de sa baisse en Espagne dès les années 90 et, plus récemment, en Grèce et au Portugal dans le cadre des programmes de stabilisation, la protection des emplois temporaires s'est sensiblement détériorée dans la quasi-totalité des pays de la zone euro pour lesquels l'indice est disponible. Les pays de la zone euro ont, l'un après l'autre, donné aux entreprises une flexibilité accrue dans la gestion de leur personnel en encourageant le recours au travail temporaire et intérimaire. Il serait aussi facile de montrer qu'en matière de négociation des conditions de travail, la tendance a été dans tous les pays, vers une décentralisation jusqu'au niveau des entreprises, entraînant une intensification de la concurrence entre les salariés¹⁸. Dans le cas du code du travail, il est difficile d'évaluer quantitativement la part de la convergence vers le bas de la protection des salariés qui relève au sens strict de la concurrence entre États¹⁹. La flexibilisation du marché du travail est cependant favorisée par le discours de la Commission qui en a fait une partie intégrante de ses recommandations (ou exigences dans le cas des pays sous Troïka). Par ailleurs, la référence aux voisins – notamment aux réformes Schroeder - (et à la compétitivité retrouvée grâce à cette flexibilisation) est un classique des débats dans les États-membres sur les réformes du code du travail.

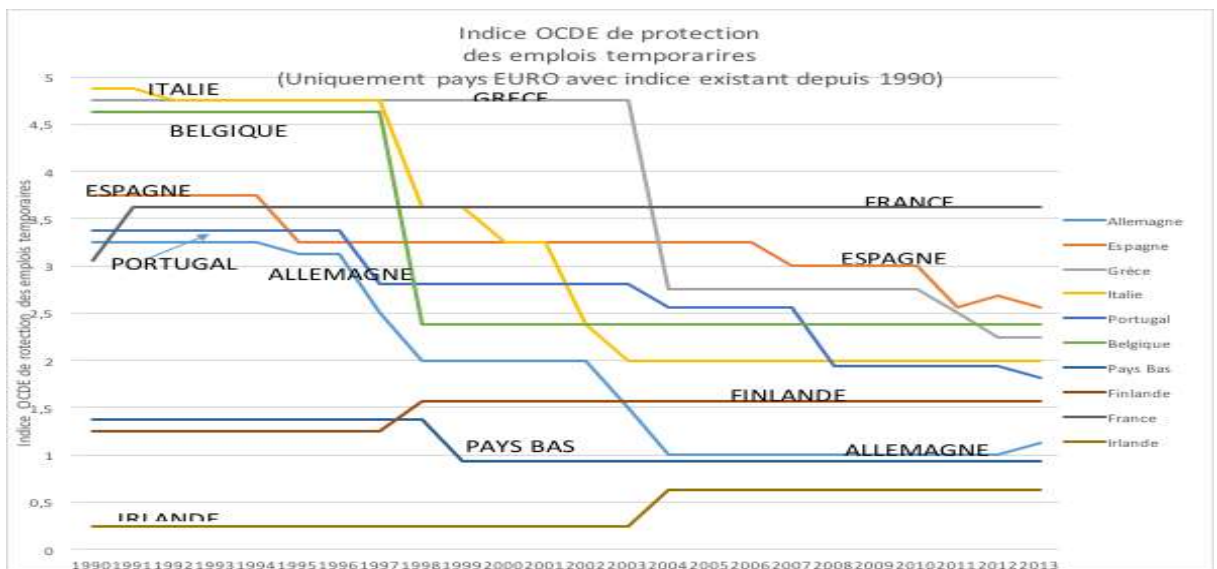
La discussion actuelle de la proposition de réforme du droit du travail en France donne un bel exemple de l'impact de la non-européanisation du droit du travail sur le niveau atteignable des droits des salariés. Un des points contestés est la définition du périmètre des entreprises d'un même groupe international pris en compte pour justifier des licenciements économiques collectifs. Les syndicats français insistent pour que la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe, françaises ou non, continue à être prise en compte ce qui atténue le risque de manipulations comptables et de mise en concurrence des salariés d'un même groupe entre eux. Le patronat et le gouvernement souhaitent que cette « singularité française » soit abolie et que seule la situation des entreprises françaises du groupe soit prise en compte, en arguant que cette singularité « est très mal vécue par les

¹⁷ L'analyse se limite aux pays de la zone euro par souci de simplification et parce que le problème y est d'autant plus aigu qu'il n'est pas possible de compenser des différentiels de compétitivité par des ajustements de change

¹⁸ La décentralisation est l'enjeu majeur de la réforme en cours de discussion en France du code du travail.

¹⁹ C'est à dire du fait que la baisse du taux de protection dans un pays a un effet positif sur sa propre compétitivité et donc négatif sur celle de ses voisins qui sont de ce fait amenés tôt ou tard à « suivre ».

investisseurs étrangers » (Le Monde du 3 mai 2016). Il n'est pas possible de préjuger ce que serait le niveau de protection des salariés dont les États-membres conviendraient dans le cadre d'une directive européenne imposant de prendre en compte le périmètre mondial, ou tout au moins européen, ce qui serait équilibré dans un marché intégré. Ce qui est en revanche facilement prévisible est ce qui se passera si la réglementation sur les licenciements collectifs continue à être décidée au niveau national. La « singularité française si mal vécue » finira par tomber, à cette réforme ou à la suivante, et la concurrence entre les États européens conduira à affaiblir petit à petit, pays après pays, la protection des salariés contre les licenciements collectifs.



Une réponse efficace aux défis sociaux et fiscaux posés par la révolution numérique...

Les transformations en cours de la nature et des relations de travail sont une raison supplémentaire d'accélérer l'eupéanisation du droit du travail. Il existe un consensus pour dire que la numérisation de l'économie a et va avoir un impact socio-économique considérable²⁰. Premièrement, la robotisation pourrait conduire à une destruction d'emplois massive tant dans les services que dans l'industrie. En termes quantitatifs, le nombre d'emplois risquant d'être détruits serait de 47% aux États-Unis et se situer entre 47% et 62% dans les pays de l'Union Européenne, le nombre d'emplois à risques étant plus élevé dans les pays de la périphérie

²⁰ (pour une revue de la littérature, voir: <https://www.etui.org/Publications2/Working-Papers/Digitalisation-of-the-economy-and-its-impact-on-labour-markets> ; <https://www.etui.org/Publications2/Working-Papers/Le-travail-dans-l-economie-digitale-continuites-et-ruptures>)

où il y a plus d'emplois moins qualifiés²¹. Il est important de noter que l'ampleur, la nature et la rapidité des destructions dépendront aussi de décisions politiques (par exemple, exigence réglementaire d'une intervention humaine pour protéger le consommateur). Deuxièmement, la robotisation a conduit déjà à une polarisation des qualifications entre le haut et le bas de l'échelle, avec comme corollaire la disparition des emplois à qualification moyenne. Cette tendance devrait se poursuivre. Troisièmement, l'émergence de plateformes de mise en réseau de prestataires de services individuels conduit à des nouveaux modes de production et donc de relations de travail qui appelle une adaptation des définitions du travailleur « dépendant » et le développement de nouvelles protections sociales²². Les plateformes sont en soi un facteur puissant de transnationalisation des modes de production. Pour certains « jobs », qualifiés ou non qualifiés, la mise en concurrence directe de prestataires individuels est déjà mondiale²³. A ces questions sociales s'ajoutent les problèmes bien connus que pose la facilitation de l'optimisation fiscale.

...ne peut être qu'européenne

Ces évolutions vont d'abord nécessiter un accompagnement par les pouvoirs publics des transitions de certaines professions dans des conditions socialement acceptables. Les principes de cet accompagnement devraient tout au moins faire l'objet d'une concertation au niveau européen pour éviter de trop grandes divergences. Plus important encore, ces évolutions nécessiteront des adaptations innovantes des protections sociales et de l'emploi dans les différents États-membres. Pour éviter que ces adaptations se fassent sous le régime de la concurrence entre États, il est essentiel que cette problématique soit traitée de façon transparente et décisive au niveau européen. D'ailleurs, le fait qu'il s'agisse d'innover, permettrait au niveau européen de légiférer dans un domaine qui n'est pas (encore) lourdement prédéterminé par les traditions nationales. La discussion en France de la loi réformant le droit du travail déjà évoquée donne un exemple de la nécessaire européanisation de ce droit pour faire face aux défis de la numérisation. Selon la proposition, la loi protégerait le droit des travailleurs individuels, prestataires de service pour une plateforme, de refuser de façon concertée de prêter les services convenus (droit de grève) et de s'organiser en syndicat (*Le Monde* 25/04/2016). Compte tenu du caractère transnational des plateformes dont certaines offrent des services productibles, qualifiés ou non-qualifiés, de n'importe où (traductions, rapport

²¹ <http://bruegel.org/2014/07/the-computerisation-of-european-jobs/>

²² <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note026.pdf>

²³ voir les sites www.upwork.com , www.mturk.com , www.foulefactory.com

comptables²⁴, vérification de banques de données, tests de publicité²⁵, ...), il est clair que ces droits ne seront effectifs que si ils sont au moins valides dans l'ensemble de l'Union.

On comprend dans ces conditions que des commentateurs considèrent que l'agenda numérique européen tel que reflété dans la communication COM(2015)192 final soit considéré comme manquant d'ambition et ait une perspective trop étroite²⁶. La finalisation du marché intérieur numérique y est planifiée du seul point de vue des consommateurs et des entreprises, alors que les questions sociales et de transition qui se posent ne pourront tout autant être traitées efficacement qu'au niveau européen. Il en est de même pour la récente communication sur l'économie collaborative (COM(2016)356). La Commission y réussit le tour de force de mettre en évidence l'ampleur et la dimension européenne des transformations sociales et des défis de politique fiscale impliqués tout en se réfugiant derrière le principe de subsidiarité pour proposer une vague guidance aux États-membres, au lieu de plaider avec détermination le coût social et fiscal de la « Non-Europe » comme elle sait si bien le faire lorsqu'il s'agit de coûts économiques.

Dans ce contexte, il faut aussi regretter le calendrier tardif donné au « quatrième pilier » de l'Union monétaire, l'élaboration du « socle européen de droits sociaux ». La communication en la matière n'est prévue que pour 2017. Il faut espérer que la consultation lancée en Mars 2016 à cet effet et qui va durer jusque fin 2016 (COM(2016) 127) convaincra de la nécessité de dépasser largement l'approche minimaliste proposée qui ne fait du « socle » qu'un ensemble de principes offrant « un moyen d'évaluer et, à l'avenir, de rapprocher au mieux les performances des politiques nationales en matière sociale et d'emploi. ». Préserver un niveau élevé de protection des travailleurs, revenir sur les régressions des dernières années, adapter les modes de protection aux nouveaux risques nécessite de dégager des compromis partagés au niveau européen. Les méthodes « douces » de coordination ne sont pas à la hauteur de l'enjeu social posé par le degré d'intégration économique et financière atteint au sein du marché intérieur et par la numérisation en marche des modes de production.

Le coût de la non-Europe ne peut pas être évalué et propagé uniquement dans une perspective économique et d'ouverture des marchés des biens et services. Le coût de la non-Europe

²⁴ www.upwork.com

²⁵ www.mturk.com, www.foulefactory.com

²⁶ <https://www.socialeurope.eu/2015/07/european-digital-agenda-unambitious-narrow/>

réglementaire en matière fiscale et sociale doit bénéficier au moins de la même urgente attention de la part de l'institution qui détient le monopole d'initiative. Le débat démocratique prospère si des choix sont proposés. Au lieu d'encourager dans ses recommandations la concurrence fiscale et sociale que se livrent en tout état de cause les États-membre, la Commission a dans ses mains le pouvoir de montrer et faire valoir qu'il existe une alternative européenne dont les bénéfices sociaux et fiscaux seraient incontestables. Quelle que soit la durée de la pédagogie nécessaire, ceci pourrait bien être une condition préalable à un regain de confiance des citoyens européens à l'égard de l'Union Européenne telle qu'elle va.

Entretien avec David Walker

Lundi 23 mai 2016

Tout d'abord, pourrais-tu nous situer l'homme David Walker : qui est-il, qu'a-t-il fait, d'où vient-il ? Et surtout, quelle a été sa carrière ?

Très brièvement, je suis arrivé avec la première vague de britanniques en 1973. Je n'ai pas été vraiment brillant lors de mon bac parce que j'étais un peu « fainéant » et à cause de cela je ne suis pas allé à l'université. J'ai donc commencé à travailler dans la fonction publique britannique en 1969 à l'âge de 19 ans. Je me suis ensuite présenté au concours européen et j'ai été embauché le 1er décembre 1973 - comme fonctionnaire B de l'époque - au service juridique. J'ai ensuite travaillé pendant 17 ans à la DG X chargée de l'information et de la communication. C'est là que j'ai réussi le premier concours interne général organisé depuis très longtemps. J'ai été nommé AD à la DG X, puis 2 ans après je suis devenu l'Assistant du Directeur-général, Manuel SANTERELLI. Ensuite j'ai eu la chance d'être retenu dans cette fonction par son successeur Colette FLESCH (une ancienne ministre luxembourgeoise). Et ensuite, j'ai suivi un chemin bien battu par les Assistants: lors d'un changement d'organigramme, une unité "ressources humaines" a été créée et j'ai été nommé à sa tête. C'était au moment où la fonction d'Assistant du DG changeait.

C'est vrai je me rappelle qu'à l'époque au début des années 90, à la DG REGIO où je me trouvais le DG avait deux assistants. Un pour la substance des dossiers et l'autre plutôt pour l'administration.

Oui c'est un phénomène je dirais du milieu des années 90 parce que quand j'ai été nommé chef de l'unité Ressources Humaines un assistant pour les affaires politiques a été nommé pour me remplacer.

Les unités RH étaient dans l'air du temps: on pense parfois qu'elles existent depuis toujours mais en fait elles ont commencé à voir le jour dans les DG au milieu des années 90. Et maintenant elles sont en train de disparaître.

Trois ans plus tard il y a eu un changement de Directeur général et il était temps que je parte - c'est à ce moment-là que j'ai été nommé à la direction du personnel de la DG ADMIN (devenue la HR) à l'unité en charge de la formation. C'était le bon moment parce que cette unité avait eu une succession de chefs d'unité qui ne sont pas

restés longtemps donc j'avais la grande chance de stabiliser la situation. J'y suis resté un peu moins de 3 ans mais c'était au moment où la formation prenait beaucoup plus d'importance. Donc j'ai eu le bonheur d'être au bon endroit au bon moment.

Oui, c'est comme pour les ressources humaines ?

Exactement, j'ai mis en place le système de dotations budgétaires décentralisées pour la formation dans les différentes DG. Jusque-là tout était centralisé au sein de l'unité et il y avait ce que j'appelle une "approche catalogue". La première chose que j'ai menacé de faire quand je suis arrivé a été de supprimer le catalogue. Alors tous les COFOs étaient un peu consternés mais c'était pour passer le message que la formation devait quand même être plus proche des utilisateurs et de leurs besoins au lieu d'être quelque chose d'imposé. Evidemment, j'ai gardé un catalogue en place mais il était plus réduit et les DGs ont commencé à réfléchir davantage sur leurs besoins en formation. Donc je me suis beaucoup plu dans cette unité - c'était et c'est encore une grande unité - parce que en plus des fonctionnaires, il y avait plusieurs END et des auxiliaires, mais il y avait aussi une cinquantaine de professeurs de langues à gérer.

En effet je me souviens du dossier, il y avait un accord interinstitutionnel pour qu'on les garde et puis après ils ont finalement été mis à la porte ?

Oui mais ça c'est plus tard. En fait, au moment où j'étais là, ils n'étaient pas menacés. J'ai commencé aussi à mettre les premiers jalons en place pour avoir une approche interinstitutionnelle à la formation et j'ai lancé les premiers appels d'offres interinstitutionnels. Ce qui est marrant est que quand je suis devenu directeur de l'Ecole européenne d'administration, j'ai retrouvé les deux programmes interinstitutionnels que j'avais mis en place de l'autre côté quelques années avant. En 2000, je me suis présenté pour une fonction de conseiller SEM 2000, fonction qui était aussi une invention de l'époque et qui a été introduite au même moment que les Directions de Ressources commençaient à voir le jour. Ces directions ont commencé à être créées à la fin des années 90 et il y avait aussi quelques fonctions de conseillers principaux SEM 2000. L'idée était de les mettre dans une DG qui avait besoin d'aide pendant 3 ans, et puis de les réaffecter dans une autre DG où il fallait mettre de l'ordre. Mais évidemment, une fois que le Directeur général avait ses mains sur quelqu'un il ne le lâchait plus après et ce système de rotation n'a pas duré très longtemps. Donc c'était dans ce contexte que j'ai atterri au Service Commun d'Interprétation et de Conférence (ci-après « SCIC ») - non pas finalement comme conseiller SEM 2000, mais comme Directeur dans la Direction de Ressources venant d'être créée au SCIC. En

fait, j'avais exprimé une préférence pour aller à la DGT où une Direction Ressources avait aussi été créée mais j'avais la même nationalité que le Directeur général faisant fonction à l'époque et j'ai été donc nommé au SCIC où j'ai retrouvé comme Chef de service mon copain Marco BENEDETTI avec qui j'avais été chef d'unité à la DG HR.

Enfin, je suis resté un peu moins de cinq ans au SCIC.

Et pour toi c'était une chose positive que l'on décentralise les Ressources Humaines ?

Tout à fait, oui très positive.

Parce qu'actuellement tu vois qu'il y a un mouvement de recentralisation.

Oui, alors il faut distinguer deux phases. L'établissement des Directions de ressources a précédé la grande réforme administrative de la Commission intervenue après la chute de la Commission Santer. Ce processus a été accéléré par la suite après le livre blanc de 2000 – ou d'ailleurs l'Ecole d'administration trouve son origine mais j'en parlerai après. Vous savez, je suis dans cette maison depuis 42 ans, et j'ai vu des opérations de décentralisation et puis de recentralisation, les pendules bougent tout le temps. Personnellement, je crois qu'il fallait une certaine décentralisation, mais que celle qui a été mise en place était excessive et on a vu les résultats par la suite. Parce que la Commission a constaté plusieurs années plus tard qu'en faisaient du "benchmarking" avec d'autres organisations publiques qu'elle avait beaucoup de personnes travaillant dans des fonctions qu'on appelle horizontales et de coordination et de gestion administrative et budgétaire.

Claude CHENE – ancien directeur général des ressources humaines - disait dans son entretien dans GRASPE qu'à la Commission, pour une personne qui est en *front line*, au contact avec les utilisateurs, il y avait une personne derrière, dans le contrôle, l'administration etc.

Je ne sais pas si c'était un ratio d'un pour un mais c'était quand même un peu trop. Et je crois surtout, si on veut faire un peu de philosophie, qu'on peut comprendre que la Commission, vu tout ce qui s'était passé avec la chute de la Commission Santer, a voulu chercher à créer un environnement qui est risk free (sans risque). Mais c'est évidemment impossible. L'activité de la Commission, comme celle de toutes les institutions, comporte inévitablement des risques parce que si vous ne prenez pas de risque vous ne ferez rien du tout.

Donc la décentralisation est une façon de réduire ça, de responsabiliser au plus près du directeur général ?

C'était là le fil conducteur de la réforme administrative. C'était une réponse aux observations du Comité des experts indépendants qui avait dit, qu'il n'y avait personne qui avait le sens de "accountability". C'était un peu exagéré mais il y avait du vrai là-dedans. Et il y avait deux dimensions à cette remarque. Ce n'était pas uniquement comme supposent parfois les gens une question de flou dans la gestion financière et budgétaire; c'était également, la question de dialogue entre le niveau administratif et le "niveau politique", entre les Directions générales et les Cabinets et Commissaires. Et c'est ça qui a donné lieu par la suite aux systèmes de rapports d'activité, de plans de gestion, d'un nombre fixe de dialogues formels par an etc. Et donc à mon avis tout cela a certes renforcé la collaboration mais avec de temps en temps une tendance au micro management par le niveau politique.

Cela aboutit aussi au fait que contrôles, vérifications, rapports, etc... cela devient une activité en soi, avec une tendance inflationniste, chaque entité bureaucratique ayant naturellement tendance à accroître ses activités.

Moi j'ai toujours été de l'avis de Marc Delauche qui était dans la DG du Développement. Il avait une théorie à laquelle je souscris entièrement que "la qualité du contrôle est en proportion inverse au nombre de signataires d'un dossier".

Un directeur général disait lors de sa prise de fonction à DEVCO, qu'il y avait jusqu'à 20 signatures de contrôle. Il pensait que le risque était que personne ne se sente responsable. Mais y a-t-il eu un bilan en passant à la décentralisation ? Maintenant que nous recentralisons, un bilan de la décentralisation a-t-il été fait ?

Et bien il y a eu des opérations de screening que je n'ai pas toujours suivi de près - il faut dire qu'à l'école on est un peu en dehors de certaines choses qui se passent à la Commission – je suis à la Commission et pas à la Commission, dans le sens où mon l'école est au service de l'ensemble des institutions. Mais là, la création de l'Ecole est intéressante aussi, c'est presque un cas d'école en lui-même. L'idée de créer l'Ecole, la première fois qu'on la trouve, c'est dans le livre blanc sur la réforme administrative ou dans deux paragraphes il y a une proposition de créer un "European Civil Service Training Centre". J'avais manifesté un intérêt et puis au fur et à mesure que les discussions se développaient, l'intention semblait être de nommer le chef de l'Ecole au niveau chef d'unité. Je n'ai plus suivi de très près le dossier, et puis un jour vers la fin

2004 j'ai eu un coup de téléphone du cabinet Kinnock pour demander si j'étais encore intéressé par le poste. J'ai dit oui mais que j'étais déjà Directeur et on m'a répondu qu'ils voulaient occuper la fonction au niveau d'un directeur. Je suis donc allé voir bilatéralement plusieurs membres du Conseil d'administration - que par hasard je connaissais en tout cas - et puis le conseil d'administration a accepté l'offre de la Commission de me mettre à la disposition de l'école.

Qui sont les membres du conseil d'administration ?

Les Directeurs-généraux du personnel et de l'administration de toutes les institutions et pour les institutions où il n'y a pas de directeurs généraux, c'est le Directeur du personnel. Pour l'instant c'est le DG du personnel du Conseil qui est Président.

Est-ce un conseil d'administration distinct de celui d'EPSO ?

Non, c'est le même conseil d'administration. C'est assez confortable parce que, comme tu peux d'en douter les affaires d'EPSO sont beaucoup plus sensible que les miennes! Ce qui veut dire que le conseil d'administration consacre en moyenne deux heures et quart d'une réunion de deux heures et demie aux affaires d'EPSO.

Pourquoi n'avoir pas créé deux offices distincts pour la formation ?

Au départ l'idée était effectivement de créer une école avec un statut administratif distinct – toujours un office interinstitutionnel mais séparé. Je n'ai pas participé aux discussions sur la création de l'école mais d'après ce que je comprends, l'idée de la rattacher à EPSO est arrivée juste quelque mois avant la fin des discussions. Il y avait une raison officielle et je crois qu'il y avait une raison officieuse. La raison officieuse est bien sûr plus intéressante que la raison officielle.

Alors la raison officielle – et c'est vrai – c'est qu'en rattachant l'école à EPSO, il y a eu des économies d'échelle. EPSO s'occupe de pas mal de dossiers administratifs pour nous, entre dans les circuits financiers, assure tout ce qui est informatique et logistique. Donc si je devais faire tout ça moi-même, il me faudrait je dirais 2 ou 3 postes en plus sur un effectif qui est déjà petit donc ça ferait 10 % en plus. On est 24 donc 3 postes de plus sur un effectif de 24 ce n'est pas rien. Puis il y a quelques synergies notamment dans le domaine de la certification.

Alors la raison officieuse – qui est beaucoup plus amusante – c'est que lorsqu'il avait été décidé au niveau politique que c'était une bonne chose de créer l'Ecole, évidemment le niveau politique en est resté là. Ce n'est pas le niveau politique qui a décidé quel devait être le mandat de l'Ecole. Alors ils n'ont rien trouvé de mieux que de déléguer cette responsabilité aux chefs des unités de formation dans les institutions. Alors il ne faut pas être un génie pour imaginer le scénario, c'est qu'ils voyaient l'Ecole comme un concurrent. C'est pour cela que les discussions sur le mandat de l'Ecole étaient extrêmement dures.

En plus, ces discussions ont été menées par un Chef d'unité (que je ne connaissais pas du tout) désigné par la DG ADMIN qui avait envie d'être nommé Chef de l'école. J'imagine que c'était une mauvaise surprise pour lui quand il a été décidé d'occuper cette fonction au niveau de directeur. Mais ce qui est intéressant est que si tu regardes les textes fondateurs, le directeur de l'école formellement parlant, c'est le directeur d'EPSO. Et puis il y a la fonction de chef de l'école destinée à être occupé au niveau chef d'unité. Cela veut dire que j'ai été mis à la disposition de l'école, mais je ne suis pas sur le plan formel son directeur! Voilà une petite histoire qui est connue par très peu de gens. Dans la pratique cela n'a jamais posé un problème car je m'entendais très bien avec Eric Halskof qui était le directeur d'EPSO au moment où l'école a été créée, je m'entends aussi extrêmement bien avec David BEARFIELD, l'actuel Directeur. Donc il n'y a jamais eu de problème et l'école a toute l'indépendance opérationnelle dont elle a besoin. Mais il y a quand même ce petit paradoxe administratif.

C'est peut être une façon aussi d'empêcher son développement ultérieur. Elle aurait pu se saisir d'activités délaissées – par exemple, les cours de langue nécessaires à la carrière des fonctionnaires

Là, à mon avis ce n'est pas parce qu'on fait partie d'EPSO que les cours de langue ne sont pas venus chez nous. La raison pour laquelle la formation linguistique n'a pas été transférée est un exemple je dirais de ce qui peut arriver quand les gens sont un peu têtus. Pour moi, c'est devenue une "question de territoire" parce que dans les discussions sur le mandat de l'école au début, la Commission avait proposé que l'école soit responsable de la formation linguistique mais deux institutions en particulier s'y sont opposées. Maintenant, au moins l'une d'entre elles souhaite que la formation linguistique soit confiée à l'école. Mais quand la question a été soulevée par la suite – à plusieurs reprises - l'attitude de la Commission a été un peu du style: "vous n'avez pas voulu la formation linguistique quand on vous l'a proposée donc vous ne l'aurez pas maintenant".

Ce n'est pas une question anodine parce que l'externalisation coûte souvent plus cher qu'un service interne, sans parler du sort des enseignants. Avec du personnel permanent renforcé par des contractuels, on aurait pu développer une réflexion pédagogique propre aux institutions et à leurs besoins.

Je crois qu'il aurait fallu effectivement un certain mélange, mais il ne fallait pas avoir 40 ou 50 permanents.

Et maintenant, à part la certification, quelles autres fonctions avez-vous ?

La certification était l'élément catalyseur – à mon avis - pour la création de l'école, en 2005. parce qu'il fallait un seul organe pour dispenser la formation. Donc je crois que c'est ce qui a fait que l'on a été créé en ce moment précis. Les textes fondateurs nous donnent un mandat tripartite: 1) la certification pour laquelle on a un "monopole", 2) les formations d'entrée en service et 3) les formations – je cite plus ou moins les textes - pour les personnes qui occupent des fonctions d'encadrement ou qui sont susceptibles d'en occuper une – ce qui est très large. Et puis il est précisé que dans ces deux branches là, les institutions peuvent compléter nos activités par des actions spécifiques. Donc tout le défi depuis le début de l'école a été d'éviter les doubles emplois. Et globalement le résultat est positif, parce que nous avons pratiqué une politique de dialogue permanent, j'ai gardé en place le groupe qui avait décidé du mandat de l'école à l'époque (avec son acronyme anglais le IWP, c'est-à-dire le Inter-institutional Working Party) et qui réunit les responsables de la formation de toutes les institutions. Nous ne mettons rien de nouveau en place sans en discuter dans ce groupe. Et pour cela que nous n'avons jamais eu de bagarres.

Quelle sera la place de l'école dans la réforme de l'encadrement intermédiaire ?

Alors la discussion n'est pas encore close à la Commission là-dessus. Dans toutes les formations, si tu regardes la liste (qui est trop longue à mon avis!) qui circule sur les différentes formations que devraient suivre les managers, tous nos cours y sont parce que depuis 4 ou 5 ans, je dirais que tout ce qui concerne la formation générale dans le domaine des compétences managériales, c'est nous qui les organisons.

Y compris avec des consultants externes, j'imagine. Pas simplement avec du personnel interne ?

Oui la plupart sont dispensés par des consultants externes. Mais là aussi, nous organisons ça de manière différente des unités de

formation dans les institutions. Nous rédigeons nos appels d'offres d'une manière assez ouverte, pour nous laisser le plus de liberté dans le design des formations qui en réalité est du co-design avec les consultants externes, des représentants des institutions et nous-mêmes. Et il y a un processus en cours – qui est sur le point de se terminer maintenant – c'est ce que l'on appelle notre "prochaine génération de formations en management et leadership" - où depuis 6 mois nous travaillons avec les contractants et des représentants des institutions (dont beaucoup de la Commission), pour que les produits soient adaptés à la fonction publique européenne et pas quelque chose de préfabriqué.

D'où la nécessité d'avoir un cadre à la tête de l'école. Une personne dotée de cette expérience, n'est-ce pas ?

Oui, il faut avoir une équipe de professionnels de la formation, ce que j'ai. Je les ai recrutés pour cela. Parce que cela veut dire que nous avons une équipe d'interlocuteurs crédibles vis-à-vis de l'extérieur.

C'est vrai, ils sont vraiment très compétents.

Ils sont excellents et ils sont tous capables de faciliter et d'animer une formation ou encore d'agir en tant que coach, etc... Et je crois que c'est cela qui fait un peu la force de l'école et c'est aussi cela qui nous a permis de développer nos activités. Parce que quand on a été créé, il aurait été logique que les institutions nous transfèrent un certain nombre de formations, mais j'ai seulement hérité deux formations de la Commission: le programme de formation pour les nouveaux, qui était déjà interinstitutionnel – que j'avais mis en place quand j'étais là-bas par ailleurs ! Et puis le MTP "Management Training Programme" dont j'étais aussi à l'origine quand j'étais à la Commission. Mais juste pour t'indiquer l'état d'esprit qui régnait, il y avait aussi un suivi d'un jour de la MTP qui s'appelait "MTP plus" que la Commission n'a pas voulu nous transférer prétendant que c'était spécifique aux besoins de la Commission. Alors j'avais un choix, soit j'allais à la guerre soit je faisais ça de manière beaucoup plus nuancée. Cela ne sert à rien d'aller à la guerre, sauf si on est sûr de gagner!

Ou si on n'a pas d'alternative ?

Mais là, ce n'était pas le cas. Je savais que je n'allais pas gagner et qu'il n'y aurait aucun intérêt pour l'école qui devait encore trouver sa place de commencer avec une bataille avec la Commission et on avait en tout cas déjà assez sur la planche avec la certification. Claude Chêne m'avait dit au moment de ma nomination : "David tu ne seras jamais prêt". Et finalement, on avait notre formation prête

au moment où toutes les institutions devaient nous envoyer leurs candidats mais ils nous les ont envoyés 6 mois après!

Par la suite on a étendu l'offre pour les nouveaux collègues à toute une série de formations que l'on appelle maintenant les "compétences clés". Progressivement des collègues qui ne sont plus des nouveaux y participent et tout le monde est content car il y a des économies d'échelle importantes. Même si nous sommes allées en quelque sorte au-delà de notre mandat formel personne ne voit la nécessité de prévoir un changement. C'est d'ailleurs une procédure assez lourde qui doit passer par tous les Secrétaires généraux des institutions. Donc ça marche bien comme ça. Dans le domaine du management où notre mandat formel est beaucoup plus vaste, la Commission a réduit considérablement sa propre offre, les autres institutions aussi au fur et à mesure que nos nouvelles formations ont été mises en place

C'est ainsi que nous sommes passés de 3 ou 4 programmes de formation pendant nos premières années à une petite quarantaine maintenant. D'ailleurs l'année dernière on a eu 7500 participants dans nos formations. Et la nouvelle offre qui est en train de voir le jour est une tentative de moderniser encore ce que nous faisons parce qu'il ne faut jamais rester sur ses lauriers. Donc il y aura un choix beaucoup plus grand en termes de matière et en termes de moyens. On mettra moins l'accent sur les formations en classe et beaucoup plus sur des travaux préparatoires, des "assignments" par exemple entre deux journées de formations présentiels et puis des éléments de suivi, pas vraiment du coaching mais la possibilité de recourir aux formateurs pour avoir du conseil.

Tout ce que l'on imagine maintenant pour le middle management, toutes les structures d'appui aux managers seront à la charge de l'Ecole ?

Nous faisons l'essentiel mais pas tout. Je prends l'exemple de l'*assessment center* : nous sommes en contact avec la HR car il y a un lien évident avec la formation. Beaucoup de formations dont les personnes ont besoin, même leur majorité, sont offertes par nous, plus un certain nombre de choses spécifiques à la Commission. L'idée est formidable en théorie et on va voir comment ça se passe en pratique.

Pourquoi l'école ne s'en occupe-t-elle pas ?

Parce que c'est une action spécifique de la Commission. Là le partage des responsabilités entre l'école et les institutions est très clair: tout ce qui est générique, c'est nous; tout ce qui est spécifique, c'est aux institutions individuelles de s'en occuper.

A la Commission, oui mais qui est permanente, puisque si on a la réversibilité tous les ans...

Il n'y aurait pas de valeur ajoutée à confier cela à l'école. Parce que n'oublie pas que la mission principale de l'école est interinstitutionnelle et la caractéristique de nos formations c'est qu'elles sont ouvertes à l'ensemble des institutions. Le recours aux *assessment centres* est une question de politique de personnel de chaque institution et il n'y a donc pas de raison de confier cela à l'école d'autant plus qu'elle n'a pas vraiment - c'est plutôt EPSO – d'expérience en la matière.

Mais alors qui fera le lien ? Les collègues vont être comme dans un supermarché pour choisir les outils dont ils ont besoin dans leur carrière, sans accompagnement. Je suis beaucoup plus en faveur de ce que font certaines multinationales ou certaines organisations du mouvement ouvrier, à savoir un suivi des personnes et un dialogue tout au long de la carrière.

Je suis d'accord avec toi et j'ai exprimé mon point de vue lors des consultations sur le dossier. Cela revient un peu à ce que je disais tout à l'heure quand j'ai menacé d'abolir le catalogue quand je suis arrivé à l'unité de formation. Ma crainte par rapport aux propositions qui sont sur la table, est que l'on soit en train de recréer une espèce de super-catalogue pour les managers. Et ce n'est pas uniquement de leur faute s'ils ne pourront pas s'y retrouver.

Mais justement, pour ceux qui ne sont pas accompagnés? Les grandes entreprises suivent leurs cadres. Il y a une espèce de dialogue, y compris au cours des formations.

Ce que nous allons également faire avec notre nouvelle offre, c'est que nous mettrons en place non pas un *assessment center* mais plutôt un de ces outils de profiling – "*PerformanSe*", tu connais peut être le nom. L'idée est d'avoir une approche un peu plus structurée que celle utilisée depuis un certain temps dans quelques institutions. Nous allons mettre cela principalement à la disposition de personnes qui occupent une fonction de management et qui ne l'ont jamais utilisé. Et il y aura un débriefing très solide suite aux réponses au questionnaire. On réfléchit sur l'idée de former quelques personnes de l'école pour qu'elles puissent faire ce débriefing, aussi bien que des gens de l'extérieur – ce qui permettrait d'offrir un choix aux collègues: recevoir un débriefing de quelqu'un en interne ou de quelqu'un en externe, il y a des arguments dans les deux sens.

Se pose ensuite la question du recrutement. N'aurait pas intérêt à changer de paradigme, du moins dans une certaine mesure ? Ainsi on pourrait favoriser l'émergence d'une voie parallèle aux concours généraux, qui existe en filigrane, et qui aujourd'hui paraît moins légitime.

En fait il y a plusieurs questions là-dedans. Pour tout ce qui est de la sélection c'est à David Bearfield de répondre. Mais le problème de base, c'est que tant qu'on a des concours externes largement ouverts, il y a un problème de nombre qui est très difficile à maîtriser.

Mais il s'agit d'une objection d'ordre pratique. Ce n'est pas une opposition de substance par rapport à ce que je dis. Car tu pourrais faire la même sélection pour accéder à l'école d'administration ? Par exemple, il est très difficile d'entrer à l'ENA.

Oui, mais il ne faut pas comparer l'école avec l'ENA. L'ENA a fait partie de la machinerie gouvernementale française depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La plupart des étudiants qui passent à l'ENA sont déjà des fonctionnaires.

Effectivement, mais ils ont déjà fait des études supérieures, à Sciences Po par exemple.

Oui mais, à l'issue de cela ils sont garantis d'avoir une place plus ou moins en fonction du classement - tu connais le système mieux que moi. Il est difficile de transposer cela dans la fonction publique européenne qui est organisée tout à fait différemment. Mais quant à la formation des nouveaux, je suis à 200% d'accord avec toi. Il faut renforcer la "formation initiale" - pour utiliser la notion française - des nouveaux collègues, qui doit être autre chose de ce qu'elle est actuellement. La Commission a fait une tentative en ce sens avec son nouveau programme mais il y a malheureusement des problèmes pour attirer beaucoup de participants.

Par « formation initiale », tu veux dire à l'université ?

Il s'agit plutôt de la formation reçue à l'entrée en service. Depuis presque un an maintenant, la Commission a complètement refait sa formation initiale.

Et cela, c'est l'École ?

Non en fait, nous sommes dedans mais c'est la Commission qui a changé cela, et maintenant c'est un programme sur deux semaines. Ce n'est pas la première fois que la Commission essaie de faire ce

genre de chose et qu'est-ce qui se passe ? Finalement, c'est l'indiscipline totale, il y a peut-être la moitié des nouveaux qui arrivent, qui suivent la formation et les autres ne viennent pas.

Mais cela existe parce que les directeurs généraux ne l'imposent pas. C'est comme si ce n'était pas important.

Oui, c'est que personne ne suit et pourtant l'origine de cette idée était dans un des fameux groupes de Directeurs généraux qui, il y a 3 ans, ont discuté un beaucoup de thématiques y compris la formation. J'ai d'ailleurs participé aux discussions en ce domaine.

Mais cela ne devrait pas durer au minimum deux semaines ou trois semaines ? Ne devait-on pas partir d'une évaluation des personnes - sans distribuer bons ou mauvais points pour la promotion - pour améliorer leur comportement professionnel ?

Je suis d'accord. Mais là, il faut de la discipline au sein des institutions – parce que ce n'est pas la Commission uniquement, qui a certaines choses à améliorer en ce sens, certes. Mais dans le domaine du développement du personnel beaucoup dépend du manager. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons beaucoup dans nos formations managériales.

Mais globalement, on a l'impression que le niveau d'expertise des gens n'est pas toujours adapté à la nature de la fonction publique. On devait avoir du bas au haut de l'échelle une fonction publique d'élite. Ce n'est pas toujours le cas. Donc il y a une question de recrutement, d'évaluation et de formation.

Mais il y a aussi la question des conditions matérielles salariales des collègues qui sont recrutés en bas de l'échelle.

Mais là, il y a un processus de déclassification - et notamment le plus souvent chez les jeunes - on a des agents contractuels du groupes de fonction III qui sont très capables, et qui font par exemple le travail du groupe supérieur (des groupes de fonction IV).

Effectivement, mais j'ai un collègue par exemple qui parce qu'il a quitté l'école à 14 ans est dans le groupe de fonction I, mais c'est quelqu'un de tout à fait capable, qui s'épanouit dans son boulot.

On peut être autodidacte et progresser professionnellement.

Ce que nous faisons, c'est aussi un travail pour essayer de donner du sens au fait de travailler dans la fonction publique européenne. Parce que nous partons du principe que la fonction publique

européenne est quelque chose de particulière, spéciale. Pour les nouveaux la DG HR a développé à ma demande deux séminaires : Il y a le séminaire – qui existe depuis plusieurs années maintenant – sur l'histoire de l'Union, que je co-facilite avec elle, entre autres. On a été la semaine dernière à Riga, à la demande de l'école d'administration publique pour délivrer ce séminaire pour une quarantaine de fonctionnaires lettons.

Et puis il y a le séminaire qui s'appelle le "EU4U" qui donne l'explication de comment ça fonctionne dans les institutions, quels sont les derniers développements dans l'Union et ainsi de suite, tout ceci dans un souci de donner du sens à ce que font les collègues. Pour les nouveaux aussi, nous avons abandonné l'approche ou nous offrons la même chose à tout le monde qui entrain. Parce que finalement il y a deux grandes catégories de nouveaux: ceux qui tournent autour des institutions depuis des années et qui les connaissent comme leur poche. Et les autres qui sont de vrais nouveaux qui sont ceux qui risquent d'avoir le plus de difficultés à s'adapter. Là nous avons mis en place des ateliers pour cette deuxième catégorie de collègues avec – et ça c'est unique dans les institutions – une offre de coaching individuel. Un coaching pour les tout nouveaux et non pas pour les directeurs ou chef d'unité. Pour essayer de les accompagner un peu dans leurs premiers jours. Et puis nous avons aussi, et ça c'est depuis un peu moins de deux ans, des séminaires pour chefs d'unité à la maison Monnet. Nous prenons chaque fois une trentaine de chef d'unité qui peuvent baigner un peu dans l'ambiance de notre histoire commune et nous avons des orateurs adaptés à ce genre de séminaire. Je citerais Pierre Jourdan, ancien chef d'entreprise français, qui est devenu en quelque sorte un "Monnet convert" et qui fait une très fascinante présentation sur l'application de la méthode Monnet au management. Et puis le deuxième orateur qu'on a pris pour les deux derniers séminaires c'est l'ancien speechwriter du Président Van Rompuy.

**Par rapport au futur, quel type de partenariat sera possible ?
Quel type de formation sera plus adapté ? Que préconiserez-vous comme changements?**

J'ai déjà répondu en partie puisque pour les managers la nouvelle offre sera très différente de ce que nous avons fait jusqu'ici. La nouvelle approche ne sera plus de dire voilà tu es chef d'unité donc tu as droit à cela, tu es chef de secteur tu as droit à cela, tu veux devenir chef d'unité tu as droit à cela. Il y aura quelques éléments de développement de carrière comme ça mais on réoriente toute l'offre à l'ensemble des managers quelles que soient leurs fonctions précises autour de trois thèmes: 1) me gérer moi-même. 2) gérer mon équipe. 3) gérer mon environnement. Et dans la gestion de

l'environnement il y a des choses qui à mon avis sont très exigeantes parce qu'on parle de la gestion de l'incertitude, la gestion du pouvoir, de l'influence, comment gérer dans un monde qui devient de moins en moins prévisible. Ça c'est une chose. Autre chose, nous sommes maintenant à la limite de notre capacité dans le sens où avec 24 personnes qui devient 23 l'an prochain et peut-être 22 l'année après il sera difficile soit en termes de conception soit en termes de gestion d'envisager de faire beaucoup plus de choses. Un domaine dans lequel nous avons développé des activités intéressantes et qui passe un peu inaperçu dans les institutions c'est ce que nous faisons avec les autres Ecoles d'administration publique. Il y a un réseau qui réunit les directeurs de ces écoles qui s'appelle DISPA Le représentant français est l'ENA et il y a quelques années nous avons réalisé quelques échanges de participants dans nos formations respectives.

Existe-t-il des formations en partenariat avec le Royaume-Uni ?

Le Royaume-Uni connaît une situation particulière car ils ont fermé ce qui était le "Civil Service College" – devenu le National School of Government par la suite – et tout est maintenant fait en sous-traitance pure et dure. Il n'y a plus d'école nationale d'administration et on n'a plus vu un représentant britannique dans ce réseau depuis 3 ans.

Nous sommes devenus en quelque sorte le coordinateur du réseau. Nous participons à toutes les réunions où on fixe les ordres du jour, nous avons quelques pages dédiées au réseau sur notre site, nous préparons également les comptes rendus des réunions et nous partageons notre expertise. Depuis plusieurs années, nos partenaires du réseau ont une invitation permanente d'envoyer des participants de temps en temps dans certaines de nos formations en management. Le plus bel exemple d'une coopération est probablement avec l'institut luxembourgeois car il y a en général un participant de la fonction publique luxembourgeoise dans les formations de management que l'antenne de l'école organise au Luxembourg. Donc on fait avancer d'une manière discrète et ciblée la fameuse coopération administrative qui pour moi est plus importante que jamais.

Tous ces domaines nouveaux sont nécessaires, certes. Mais n'y aurait pas là une contradiction ? Au moment où l'on demande plus d'effort au personnel, on souhaite qu'il soit plus efficace, mais on réduit les moyens nécessaires à son bien-être professionnel. J'ai par exemple l'impression que dans ce contexte difficile, les moyens donnés au dialogue, à la formation, à l'accompagnement y compris social, au coaching, doivent s'accroître, peut-être pas en proportion très grande.

J'ai été étonné d'apprendre que l'école subira aussi une réduction.

Eh bien, nous survivrons parce que nous sommes efficaces.

Je pense que les priorités négatives doivent être compensées par des priorités positives.

Il est clair que si jamais il y a un problème de priorités, ce genre d'activité devrait être réexaminé mais le travail avec le réseau des administrations publiques ne prend pas beaucoup de temps.

Oui mais il pourrait être développé. Il pourrait y avoir des synergies. Et il faudrait y consacrer des ressources. S'il y avait quelque chose que tu n'as pas pu mettre en place mais que tu aurais voulu, qu'est-ce que ce serait ?

Intellectuellement, je pense que la formation linguistique aurait dû venir à l'Ecole – mais je sais ce que c'est d'organiser la formation linguistique, je l'ai fait. Donc, d'un côté je n'ai jamais été demandeur parce que je savais ce que ça voulait dire mais si l'on me demandait de la prendre je ne pourrais pas dire non. C'est un peu dommage aussi que les institutions globalement ne soient pas encore parvenues à mettre en place - la Commission va peut-être y arriver – un système beaucoup plus structuré pour les nominations aux fonctions d'encadrement avec – comme c'est le cas pour la certification - une période de formation ciblée qui fait partie du processus d'évaluation et de sélection en amont. Parce qu'il y a encore une tendance à nommer des gens dans des fonctions d'encadrement pour les réussites du passé, et c'est compréhensible que l'on soit jugé sur ces réussites. Mais tant que l'on ne teste pas de manière structurée la capacité de management et de leadership, c'est un peu aléatoire. J'ai également dit à la Commission (et ce serait vrai pour toute institution) "dès que vous me demandez ce que vous voulez dans cette réforme des procédures de nomination et de la mobilité des chefs d'unité je peux vous livrer toutes les formations dont vous avez besoin dans l'espace de 6 mois."

Entretien avec Philippe van Parijs

L'utopie européenne en crise

Samedi 12 mars 2016

La question d'une rupture de confiance entre les citoyens européens et leurs institutions, au niveau européen, devient préoccupante. L'instauration d'un revenu universel pourrait-elle créer un ciment d'adhésion et d'identification ?

Ce dont il s'agit, c'est un revenu universel modeste au niveau européen, ce que je propose d'appeler un eurodividende. Je ne dis pas que cela va rétablir la confiance des citoyens par rapport aux fonctionnaires européens mais plutôt contribuer à restaurer l'adhésion à l'Union européenne. J'avais utilisé l'analogie avec cette utopie totale qu'a réalisée par Bismarck à partir de 1883 en Allemagne. Il y a plusieurs arguments en faveur de l'introduction d'une forme de solidarité interpersonnelle et transnationale au niveau de l'Union européenne et en particulier au niveau de la zone euro. Par exemple, la stabilisation de nos États-providence, et non leur remplacement, face à la concurrence fiscale et sociale entre les différents États membres. Il y a d'autres arguments liés plus spécifiquement à l'euro, mais je propose ce lien direct entre l'Union européenne et ses citoyens, à qui on paierait un petit revenu-plancher, un socle, qui serait complété pour chacun par des revenus d'autres sources, y compris bien sûr – pour ceux qui en dépendent – d'allocations versées au niveau national. Il est important que ce revenu soit universel et inconditionnel. Ce revenu doit être modeste, du moins au départ. Dans ma proposition, 200 euros en moyenne, financé par la TVA. En moyenne, parce qu'on peut le moduler en fonction du pouvoir d'achat dans les différents pays. Ce qui veut dire que le montant serait plus important au Luxembourg qu'en Bulgarie. Même avec une modulation en fonction du pouvoir d'achat, il y aurait une redistribution significative vers les pays les plus pauvres de l'Union européenne.

Mais il y aurait un fond par pays ou alors, ce serait au niveau communautaire ?

Non, ce plancher de 200 euros serait financé par la TVA.

Cela serait prélevé au niveau européen ?

Oui, ce serait prélevé au niveau européen, mais en complément des systèmes nationaux qui continueraient à exister. Donc, c'est un financement par l'impôt, quelle que soit la forme prise par cet impôt.

Aujourd'hui, on a l'impression d'un manque de confiance entre les États membres et les dirigeants de la Commission, pourtant nommés par ces États. Il y a de nombreuses propositions pour compléter le Parlement européen par une représentation des Parlements nationaux. On a l'impression que les dirigeants nationaux ne font plus confiance aux différents organes mis en place, et que c'est une des raisons de leur dysfonctionnement.

Déjà, pendant la législature précédente – et peut-être déjà avant -, il y a eu une redéfinition des poids respectifs du Conseil, et en particulier du Conseil européen, et de la Commission, due entre autres au caractère inédit des crises successives, passées et présentes. Dans la mesure où il n'y avait pas un terrain suffisamment déblayé par les Traités, il devait y avoir une prise de décision au niveau du Conseil européen.

Van Rompuy m'avait dit au début de son deuxième mandat de deux ans et demi, "je vois assez d'économistes, de lobbyistes, d'hommes d'affaire, de politiques, je voudrais rencontrer des penseurs européens". Et il m'a demandé si je pouvais l'aider à rencontrer ces penseurs européens. Donc avec son speechwriter Luuk van Middelaar, on a organisé une série de rencontres, entre Van Rompuy et des intellectuels. Il en est sorti un livre, *After the storm* (van Middelaar et Van Parijs ed., Lannoo, 2015) partiellement basé sur ces rencontres. Il y a eu par exemple un débat entre Van Rompuy et Habermas. Habermas disait "no taxation without representation". Cette phrase était le grand slogan au moment de la guerre d'indépendance des États-Unis contre l'Angleterre - les britanniques taxaient leurs colonies d'Amérique du Nord, mais les colons n'avaient pas le droit de vote au Royaume-Uni. Habermas utilisait ce slogan d'une manière analogique. L'Union européenne - en particulier au niveau de l'eurozone - est amenée à prendre des décisions avec des implications massives en termes de distribution de la richesse entre les états membres et en leur sein – au moment de la crise grecque par exemple. C'est parfaitement possible, mais alors, il faut qu'il y ait une prise de décision démocratique à

l'échelle adéquate, c'est-à-dire au Parlement européen. Le Parlement européen doit être consulté pour légitimer les décisions prises. A quoi Van Rompuy répondait qu'il comprenait bien la logique, mais qu'il devait aussi résoudre parfois en quelques heures, un problème qui a besoin de solutions urgentes. Et où M. Van Rompuy peut-il trouver les gens qui convaincront leur opinion publique, leur gouvernement et leur Parlement, d'accepter les concessions qu'ils devront inévitablement faire, étant donné que leurs intérêts - qu'ils estiment légitimes - divergent des intérêts des autres ? Cela ne peut-être que les chefs de gouvernement.

Il y a donc un contraste entre une logique démocratique d'un côté, et une logique diplomatique de l'autre. Dans le cas d'une logique démocratique, tu dois argumenter - face à l'ensemble des représentants de l'ensemble du territoire - que les mesures que tu prends sont des mesures justes. Dans le cas d'une logique diplomatique, c'est de la négociation, voire du marchandage. Ce n'est pas une logique qui recherche un consensus sur une solution équitable, mais plutôt un compromis où chacun doit faire des concessions.

Faire intervenir davantage les Parlements nationaux au niveau de l'Union, serait de mon point de vue pire que de faire intervenir les chefs de gouvernement. Je m'explique. Je ne suis pas un fétichiste de la démocratie. Pour moi, la démocratie n'est pas une valeur en soi mais un instrument qui, s'il est bien façonné, est très précieux, essentiel même, au service de la justice. Et qu'est-ce qui est essentiel dans cet instrument ? C'est ce que Jon Ester, professeur au Collège France, appelle la force civilisatrice de l'hypocrisie. C'est le fait que quand tu défends une politique, ou que tu essayes d'être élu, tu vas devoir tenir un discours destiné à justifier ce que tu proposes à la population à laquelle tu t'adresses, en termes d'équité ou d'intérêt général. Donc, peu importe tes vrais sentiments, tu es obligé de tenir ce discours. C'est là la logique démocratique de l'argumentation. En revanche, quand tu négocies à porte fermée, tu défends tes propres intérêts, et à la sortie, tu vas retourner dans ton pays et dire "on a gagné".

Néanmoins, quand les chefs de gouvernement se rencontrent souvent, une sorte de connivence et de solidarité s'installe entre eux, et il faudra donc essayer de trouver un compromis qui soit le moins mauvais possible pour chacun. En outre, quand Mme Merkel va dans la salle de presse, il n'y a pas seulement les médias allemands, mais toutes les télévisions d'Europe. Donc, les chefs de gouvernement sont amenés à dire que la décision prise "est mieux pour l'Europe", pas seulement pour leur pays, ou équitable entre tous les citoyens européens, pas seulement bonne pour les citoyens allemands. La force civilisatrice de l'hypocrisie joue alors dans une certaine mesure pour l'ensemble de l'Union européenne, pas

seulement pour leur pays, même s'ils continuent à privilégier leur pays, car c'est là où eux, ou leur parti, doivent être réélus.

Par contre, les membres des Parlements nationaux n'ont pas cette même pression. Ils ne doivent pas se justifier envers une population au-delà de leur propre pays voire de leur propre circonscription. Tu n'as pas cette même dynamique, donc associer beaucoup plus les Parlements nationaux au processus de décision européen, c'est une stratégie myope.

Je reviens sur ce que tu as dit au niveau du compromis. Le compromis tel qu'on le trouve au niveau intergouvernemental est un dénominateur commun *a minima*. Je me demande si les gouvernements actuels ont la capacité d'exprimer toute la dimension des problèmes. Car le politique a aussi un rôle éducatif, n'est-ce pas ?

Le défi de la compréhension mutuelle est énorme. Sur la crise grecque par exemple, Van Rompuy, au début, croyait que la césure entre les 28 serait entre d'une part les contributeurs nets à l'ensemble de l'opération de secours, et d'autre part les bénéficiaires immédiats ou potentiels. Mais au bout d'un moment, le clivage principal s'est avéré être entre les pays à dominante catholique et les pays à dominante protestante. Car il y avait une composante morale. En Allemagne par exemple, le mot pour "dette" est le même que celui pour "culpabilité" (*Schuld*). Donc, tu avais deux conceptions de la vertu morale. Pour certains, être vertueux, c'est parfois dur et parfois cela peut même coûter cher, mais dans tous les cas cela implique de châtier celui qui a péché. Pour d'autres, la vertu, c'est plutôt de pouvoir pardonner.

Sur l'appréhension du problème, cela illustre l'apprentissage constant qu'il va falloir continuer à faire au niveau européen, comme dans les petits États multiculturels comme le nôtre. La perception des choses est différente en raison d'une culture différente, la réalité est perçue autrement, parfois simplement pour des questions de vocabulaire. Le livre *European Stories*, (J. Lacroix et K. Nicolaidis, Oxford University Press, 2011), par une succession de chapitres sur le débat sur l'Europe dans différents pays – États membres ou non membres –, montre comment le débat était conduit de manière complètement différente. C'est quelque chose que l'on perçoit très peu.

Il y a un certain nombre de grands dossiers - tels que la crise des réfugiés, la question de la croissance etc... – qui laisse à penser que nous ne sommes pas capables d'affronter la réalité. Il s'agit tout de même de défis majeurs, qui pourraient précipiter la fin de l'Europe.

L'Europe n'est pas finie car il n'y a pas d'autres alternatives... Les crises contribuent à renforcer le sentiment que, au-delà des querelles, les solutions sont difficiles mais n'existent que si nous les prenons ensemble. Sans Union européenne en ce moment, que se passerait-il ?

La semaine dernière, j'ai participé à un débat où Herman Van Rompuy a dit que trop longtemps, nous avons considéré l'Union européenne comme un espace, « a space », où l'on puisse circuler librement, et non comme « a place », un lieu où l'on puisse se sentir chez soi. Et donc, dit-il, et à juste titre, une bonne partie de ce qui sous-tend le populisme de droite comme de gauche, c'est le sentiment qu'on ne peut plus être chez soi en Europe, en raison des quatre libertés : la menace de la concurrence, l'arrivée de personnes avec lesquelles il est très difficile de communiquer, etc.

Donc, tout cela était déjà présent du fait de la libre circulation au sein de l'Union européenne, indépendamment des pressions migratoires externes. Avec la crise dans le Sud, les Marocains d'origine ne trouvant plus d'emplois en Italie et en Espagne, convergent vers des villes du Nord comme Bruxelles, c'est un phénomène nouveau. Maintenant nous avons en plus cette crise des réfugiés, qui n'est pas attribuable à l'Union européenne. Ce qui se passe en Irak et en Syrie est dû, d'une certaine manière, à ce que l'on n'a pu développer au Moyen-Orient des institutions analogues à celles que, très laborieusement, on a élaboré en Europe depuis le XVI^e siècle. C'est cela qui fait qu'entre chiites et sunnites il y a des guerres de religions aussi dramatiques que celles que l'on a eu au XVI^e et au XVII^e siècle en Europe. Les guerres de religions ont fait proportionnellement bien plus de morts en Allemagne que la Seconde Guerre mondiale...

Cette guerre éclate là-bas et cette crise arrive chez nous. Pour nous, cette crise est gérable, mais en veillant à tenir compte des sentiments de la part de la population qui se sent menacée. L'idée des quotas, lors du débat de la semaine dernière, Van Rompuy, appuyé par son interlocuteur Paul Magnette (professeur à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles et ministre-président de la Région wallonne), la trouvait ridicule. On n'aurait jamais dû faire cette répartition "top down" des réfugiés, en fonction de certains critères (taille du territoire, de la population, du PIB par tête). Ils disaient l'un et l'autre que les réfugiés iront où ils veulent aller, et que les assigner à résidence sans demander leur avis n'était pas réaliste. Ici, en Belgique, les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus sont assignés à un CPAS (Centre public d'aide sociale) où ils doivent aller pointer, mais évidemment, ils vont aller là où ils ont le plus de chance de trouver du travail, là où d'autres personnes partagent leur langue ou leur religion. S'ils se

font assigner à un petit village dans les Ardennes, ils vont y aller une fois par mois pour aller toucher leur allocation au CPAS... Mulette disait qu'une fois admis, ces réfugiés doivent jouir de la même liberté de circulation que tous les autres citoyens européens. Soit, mais il n'y a pas de solution facile, car il faut donner à chaque citoyen européen le sentiment qu'il contrôle collectivement son environnement et que sa communauté doit être préservée.

Oui, mais aujourd'hui le mouvement où les Nations se regroupent dans l'Union européenne multilingue est beaucoup moins violent que lorsque l'on est passé des régions à l'État nation au XVIII^e et XIX^e siècles (suppression des langues, mouvements brutaux de population, etc.). Comment notre construction européenne répond-elle aux besoins de la population ? Qu'est-ce qui nous fonde, finalement ? Quelles sont les forces sociales pour la construction européenne ?

Partons à nouveau de la question de la migration. Au niveau interne, il importe d'essayer de créer des conditions qui permettront de maintenir la liberté de circulation au sein de l'Union. Ces conditions doivent assurer que suffisamment peu de personnes utilisent cette liberté. Il y a deux moyens structurels qui peuvent permettre cela.

D'une part, la redistribution. Elle doit permettre aux Bulgares, par exemple, qui n'ont aucune envie particulière de venir habiter à Gand, de rester habiter près de leurs parents, là où ils ont grandi, simplement en y rendant la vie vivable. C'est ce que l'on a fait en Belgique. Au XIX^e siècle et au début du XX^e, on avait une migration massive des Flamands vers la Wallonie, où se trouvait l'industrie en Belgique. Aujourd'hui, les rapports sont inversés: voit-on les Wallons déferler sur Gand ou sur Anvers ? Non. Ce sont les Bulgares et les Roumains. Pourquoi ? Parce qu'il y a une redistribution interne à la Belgique qui permet aux Wallons de rester chez eux. Ce n'est pas qu'ils ne travaillent pas ou qu'ils vivent des allocations de la Flandre, mais c'est qu'il y a un pouvoir d'achat – qui correspond à 4 ou 5% du PIB de la Flandre – qui est redistribué vers la Wallonie et permet à plus de Wallons de rester chez eux. Cette population est stabilisée en dépit de la liberté de circulation.

D'autre part, la territorialité linguistique. Qu'on ne fasse pas comme en France, où l'on a homogénéisé le territoire sur le plan linguistique. Il faut demander à chacun qui va s'installer sur un territoire, qu'il ait à la fois le courage et l'humilité d'apprendre la langue locale. Cela permet aux enfants du terroir de continuer à se sentir chez eux. Ce n'est pas que les autres ne sont pas les bienvenus, mais s'ils viennent s'installer sur ton territoire, ils

doivent apprendre ta langue. On ne leur demande pas d'adopter ta manière de manger, ta religion, mais au moins ta langue, pas seulement une *lingua franca* commune. Cela montre leur volonté de participer à la communauté locale, en acquérant ce qui est nécessaire pour être un bon citoyen, un bon travailleur, un bon voisin...

Il faut les deux choses : diminuer la signification économique des frontières grâce à une redistribution qui passe à travers les frontières ; et préserver, voire renforcer leur signification culturelle et protéger ainsi la diversité culturelle, qui ne peut être maintenue de manière durable que par la diversité des langues.

Cela ne résout pas le problème de l'accès au territoire européen ?

En effet, cela ne résout évidemment pas le problème de l'accès au territoire européen. Une question très ancienne se pose : s'il faut faire la distinction entre les réfugiés au sens de la Convention de Genève et les migrants économiques ? C'est une question qui remonte au tout début de notre État providence, au début du XVI^e siècle. Elle est traitée dans le tout premier livre défendant une forme d'État providence publié en 1526, le *De subventione Pauperum*, de Juan Luis Vives, un juif converti qui est arrivé de Valence pour échapper à l'Inquisition, venu s'installer à Bruges et recruté par Erasme à Louvain. Il a écrit ce traité, considéré comme subversif à l'époque, où il proposait la reprise de l'assistance aux pauvres par les municipalités. Jusque-là, la charité privée et l'Eglise s'en occupaient. Pour que cela soit efficace, il fallait selon lui que les municipalités s'en occupent. Mais quid pour les pauvres qui arrivent de l'extérieur ? Les municipalités ne peuvent les accepter, car cela ferait craquer la caisse publique. Donc il faut les renvoyer dans leurs villages d'origine, en les pourvoyant d'un viatique, sauf, dit-il, s'ils viennent de villes et de villages qui sont affectés par la guerre. En ce cas, ils devaient être acceptés comme des citoyens « qu'ils soient écossais ou anglais, juifs ou grecs, flamands ou wallons, à condition qu'ils soient baptisés dans le sang du Christ ». A cette époque, tu avais donc déjà une distinction entre migrant et réfugié.

Aujourd'hui, on peut se demander si cette distinction tient vraiment; s'il s'agit de violence ou de discrimination, les victimes sont couvertes par la Convention de Genève, mais si c'est la famine créée par le changement climatique ou par autre chose, on dira que c'est une migration économique... C'est une distinction qui a quelque chose d'arbitraire. Faut-il continuer à la faire ? Par ailleurs, pour ceux qui répondent aux critères de la Convention de Genève,

faut-il vraiment les accueillir chez nous ou financer des espaces ailleurs, ce que l'Union fait avec la Turquie ?

Mon sentiment, c'est que nous Européens sommes en mesure de faire davantage. Mais s'il y a – comme le directeur de Médecins du Monde l'affirmait – 10 millions de déplacés en Syrie et en Irak, y compris des déplacés internes dans ces pays, si ces gens viennent en Europe d'un seul coup, sachant qu'ils ne vont pas aller n'importe où, il y aura immédiatement des effets boule de neige. Plus il y aura de réfugiés dans un endroit, plus il y en a d'autres qui viendront. Est-on capable de les accepter, sachant qu'il est important, pas seulement pour nous mais pour l'humanité entière, de préserver nos institutions laborieusement créées et développées au fil du temps. Et comment peut-on conserver ces institutions ? Ce n'est pas seulement une question de législation, c'est une question de culture, diffusée par le contact entre les gens et par le système scolaire. Cependant, dans beaucoup de nos villes d'Europe occidentale, les systèmes scolaires sont sous pression... A la fête d'anniversaire de ma petite-fille, élève dans une école maternelle bruxelloise, il y avait 9 enfants et 11 nationalités différentes. Et c'est cela notre monde, mais l'institutrice française n'est pas équipée pour s'adresser à un auditoire de ce genre-là. Ces situations de grande diversité sont cependant plus faciles à gérer que des situations où il n'y aurait par exemple que des Turcs dans la classe, ou que des Irakiens, avec l'arabe et le turc plutôt que le français comme langue de communication informelle entre eux. Donc le défi est là, et il ne faut pas être trop angélique par rapport à tout cela, sachant que les plans de répartition équitable sur le territoire prévus à court terme sont du bricolage qui ne tiendra pas.

Et la croissance ? D'une manière générale, en termes de communication, qu'il n'y ait pas d'initiative de croissance serait un élément de dislocation de l'Union ?

Et donc selon toi, la croissance est la solution ?

La croissance durable peut-être... En tout cas, pour moi, la solution est de permettre à chaque être humain d'entrer en relation avec autrui en position de dignité.

Mais cela a-t-il vraiment du sens de dire que la solution est la croissance, sachant qu'aujourd'hui avec toute cette précarité, on est environ deux fois et demi plus riche que dans les "golden sixties"...? On l'a eue, la croissance. A-t-elle résolu le problème du chômage et de la précarité ? Non.

Et c'est là où je reviens à l'allocation universelle. Aujourd'hui, beaucoup considèrent qu'une croissance continue dans les pays

riches est soit indésirable soit impossible, que l'on est condamné à une stagnation durable. Comment s'attaque-t-on alors au problème du chômage, de l'exclusion et de la précarité ? L'allocation universelle consiste à permettre à ceux qui travaillent trop de travailler moins, en réduisant plus facilement leur temps de travail, et à permettre à d'autres d'accéder au travail, d'autant plus que tu peux combiner cette allocation avec tout revenu du travail, en particulier à temps partiel. C'est une mesure beaucoup plus intelligente que la réduction autoritaire du temps de travail, qui a pour conséquence inévitable d'augmenter le nombre de travailleurs indépendants vrais et faux. Donc la réduction de la durée maximale du travail est une idée pour le XXe et pas pour le XXIe siècle.

Au moment où des économistes préconisent une réduction massive du temps de travail, pourquoi considères-tu que ce n'est pas une bonne approche ?

L'allocation universelle est une manière souple de partager le temps de travail... Elle rend moins cher de réduire son temps de travail, car tu as une allocation, donc un revenu partiellement constitué de ce socle, qui reste inchangé quoi que tu fasses. C'est aussi le moyen de faire plus facilement accepter une réduction collective du temps de travail. Si tu décides de réduire ton temps de travail pour acquérir une formation supplémentaire, pour mieux t'occuper de tes enfants etc., ton revenu ne se réduit pas en proportion du nombre d'heures que tu réduis, puisque, quoi qu'il arrive, tu gardes ce socle. Ce socle est aussi un subside systématique à des emplois relativement peu rémunérés car peu productifs à court terme, mais en même temps, suffisamment attrayants en eux-mêmes. Tu peux quitter un emploi quand tu veux en ayant toujours le droit à ce socle – contrairement aux allocations actuelles – et de ce fait, c'est un encouragement systématique à des emplois de basse productivité immédiate mais intéressants en eux-mêmes ou offrant de bonnes perspectives. Donc, l'allocation universelle, ce n'est pas seulement une forme de partage du temps de travail, c'est aussi un investissement dans le capital humain. On n'a pas besoin – dans les pays riches – d'un PIB par tête plus élevé, mais d'une meilleure distribution de ce PIB. On a aussi besoin d'encourager la créativité, la productivité par des initiatives innovatrices. Il y a des innovations à faire dans tous les domaines, pas seulement au niveau technologique, mais souvent en lien avec le potentiel technologique extraordinaire qui a fait irruption dans la foulée de l'ordinateur.

Dans le cadre de notre *Année Louvain des utopies pour le temps présent*, l'Université de Louvain a conféré des doctorats *honoris causa* à trois personnalités très différentes. Il y avait l'ardent défenseur de l'allocation universelle en Amérique latine, un des cofondateurs du PT avec Lula, le sénateur Eduardo Suplicy. Il y

avait une architecte italienne qui a fait toutes sortes de choses intéressantes – notamment à Anvers -, modestes mais qui changent réellement la dynamique dans les villes. Et il y avait Jimmy Wales, le fondateur de Wikipédia, une utopie extraordinaire. Ces trois personnes qui représentent trois secteurs différents sont au fond des poches de « communisme » au cœur de la société capitaliste. L'allocation universelle, plus elle est élevée, plus on reçoit en fonction de ses besoins plutôt qu'en fonction de sa contribution, et plus aussi on contribue volontairement, sans rémunération, en fonction de ses capacités. Des espaces publics de qualité gratuitement accessibles, c'est particulièrement important pour ceux qui ont des espaces privés très restreints. Cela forge une communauté. Enfin, dans Wikipédia, chacun contribue en fonction de ses compétences et chacun va y prendre en fonction de ses besoins, et cela sur la planète entière. C'est une démocratisation de la connaissance absolument fabuleuse.

Toutes ces choses fantastiques sont là à notre disposition, que l'on n'avait pas dans les mythiques "golden sixties", on est deux fois et demie plus riche, et on parvient lamentablement à être aussi malheureux.

Que faut-il faire?

Progresser dans la réalisation des trois utopies dont je viens de parler. Nos espaces publics ne doivent pas seulement être des lieux de mobilité si durable soit-elle, mais aussi d'immobilité agréable. Pour moi, une rue doit être d'abord un endroit où les enfants doivent pouvoir jouer, ensuite un endroit où des voitures doivent pouvoir être laissées, et en troisième lieu seulement un endroit où des voitures doivent pouvoir circuler.

En matière de distribution des revenus, le socle inconditionnel ne serait pas un substitut à notre système d'assurance sociale, qui continuera à avoir ses fonctions, ni à une assistance sociale ciblée, qui devra être plus limitée qu'aujourd'hui.

Enfin, en matière d'éducation, Wikipédia n'est qu'un élément d'une éducation tout au long de l'existence. Cette idée absurde d'un bloc d'enseignement obligatoire, suivi d'un bloc d'enseignement supérieur pendant 3, 4 ou 5 ans, et ensuite on cesse d'apprendre le reste de notre existence ? Il faudrait rendre le bloc initial plus court, et permettre un va-et-vient beaucoup plus facile entre emploi, formation et activités bénévoles, en particulier familiales. Qu'il y ait des possibilités très fluides de se former en permanence.

On a besoin de ces trois choses, mais en même temps on a besoin d'institutions politiques qui nous permettent de réaliser cela. En

fait, le drame de l'Union européenne et de la mondialisation, c'est que l'on est passé graduellement d'une situation où des démocraties laborieusement développées dans un certain nombre de pays enseraient un marché national et imposaient à ce marché des règles, y compris en matière de distribution, à une situation dans laquelle on a un marché mondial, et en particulier un marché unique européen, au sein duquel les démocraties se concurrencent et finissent par se comporter exactement comme des entreprises; c'est le marché qui impose désormais ses règles aux démocraties.

C'est pour cela que l'Union européenne est si importante et que le TTIP est une très mauvaise idée, car tout ce qui renforce l'emprise du marché à un niveau sans institutions démocratiques communes n'est pas une bonne chose. Et c'est pour cela qu'il faut parvenir à ce que l'Union européenne fonctionne de manière plus démocratique et pas seulement diplomatique.

Est-ce de l'intérêt de chacun que de faire de la « non-Europe » ? Est-ce de l'intérêt de chacun de ne pas avoir une armée commune ? De ne pas avoir de politique environnementale, industrielle etc. ?

L'Union européenne s'est constituée comme toutes les confédérations, à partir de l'intérêt de chacune des composantes. Mais quand on fonctionne comme un ensemble avec une logique démocratique, on doit pouvoir prendre des décisions au nom de l'intérêt général, qui n'est pas nécessairement l'intérêt de chacun, ou au nom de l'équité, qui n'est fatalement pas l'intérêt des plus riches, mais on le fait dans la mesure où une dynamique d'argumentation démocratique l'emporte sur le pur rapport de forces.

Il y a un texte incroyable de Hayek –philosophe et économiste, inspirateur du néolibéralisme - de 1939, où il fait un plaidoyer vibrant pour une fédération interétatique, une union interétatique. Pourquoi ? Parce que, dit-il, avec cette union interétatique partageant un marché unique, les différents États seront incapables d'imposer chez eux seuls des règles, par exemple pour protéger telle ou telle industrie particulière, pour interdire le travail des enfants etc., tout cela deviendra beaucoup plus difficile car ils seront soumis à la loi du marché. Mais cette capacité réglementaire ne va-t-elle pas s'instaurer au niveau de l'ensemble de l'Union ? Il dit que non, parce qu'au sein d'un État-nation il existe une volonté politique de payer plus cher tel ou tel produit pour protéger telle ou telle industrie, mais pas au sein d'une Union multi-nationale : *“Will the same motives operate in favour of other members of the Union? Is it likely that the French peasant will be willing to pay more for his fertilizer to help the British chemical industry, or a clerk in the*

city of London be ready to pay more for his shoes or his bicycle to help a Belgian workman?"

Au sein des nations, cette solidarité repose sur les "*common convictions and ideals and the whole common traditions of the people of national states*". Si les unités politiques sont beaucoup plus grandes que l'État national d'aujourd'hui: "*it would be much more difficult to place a burden on the inhabitants of one region in order to assist the inhabitants of a very distant region who might differ from the former not only in language but also in almost every other respect.*" Dans le cadre d'un État multi-national, il est bien plus difficile, selon Hayek, de faire accepter la légitimité du gouvernement commun — pensons à la Commission européenne, : "*it must be clear that people will be reluctant to submit to any interference in their daily affairs when the majority which directs the government is composed of people of different nationalities and different traditions.*"

Hayek va devenir le grand apôtre du néolibéralisme. Dans un texte de 1949, il se demande pourquoi le socialisme gagne partout dans l'immédiat après-guerre ? Parce que les socialistes ont eu le courage, l'audace de développer une utopie. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, dit-il, c'est une utopie libérale. Et c'est cette utopie de Hayek que le néo-libéralisme a réalisée, notamment à travers le marché unique européen, pour les raisons formulées de manière saisissante dans son texte de 1939.

Pour moi, on ne peut pas revenir en arrière, mais il faut parvenir à créer les conditions, non pas d'un méga-État providence européen, mais d'un dispositif qui permette de conserver la diversité et l'ambition de nos États-providence nationaux. Ces derniers ne sont pas sortis du cerveau d'un philosophe ou d'un bureaucrate. Ils sont le résultat de longues luttes rendues possibles par un espace public national, avec une langue nationale facilitant la communication et la coordination.

Mais il n'y a pas « une » langue européenne ?

Dans *Le discours à la nation européenne* de Julien Benda de 1930, en analogie au *Discours à la nation allemande*, célèbre livre du philosophe Fichte, il y a ce passage sur la langue: "*les habitants de l'Europe devront, s'ils veulent s'unir, adopter une langue commune qui se superpose à leur langue nationale comme dans chacune de leur nation la langue nationale s'est superposée aux parlés locaux, et à laquelle ils conféreront une sorte de primauté morale comme les habitants de la France la confèrent au français par rapport au picard ou au provençal, les habitants de la Grande-Bretagne à l'anglais par rapport au gallois et à l'écossais. Ils vous*

demandèrent alors, qu'avez-vous à nous proposer comme langue supérieure nationale car vous ne prétendez pas revenir au latin qui ne fut jamais d'ailleurs que la langue des savants ? Je réponds que cette langue est toute trouvée, c'est le français".

Ce ne sera pas le français, ce sera l'anglais, qui au fond est à mi-chemin entre le français et l'allemand. Et l'anglais est appris partout, quand on voit les chiffres, et surtout par les jeunes générations. Dans tous les pays d'Europe, il est enseigné à l'école sans être toujours obligatoire pour les élèves.

Sur cette dimension linguistique, une remarque. Yanis Varoufakis était, selon moi, un très mauvais choix en tant que ministre des finances, même s'il avait beaucoup de talent, car dans cette enceinte, il faut une dextérité diplomatique, il importe avant tout de tenir compte de la façon dont un discours sera reçu par les personnes autour de la table avant de commencer à exprimer des vérités impitoyables, avec toute l'arrogance que cela suggère. En tant que ministre des finances, cela lui a porté préjudice de parler l'anglais si éloquemment. Car quand il faisait fièrement ses beaux discours en anglais face à Schäuble dont l'anglais est très laborieux, c'est ce dernier qui avait l'argent dans la poche, pas Varoufakis. Cela ne pouvait qu'augmenter l'irritation du ministre des finances allemand.

En revanche, il est très intéressant d'avoir des non-anglophones qui soient capables d'avoir un discours mobilisateur, passant bien la rampe face au public international. Quand le Président Juncker parle anglais, il ne parvient pas exactement à galvaniser une foule. Mais Varoufakis le peut, et beaucoup mieux que si c'était un Anglais – Tony Blair par exemple – qui parlait. Car le type d'éloquence qui marche face à un public international est mieux manié par un non-anglophone. C'est un élément non négligeable de ce dont nous avons besoin d'urgence : une société civile paneuropéenne beaucoup plus robuste que ce que l'on a actuellement.

Mais comment arriver à cette société civile ?

Ce qui se passe chaque jour à Bruxelles, c'est un petit peu cela. Ce sont des personnes qui viennent de toute l'Europe pour travailler à des projets communs. Dans les tendances lourdes, celle qui incite au plus d'optimisme au niveau européen, c'est la diffusion d'une langue commune parmi les jeunes générations. Que les jeunes générations soient capables de beaucoup mieux communiquer à travers les frontières, ce n'est pas suffisant pour avoir une société civile paneuropéenne, mais c'est absolument essentiel. Nous avons besoin d'un moyen de communication qui soit bon marché et

efficace, et il n'y en a pas d'autre que la démocratisation d'une langue partagée. Les capitalistes et ceux qui détiennent le pouvoir politique peuvent se coordonner facilement car ils peuvent payer des traducteurs et des interprètes, qui coutent très cher. De plus, la plupart d'entre eux manient d'ailleurs suffisamment bien l'anglais. Pour réduire le déséquilibre qui en découle quant à la capacité d'action au niveau européen, la démocratisation de la compétence en anglais est essentielle. En particulier, le destin de l'Europe va dépendre beaucoup de l'Allemagne, mais il est important que le débat allemand ne soit pas un débat interne allemand. Donc l'amélioration de la connaissance de l'anglais par les germanophones est quelque chose de très important.

La situation est aujourd'hui compliquée par l'arrivée massive de personnes extérieures à l'UE. S'ils arrivent, par exemple, en Allemagne, ces migrants ne vont pas simplement devoir apprendre l'allemand mais aussi l'anglais. C'est une expérience que l'on est en train de faire tous ensemble en Europe. Ces Syriens et ces Irakiens arrivent, certes de manière inégale, dans tous nos pays, nous y sommes tous confrontés. Cela contribue à faire l'histoire commune de l'Europe. On va devoir apprendre les uns des autres la meilleure manière de gérer cela, y compris les solidarités transnationales qui existent déjà entre les Turcs, les Marocains etc. qui habitent dans des pays différents. Cet arrivage massif de personnes ayant une autre religion, une autre culture, d'autres langues, est un défi majeur. Il est très important que ces personnes apprennent la langue locale le plus vite possible pour qu'ils puissent être "digérés" en quelque sorte par la population locale. Mais en même temps, c'est bien qu'ils conservent leurs liens avec leur pays d'origine, même s'ils n'y retournent pas. Cette diaspora favorise des relations de confiance fort utiles pour amplifier les investissements et les rapports commerciaux.

Dernière question, le projet européen serait une utopie selon toi ?

Le projet européen est une énorme utopie qui, comme toutes les utopies du passé, a créé ses propres problèmes. Pour résoudre ces problèmes, nous avons besoin d'autres utopies. Dans son livre de 2002, Margaret Thatcher écrit: "*Europe' is a classic utopian project, a monument to the vanity of intellectuals, a program whose inevitable destiny is failure, only the size of the damage done is in doubt. But a European superstate is now unstoppable*". Il y a cependant selon elle une légère possibilité qu'en France ou en Allemagne, les pays les plus importants pour la construction de l'Union, le mouvement conduisant à l'abandon des institutions démocratiques nationales en faveur des institutions européennes bureaucratiques soit arrêté par des pressions électorales. *Alternative*

für Deutschland et le *Front National* pourraient ainsi stopper le "unstoppable European superstate". Mais pour moi, il ne s'agit ni de stopper ni de parachever un European superstate. Il s'agit d'infléchir les institutions de la fédération européenne afin de lui conférer la légitimité et la capacité d'action indispensables pour relever des défis que nos petits états européens ont définitivement perdu la capacité de relever.

Fiche de lecture

The Golden Dawn's Nationalist Solution. Explaining the rise of the far right in Greece

(Palgrave Pivot, NY: 2015)

The following article by Daphne Halikiopoulou and Sofia Vasilopoulou about their recent book on the phenomenon of the Golden Dawn in Greece is yet another interesting analysis on a phenomenon that is growing in size in Europe, i.e. the development of extreme right parties supported by a larger share of European citizens in different countries. The recent tight presidential elections between a candidate from FPÖ (extreme right) and the Green party in Austria have shown that the possibility of an extreme right elected representative to take power will soon become a reality. In several other countries like the Netherlands, Denmark and Finland for instance, the Extreme right parties do play an important role in national politics and even though they do not “govern” any of these countries, their influence on the policies of the current governments is huge because they also reflect the worries of an increasing proportion of the European populations. The reaction by classical government parties is actually to “turn even more right” and to borrow extensively from the rhetoric and the policy recipes of these new extreme parties in a competitive escalation which remains highly uncertain. In other countries like Poland and Hungary, the current governments, if not extreme right, actually lead some policies which are borderline with currently accepted democratic practices.

This means that democracy may be changing. From a large understanding where democracy is not only a majority victory at the elections but also a culture of democracy through the rule of law, the protection of minorities, consensual politics on key national issues and a respect for fundamental rights, democracy in the future could become much less than that and maybe the rule of a majority only, including the right to overturn constitutional rules that do not please the new majority, as the Polish and Hungarian examples show. Such a government by extreme right leaders is already a reality at local level (regions, cities) in several countries, including France. Many observers think that the test of reality will be sufficient to transform these parties into “normal” parties which simply “manage” and have to leave their ideology and rhetoric at home rather than on the streets. It remains to be seen: others believe that such parties would rather play low profile, gain

respectability and sufficient electoral support before showing their true face.

One important aspect of Daphne Halikiopoulou and Sofia Vasilopoulou's article is that it shows that there are several kinds of extreme rights in Europe. The Golden Dawn party is, according to them, a "neo-nazi party". But not all extreme right parties are "neo-nazi". Some of them are actually very much anti-nazi and strongly claim so, like in the United Kingdom or in Finland. In other countries, it is a sort of mix that prevails, like in France where in "Le Front National" the founder is well known for his anti-Semitic and negationist views while other parts of the Party are rather chauvinistic and socially oriented and other are nationalist and racist. What brings them together in a single category could be their fight against globalization and the need to revive the nation, and often their strong defense of the Welfare State but with also a strong conservative reading of society (notably regarding families).

A recent European research project funded under FP7 with the title "MyPlace" has done an extensive research on how young people embrace extreme right ideas²⁷. A very interesting outcome of this research, beyond the variety of ideologies behind these various radicalisations, is that those young people have a rather positive view of democracy: democracy, for them, is important to preserve, but not the sort of democracy they have lived in for most of their lives and which is too consensual. They want change through democracy. This is an essential element of analysis because it is clear that most European countries cannot change their voters but can change their politics. By also proposing a way forward, Daphne Halikiopoulou and Sofia Vasilopoulou's article is a useful reminder that there is less point in proving the extreme right defenders that they are wrong and misguided than in looking critically at our institutions and current practices of democracy. In that regard, given the high democratic ambitions of its Treaties, the European Union should fully play its role in reinventing workable democracies on its territory.

The fall of fascist regimes in the years following the end of the Second World War marked the delegitimization of right-wing extremism across Europe. Increasingly, the far right-wing parties that are successful in Europe are those who have been able to modernize their ideology, framing the debate in terms of civic principles such as democracy, citizenship and respect for the rule of law. These parties distance themselves from fascism, often reject

²⁷ <https://myplaceresearch.wordpress.com/>

the far right label and denounce violence. In Greece in particular fascist ideals have been unthinkable, least because of the memory of the Nazi invasion in the 1940s, and the atrocities and deprivation that followed, as well as the country's own experience of military dictatorship in the 1960s and 1970s. And yet in May and June 2012, over 400.000 Greek citizens voted for a party that represents precisely those ideals that are so vilified in Greece. The Golden Dawn (Χρυσή Αυγή) received 7 per cent of the vote in May and 6.9 per cent in June, granting it 21 and 18 parliamentary seats out of 300 respectively. It managed to retain its support in the 2014 European Parliament Elections receiving 9.38 per cent of the vote, despite its association with a large number of violent acts, which resulted in the imprisonment of the majority of its MPs including the party leader in 2013-2014. In the January and September 2015 general elections the party retained third place with 6.28 and 6.99 per cent of the vote respectively.

The Golden Dawn is a Neo-Nazi party and in our book, we show why.

Not because of the party's past use of Nazi paraphernalia, but rather because its ideology and organizational structures fulfill the criteria of what constitutes a neo- Nazi group. Nazism and by extension neo-Nazism, are variations of fascism. Both movements shared similar core values, had similar social bases and developed similar movements. The main difference between the two can be found in the Nazi emphasis on the 'volk', i.e. the people, versus the fascist focus on the state. But these were variations on common themes. In other words, Nazis were fascists, but simply put, Nazism placed a greater emphasis on nationalism. All variants of fascism are pan-nationalist, authoritarian, statist, and militarist movements, seeking to transcend social cleavages and cleanse the nation from internal (i.e. political dissidents) and external (i.e. those not belonging to the 'organic' nation) enemies.

The Golden Dawn is precisely that. It belongs to the fascist family and fulfils all the above criteria, including the emphasis Nazism places on the 'Nation'. So, while the party itself may reject the fascist label, it nonetheless espouses all core fascist- and more specifically Nazi (principles including nationalism, paramilitarism, statism, transience and cleansing).

The question is why has the Greek society - a society that has experienced Nazi atrocities and a military junta - granted parliamentary representation to such a group?

The answer is that the Golden Dawn has been successful and not despite its anti-systemic rhetoric. The party has increased its appeal by propounding plausible solutions to the three sets of crises - economic, political and ideological - that have culminated in an overall crisis of democracy in Greece. Much of the party's success can be attributed to its strategic choice to tap into the widespread disillusionment of the Greek people by offering them a 'nationalist solution', a rhetoric that emphasizes the twin fascist myths of social decadence and national rebirth as a way out of the Greek crisis.

The Golden Dawn arose in Greece at a time of severe economic crisis resulting in recession, high rates of government deficit as percentage of GDP, high levels of unemployment and stern austerity measures. It makes sense to seek causal links between the Eurozone crisis and the rise of the Golden Dawn. However, it would be limited to assume that people's grievances automatically translate into far right-wing party mobilisation. Other European countries that were also severely affected by the Eurozone crisis, including Portugal, Ireland, Cyprus, Spain and Italy, did not experience a comparable rise in support for the far right. Looking to supply, the crisis in Greece also resulted in the fragmentation of the party system, allowing small parties to enter the political scene. However it is also limited to assume that political opportunities will automatically lead to the rise of far right-wing parties. While in some of the most severely affected countries noted above, the main parties were weakened, allowing for smaller parties to enter the system. It was far left-wing parties that benefitted from this and examples include the Spanish PODEMOS and the Irish Sinn Feinn. Taking party discourse into account, we could argue that the Golden Dawn has been successful because of the rhetoric it puts forward. However, National Popular Front (ELAM), the Golden Dawn's sister party in crisis-ridden Cyprus, which has adopted a similar discourse has not enjoyed similar levels of success. Therefore, neither demand nor supply-side explanations in themselves fully capture the dynamics of far right-wing party support in Greece.

The success of the Golden Dawn must be understood precisely within this context, as dependent on the extent to which it was able to propound plausible solutions to the three sets of crises - economic, political and ideological - that befell Greece and culminated in an overall crisis of democracy to which the Golden Dawn offered a nationalist solution. We show this by drawing upon theories of fascism (Michael Mann and Roger Griffin). We argue that the nature of the Greek crisis and the fact that its economic, political and ideological dimensions challenged the Greek nation-state at its core opened a political opportunity for the Golden Dawn to present itself as the saviour of the nation and defender of the

national mission. Like fascist movements of the past, the Golden Dawn puts forward “a ‘palingenetic myth’ of populist ultranationalism, seeking a nation rising Phoenix-like from the ashes of an old decadent social order”²⁸.

In line with our argument, which focuses on the interaction between demand and supply-side dynamics, in this book we combine quantitative analysis of voting behaviour with qualitative analysis of party documents in order to examine the rise of the Golden Dawn. Regarding voting behaviour, we examine individual-level data from the Hellenic Panel Component of the Voter Study of the European Election Study 2014. In our qualitative analysis, we have examined over 1500 Golden Dawn online materials uploaded on the Golden Dawn website between April 2012 and September 2014 under the sections current affairs, ideological texts, history and civilisation.

The rise of the Golden Dawn and its popular endorsement in the Greek political system raises a number of questions regarding the nature of democratic politics. It has significant policy implications. It means the rise of the Golden Dawn has been facilitated both by the particular socio-political dynamics of the crisis and the availability of existing institutional and cultural resources which have presented opportunities to the party. The ability of the Golden Dawn to operate within the confines of parliamentary politics has significantly impacted on Greek society, both directly and indirectly. Beyond shifting the policy agenda and legitimizing exclusionary and conservative policies, it has also revealed the deeply ingrained intolerance and propensity towards violence especially in a society ridden by crisis.

How can we address the Golden Dawn phenomenon?

One potential remedy has included the Constitutional outlawing of the party especially after the arrest of its MPs. However, the danger of such a solution may be that it is at best temporary and at worse could have the reverse effect of increasing the party’s support. Another related solution has been the proposal to marginalise the party politically, for example the party leaders debate during the September 2015 elections campaign. However, this is also unlikely to be effective. If we are right about the strength of party not despite its anti-systemic character, then the maintenance and confirmation of this anti-systemic status is likely to increase the

²⁸ (Michael Mann, Fascists, :
<http://www.cambridge.org/gb/academic/subjects/sociology/political-sociology/fascists>)

party's appeal. Finally, there is also the much discussed effect of economic crisis. For those who argue that the rise of the Golden Dawn is the direct outcome of our economic predicament, a return to economic stability will weaken the party. But this is again a problematic claim. According to the findings of our research, the rise of the Golden Dawn is the product of an overall crisis of democracy not just economic crisis. So while an economic fix might temporarily address the symptoms, it won't deal with the causes.

The Golden Dawn is a specific symptom of a broader institutional pathology.

So what can we do?

The broad answer is we need to sort out our democratic institutions and reintegrate key social groups back into the political mainstream. And this is how to do it:

1. Empower the middle class. Because the middle class is key to both economic prosperity and democratic stability. Weak democratic institutions and widespread corruption have resulted in the weakening of the middle ground and this is what allows extremist groups to co-opt middle-class voters. Unless we address this institutional pathology at its core, extremism will keep recurring.
2. Welfare reform. Because the appropriation of key social groups into the mainstream depends on social security. The greater the insecurity, and the broader the populace it affects, the greater the potential of extremist elements to co-opt these social groups that would otherwise support mainstream alternatives.
3. Strengthen civil society institutions. Because civil society fosters tolerance. Greek civil Society is weak at all levels: weak structure, limited impact and limited membership. There is a wider sentiment of public distrust towards this type of organisations in Greece because of the long tradition of corruption and clientelistic relations that prevail.
4. Reform the education system. Because education is a key means of socialisation that institutionalises political culture. The type of socialisation that occurs from an early age at the school level is the one that becomes most embedded. And, because people of a younger age are more easily moulded into violence and extremism. They tend to occupy a large portion of far right party membership. As long as the Greek education system promotes exclusion and vilifies the other through official textbooks, it will continue to offer opportunities for right-wing extremism.

Fiche de lecture

Intime conviction, comment je suis devenu européen

Par Bernard Guetta - SEUIL (2014) 204 pages

Bernard Guetta aujourd'hui âgé de 65 ans, est né en France, dans une famille franco-juive sépharade d'origine marocaine. Son père (marocain) est sociologue de profession, sa mère (française) possède et dirige une galerie d'art tribal. Il a un demi-frère disc-jockey mondialement connu. L'histoire de sa famille et les convictions politiques de son père vont fortement éveiller sa conscience politique. Dès l'âge de 13 ans, il devient un militant engagé à la Ligue Communiste (ancêtre du Nouveau Parti Anticapitaliste actuel) et continue de l'être pendant toute sa carrière professionnelle.

Journaliste et éditorialiste de renommée internationale, l'homme est spécialisé en géopolitique internationale. Véritable globetrotter, Bernard Guetta débute sa carrière de journaliste en 1972 au sein du journal "Le Nouvel Observateur". Sept ans plus tard, il est recruté en tant que correspondant à Vienne pour le service étranger du journal "Le Monde". En 1980, fort de son poste de correspondant du "Monde", il s'installe en Pologne (Varsovie puis Gdansk) où il couvre la naissance de "Solidarité" durant 3 ans. Suite à cet épisode polonais, il passe 4 ans aux États-Unis et plus précisément à Washington, toujours en sa qualité de correspondant du "Monde". Période durant laquelle il s'intéressera à l'essor du libéralisme dans l'Amérique de Reagan. Puis en 1988, il devient pendant deux ans correspondant à Moscou où il couvrira l'effondrement communiste dans l'URSS de Gorbatchev. De Varsovie, Washington et Moscou, Bernard Guetta a couvert toute la décennie de l'écroulement communiste pour le journal "Le Monde". En 1990, Bernard Guetta se présente à la direction du journal "Le Monde". N'ayant pas été élu, il quitte alors le journal. Puis il devient le Rédacteur en chef tout d'abord pour le journal "L'Expansion" (de 1991 à 1993) ensuite pour "le Nouvel Observateur" (de 1996 à 1999). Depuis il est éditorialiste chez "l'Express" et chroniqueur géopolitique chez "France Inter", "La Repubblica", au "Temps" et à la "Gazeta". Plusieurs fois récompensé pour ces travaux journalistiques, l'auteur

est notamment lauréat de cinq prix de journalisme, dont le prix "Albert Londres" qu'il reçoit en 1981 et le Grand Prix de la presse internationale et radio qui lui a été attribué en 2011 pour sa chronique "Géopolitique" sur la politique étrangère à France Inter.

L'auteur a également écrit trois autres ouvrages dont:

- "L'Europe fédérale", rédigé en collaboration avec Philippe Labarde, édition Grasset, paru en 2002 et comporte 138 pages. Dans cet ouvrage les auteurs se livrent à un véritable débat sur les actes qui ont permis à l'Europe de se construire. Il s'agit notamment pour ces derniers de répondre aux questions: faut-il marquer une pause ? Et comment ? Quel serait le modèle fédéral ? Peut-il exister un état-nation européen ? Quoi faire pour que l'économisme ne soit pas le seul facteur commun de l'Europe ? Comment remettre la décision politique au centre du jeu ?

- "Le Monde est notre métier: le journaliste, les pouvoirs et la vérité" rédigé en collaboration avec Jean Lacouture, édition Grasset & Fasquelle (7 novembre 2007), paru en 2007 et comporte 395 pages. Dans cet ouvrage, les co-auteurs se livrent chacun à une rétrospective critique sur la carrière de l'autre, il est également question du rejet du stalinisme et du communisme, et plus précisément comment être de gauche sans être apparenté à l'URSS.

- "L'an I des révolutions arabes : décembre 2010-janvier 2012", édition Belin littérature et revues, paru en 2012 et comportant 272 pages. L'ouvrage se compose essentiellement de l'ensemble de ses chroniques radiophoniques de 2011. Se faisant, l'auteur nous livre sa vision sur les révolutions arabes en éclairant, au jour le jour, les prémisses turques et iraniennes, les conséquences internationales et les infinies contradictions de l'époque.

"Intime conviction" est un récit journaliste entrant dans la catégorie des essais ou encore des manifestes. A l'image de ses chroniques radiophoniques matinales, ce livre est un véritable plaidoyer en faveur d'une intégration européenne plus aboutie et dans lequel Bernard Guetta nous livre sa profession de foi, et plus précisément sa conviction intime concernant la pertinence de la construction européenne. En y regardant de plus près, ce récit peut également être qualifié d'autobiographie. Entièrement rédigé à la première personne du singulier, l'auteur, sous la casquette d'observateur de la vie politique européenne, nous dévoile les mystères de la politique actuelle qui entourent la construction européenne.

Bien écrit avec un vocabulaire abordable, l'ouvrage se veut pédagogue et révélateur. Le style est agréable et sans effets trop marqués. En somme, il est facile d'accès et agréable à lire en ce que le sujet étant complexe mais par ce jeu d'écriture simplifié le lecteur lambda peut facilement s'y retrouver. A travers cette confession de foi l'auteur réussit l'exploit d'être compréhensible

par celui qui ne sait rien de la géopolitique européenne, sans toutefois simplifier excessivement son propos. En arrivant au bout de sa lecture on se rend compte que, non seulement on a appris beaucoup de choses mais qu'en plus, nous sommes nous-même devenus des européens convaincus.

Ce plaidoyer s'adresse de manière générale à tous les Citoyens européens vivant en Europe et de manière plus réduite à tous les détracteurs de l'Union européenne qui en annonce la mort. C'est à la suite du constat que "tout menace aujourd'hui l'Union européenne", que Bernard Guetta se décide à rédiger cet ouvrage. Selon lui s'il est un moyen de sauver l'Europe, c'est en offrant "plus d'Europe, en lui dressant un horizon, en l'accompagnant de plus de rêve, en lui donnant davantage de souffle". Il s'agit là d'une question de vie ou de mort. Car dans sa version actuelle, frileuse, timorée et étriquée, l'Europe périra à petit feu. Comme en témoigne le propre résumé de l'auteur: "Peut-être est-il trop tard. Peut-être est-il déjà trop tard pour réconcilier les Européens et l'Europe mais je me refuse à l'admettre. Je me refuse à baisser les bras car mon intime conviction est qu'aussi pitoyable que soit l'état de l'Union, ses peuples auraient tout à perdre à se détourner de leur unité parce qu'elle est semée d'embûches. C'est donc cartes sur table que je défendrai, ici, l'ambition européenne.

Je le ferai en analyste des rapports de force internationaux mais, avant tout, en témoin d'assez de ruptures historiques jugées impossibles pour avoir appris que rien ne l'était, pour peu qu'on veuille. C'est un cheminement que je voudrais faire partager - ces moments d'une vie qui, de l'enfance aux révolutions arabes en passant par Solidarité et l'effondrement soviétique, ont fait de moi un Européen, habité par une rage de ne pas laisser reculer ce continent qui est le nôtre et de réaffirmer ses nations en bâtissant, envers et contre tout, leur unité politique".

Après avoir fourni au lecteur la raison d'être de ce livre sous forme de déclaration d'intention, "l'européen convaincu" met à nu ses convictions politiques pro-européennes. Se faisant, il nous parle de manière sporadique de son enfance et tout particulièrement de son attachement précoce au journal "Le Monde". Puis vient la révélation, nous apprenons alors quand et comment son intime conviction s'est précisément forgée. Cette dernière est née à suite d'une longue discussion avec un vieil ami d'enfance Mr. Adam Michnik (militant et théoricien de la révolution polonaise) sur la jetée de Sopot en Pologne: "... nos échanges rebondissaient sans fin dans le bruit des vagues et, je ne sais pas pourquoi, je ne sais plus à la suite de quel enchaînement, je suis parti dans une tirade sur l'Europe. Cette unité européenne qui ne m'avait jamais intéressé jusque-là me semblait brusquement être la suite logique, l'aboutissement, un jour, ..., la nouvelle bataille que nous devons

mener ensemble,...". Se faisant, le journaliste retrace le cheminement qui l'a conduit à prendre conscience "de la nécessité de l'Europe et de l'unité européenne".

Il consacre également un point à relayer son histoire familiale. Celle-ci étant marquée tout particulièrement par celle de sa mère juive pendant la guerre de 1939-1945 dont il en tire comme héritage sa vision actuelle de l'Europe. D'après l'auteur, sa mère lui aurait légué: "l'inébranlable conviction que les loups ne sont pas qu'une meute à surveiller jour et nuit, à ne pas laisser grossir et entrer dans la ville, un danger permanent mais parable à condition de toujours rester en alerte et de ne jamais oublier que la générosité, l'humanité, la solidarité existent aussi chez l'homme, chez les hommes de bien dont il ne faut pas, jamais, laisser des conflits secondaires rompre l'indispensable unité".

Ensuite, B. Guetta nous plonge dans une sorte de retranscription synthétique de toutes ses chroniques, interviews et conversations réalisées sur le continent suite aux diverses révolutions qui ont eu lieu dans divers pays. Le but étant de démontrer que, tout autour de L'Union européenne l'idéal qu'incarne l'Europe fascine. Fort de son expérience de journaliste globetrotteur il nous plonge dans les coulisses des rapports géopolitiques sur le continent tout en nous rappelant à quel point l'enracinement européen y est fort. Selon ses propres termes: "c'est à Zurich que Lénine attendait son heure...", "... c'est d'Allemagne que le marxisme était arrivé en Russie...", "... c'est de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne, des grandes puissances et leur révolution industrielle, que le mouvement ouvrier avait essaimé jusqu'à Saint-Petersbourg et Moscou...". De la Pologne, B. Guetta nous relate l'histoire post-communiste, les aspirations à peine déguisées de Bronislaw Geremek et de Lech Walesa concernant l'unité européenne (convoitant plutôt un siège à l'OTAN afin d'obtenir la protection des États-Unis) et à la reconnaissance de la singularité du pays. En Pologne il découvre "sous le manteau du communisme ... un échiquier politique incroyablement semblable à celui des démocraties européennes de l'époque". De certains pays arabes il nous révèle brièvement l'historique des révolutions arabes de 2011 plus connues sous le nom de "printemps arabe". B. Guetta voit dans ces manifestations, "une aspiration à ce que nous sommes: une démocratie, un état de droit,...". C'est pourquoi, il croit que l'Europe devrait avoir un rôle fondamental auprès de ces pays. Selon lui: "politiquement unis, nous pourrions faire pour eux ce que les États-Unis avaient fait pour l'Europe grâce au plan Marshall dont la démocratie et les deux rives de l'Atlantique ont tant profité mais, tout à nos peurs, à notre défaitisme et à notre rejet de l'Union, nous sommes malheureusement pas, impardonnablement pas, à la hauteur de cet enjeu historique".

Enfin, il fait un laïus sur l'Union Soviétique, en dressant les grandes lignes de l'effondrement de l'URSS et sur la situation de la Russie (qui selon lui "n'en reste pas moins l'autre moitié de l'Europe") sous Gorbatchev, puis sous Eltsine qui se tourne vers les États-Unis d'Amérique à défaut de pouvoir se tourner vers les États-Unis d'Europe. Tout en nous mettant en garde sur les conséquences d'une Europe faible, il nous invite à repenser nos rapports avec la Russie, selon ses termes : "nous devons nous entendre avec elle. Nous le pourrions un jour, moins lointain qu'on pourrait le croire."

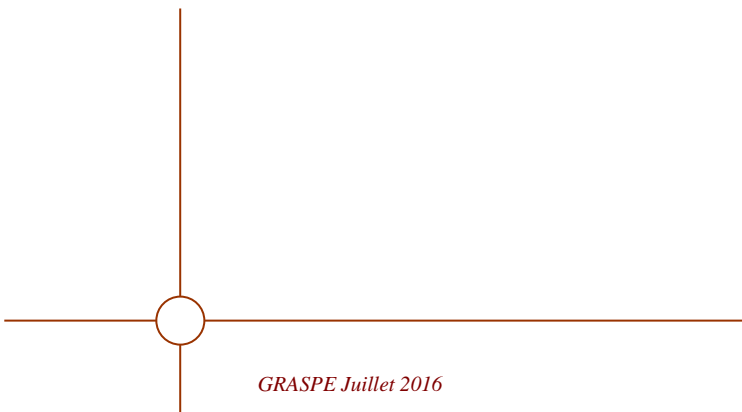
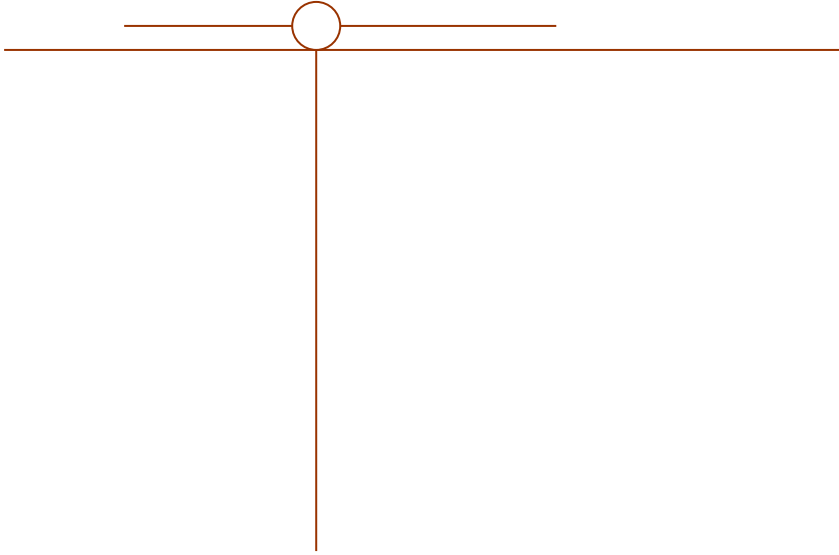
B. Guetta s'indigne: "qu'attendez-vous donc, messieurs les décideurs pour relancer les États-Unis d'Europe?". Selon lui "l'Europe, qui est une union des grandes démocraties européennes, est une chance inouïe" et il déplore "le divorce croissant entre les Européens et l'Europe, entre ses citoyens et ses institutions, mais aussi entre les Européens et l'idée même d'unité européenne, qui recule". Persuadé que cette unité doit être tout d'abord retrouvée et par la suite renforcée, il préconise un certain nombre de mesure afin de renforcer "l'Union européenne de demain". Pour ce dernier, la réforme des institutions européennes est "indispensable" car 95% des citoyens n'en maîtrisent pas le fonctionnement mais pas prioritaire. En effet, la priorité pour l'Union doit être ailleurs : "je proposerais de commencer par trois choses: la mise en place d'une politique industrielle européenne, la défense européenne et la création d'un réseau d'universités paneuropéennes capables de rivaliser avec les grandes universités américaines".

Ainsi l'Union doit prioritairement revoir ses bases afin de donner naissance à une nouvelle Europe, une "une unité européenne plus claire, plus démocratique et plus forte à l'international". Dans laquelle les chefs d'États et de gouvernements "en diraient comment, pas à pas, nous allons progresser vers tel objectif". Toujours d'après le spécialiste "l'état de l'Union" actuellement est inquiétant et les causes sont doubles: une crise politique dans laquelle l'Union s'enfonce à laquelle s'ajoute une crise de légitimité démocratique. Tout en reprenant un à un tous les maux actuels dont l'Union souffre tels que: la "méconnaissance des institutions", "l'indignation que celle-ci entraîne", ainsi que sur les accusations de plus en plus croissantes envers "Bruxelles" et "ses fonctionnaires non élus", B. Guetta nous donne une leçon, un véritable cours, de droit institutionnel communautaire. Pour le journaliste, les maux de l'Europe politique n'incombent à personne d'autre qu' "aux 28 dirigeants que nous élisons chacun dans chacun de nos pays. Le pouvoir appartient aujourd'hui non plus aux institutions communautaires mais au Conseil européen où siègent les chefs d'États et de gouvernements". Il poursuit en disant que "si cela ne change pas profondément l'unité européenne sera véritablement

menacée". Il est alors question de la survie du projet européen, et pour rétablir le lien de confiance entre les citoyens européens et les institutions européennes l'auteur propose quelques pistes.

Dans la dernière partie l'auteur part du constat que l'Europe qui s'est unie en "corps hybride, en une chimère empruntant à la fois à l'Europe fédérale et à l'Europe des nations", pour enfin nous livrer son ultime dessein pour l'Union: le fédéralisme européen. Car selon ses propres termes : "je n'ai jamais imaginé que l'Europe puisse approfondir et pérenniser son unité sans se doter d'institutions fédérales". Ainsi B. Guetta prône une Europe fédérale, "je suis devenu fédéraliste en devenant européen" précise-t-il. Et le journaliste s'explique en ces termes: "ma conviction est que l'un des grands atouts de l'Europe est sa diversité culturelle et linguistique, que chacune de ses nations peut la renforcer de son propre apport et que sa richesse commune est tout à la fois faite de rigueur nordique et de messianisme français, de créativité italienne, de pragmatisme allemand ou d'art scandinave du consensus social". Regrettant que ce fédéralisme européen n'est pas de modèle dont il pourrait s'inspirer, et à la lumière de ce que l'ancien président de la Commission européenne Jacques Delors nommait "l'Europe des grands travaux, l'Europe des grands projets", l'auteur dévoile ses prétentions pour cette Europe fédérale de demain. Il y consacre tout un pan entier dans l'avant dernier chapitre du livre. Brièvement, il s'agit tout d'abord de politiser la vie publique européenne en faisant du moment des élections européennes par les citoyens de notre continent un simple moment sans lendemain. Ceci permettrait de faire basculer les rapports de forces entre le Conseil européen et la Commission. Il faut repasser à l'action, faire en sorte que l'Europe lance de grands projets et de grands travaux afin qu'une vraie politique de relance au niveau supranational émerge enfin.

En conclusion, B. Guetta nous précise que pour lui il n'est pas trop tard pour sauver l'Union. Selon lui : "Non, bien sûr, rien ne va bien en Europe. Politiques et institutions, tout y est à repenser. Il faut un nouveau souffle à l'Union. Seul un aveugle ne le verrait pas et les Européens ne le sont pas, mais en quoi l'unité aurait-elle été une erreur fatale, une abomination de l'esprit sur laquelle il faudrait revenir?". La désunion n'est pas envisageable, et dans le fond ce n'est pas non plus ce que souhaitent des détracteurs de l'Union. Selon l'auteur la réponse est simple, deux pas sont à réaliser. L'un par les dirigeants Européens à qui il incombe "de prouver en actes que l'unité européenne n'est pas seulement indispensable mais également possible". L'autre par les citoyens Européens à qui il incombe dans un premier temps "de changer leurs regard sur l'Europe" et dans un second "de choisir entre être ou ne pas être". Ce livre, paru il y a deux ans, demeure d'une grande actualité dans le contexte post-référendum britannique.



Fiche de lecture :

Goodbye Europe

par S. Goulard, 2016, Flammarion

S. Goulard lance une alerte. Son dernier livre, « Goodbye Europe », dénonce au miroir du « nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union Européenne » de février 2016 la dérive qui conduit l'Union Européenne au mieux vers une médiocratie inefficace, au pire vers la dislocation.

La première partie de « Goodbye Europe » dissèque implacablement les chausse-trapes et les non-dits de l'accord conclu en Février 2016 par le Conseil Européen²⁹ qui permet à D. Cameron de faire campagne contre le BREXIT après avoir déclaré à la sortie du Conseil « I do not love Europe ». La charge est rude. Outre la dangerosité du précédent, l'accord reflète une quadruple débandade: premièrement, l'accord contourne et affaiblit la voie démocratique; deuxièmement, le droit et les institutions sont méprisées; troisièmement, la délicate question de l'articulation entre les règles du marché intérieur et le renforcement de la zone euro est réglée au détriment de l'autonomie de la zone euro ; quatrièmement, la question budgétaire a été laissée de côté, pérennisant le rabais britannique que plus rien ne justifie. En abandonnant la voie de la révision du traité que le Royaume-Uni a dûment ratifié, en faisant le choix d'un arrangement entre chefs d'État et de gouvernement qui serait à la fois interprétatif des traités et juridiquement contraignant, le droit à se prononcer est dénié aux Européens autres que les électeurs du Royaume-Uni. Plus grave encore, car gageant le futur, la promesse d'exempter le Royaume-Uni de travailler à une Union toujours plus étroite et la plus grande capacité accordée aux parlements nationaux à freiner, sinon bloquer, le processus législatif européen, portent un coup à la dynamique qui doit renforcer la légitimité démocratique propre de l'Union Européenne. Ce renforcement est cependant nécessaire pour soutenir une mutualisation efficace, dans une forme ou une

²⁹ Rappelons que cet accord n'a plus d'existence, suite au vote en faveur du retrait de l'UE lors du référendum britannique de juin 2016. Voir la déclaration du 24 juin : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/06/24-joint-statement-uk-referendum/>

autre, des moyens de la sécurité et pour pérenniser l'Union monétaire en la complétant par un volet budgétaire, fiscal et social qui ne soit pas tributaire des États. Mépris des institutions, car le Parlement Européen ne saurait être engagé « parce que son président est allé dîner avec les chefs d'État et de gouvernement » ou parce que trois parlementaires non mandatés ont participé aux négociations. Mépris des institutions, lorsque le Président du Conseil Européen déclare que « le nouvel arrangement est conforme au Traité et ne peut être annulée par la Cour de Justice de l'Union ». Mépris des institutions enfin, lorsque « l'arrangement » préempte en matière de portabilité de droits sociaux et d'octroi d'aides à l'emploi, de décisions qui relèvent du co-législateur. La dérive vers une Union fonctionnant en mode « interétatique », au gré d'agenda nationaux, renforçant le pouvoir des exécutifs et affaiblissant les contre-pouvoirs est bien établie. Or, « si chacun obtient son petit traitement à part, les puissants étant mieux servis que les faibles, il n'y aura bientôt plus d'Europe unie ». Que « les services de la Commission aient activement trempé dans la manœuvre...avec un directeur-général britannique conduisant les négociations en son nom », n'améliore pas l'image d'ensemble.

Mais dans la substance, de quoi « l'arrangement » est-il le nom ? S. Goulard montre que D. Cameron a bien posé deux questions fondamentales pour l'avenir de la construction économique européenne. A ces deux questions, « l'arrangement » n'apporte que des réponses ad hoc, ni satisfaisantes du point de vue du fonctionnement de l'Union, ni de celui des 28 partenaires du Royaume-Uni, en particulier des pays de la zone euro. La première question porte sur « la remise en cause de la priorité absolue accordée au marché » (intérieur dans la construction européenne). A raison, S. Goulard souligne que cette remise en cause « aurait du sens, à condition qu'elle ne se décide pas au coin d'une table mais procède au contraire d'une réflexion aboutie sur les limites de la construction européenne, notamment la concurrence fiscale et sociale entre les États, et les moyens de les surmonter en présence ou en l'absence des Britanniques ». Ce constat est d'autant plus remarquable qu'il est fait par une parlementaire centriste. Or c'est bien au coin de la table du Conseil, de façon ad hoc, qu'il a été accordé au Royaume Uni de déroger à la règle de non-discrimination pour les aides à l'emploi afin de limiter les flux de travailleurs migrants. Cette première question reste donc posée, non seulement d'ailleurs pour maîtriser la concurrence fiscale et sociale comme le souligne S. Goulard, mais encore pour pouvoir tenir compte de la diversité légitime des préférences dans des domaines sensibles (comme, c'est déjà en partie le cas pour les OGM) et donner plus d'options à certaines politiques nationales. La deuxième question soulignée par S. Goulard porte sur la réconciliation difficile « des impératifs du marché intérieur et des

intérêts d'une zone monétaire plus restreinte » que l'auteur de ces lignes considère d'ailleurs comme une mission impossible. Comment en effet soumettre la régulation de la deuxième monnaie de réserve mondiale à d'autres principes que ceux qu'elle se forge en toute souveraineté pour préserver sa stabilité monétaire et financière ? Est-on certain que cette stabilité ne nécessitera pas un jour de prendre des mesures faites pour durer et s'apparentant à des restrictions aux mouvements de capitaux avec tous les pays tiers (y compris ceux de l'Union Européenne n'ayant pas l'Euro pour monnaie) ? N'oublions pas, par exemple, que la Cour de Justice a annulé au nom de l'unité du marché intérieur une exigence de la BCE visant à ce que les chambres de compensation des dérivés aient leur siège dans la zone euro. Imagine-t-on la Federal Reserve Bank des États-Unis soumettre ses intentions en matière de régulation monétaire aux autorités du Canada ? Il est d'ailleurs possible d'aller un pas plus loin. Le pays de la zone euro pourraient être un jour (heureusement) conduits à envisager des politiques financées collectivement favorisant la mobilité des travailleurs au sein de la zone euro ou incitatifs d'investissements privés dans les régions en retard. De telles politiques risqueraient d'être jugées discriminatoires aux yeux des règles du marché intérieur dans la mesure où ne seraient éligibles que des résidents de la zone euro.

En contrepoint de ce constat terrible sur l'état de l'Union, la deuxième partie de « Goodbye Europe » est le narratif traditionnel en faveur d'une Europe qui ne pourra permettre aux peuples européens de peser sur le cours du monde et donc de prospérer que s'ils sont unis. La démonstration tentée en trois parties est connue : que ce soit pour la population, la richesse produite, la part dans les réserves monétaires, même le plus grand pays européen est déjà quantité négligeable ou le sera bientôt face aux États-Unis, la Chine, l'Inde ... Seule une Europe unie peut espérer faire entendre sa voix et mobiliser suffisamment de ressources pour assurer sa sécurité. Or, il est dans l'intérêt des peuples européens de peser dans un monde de plus en plus interdépendant que ce soit en raison de la révolution numérique que de l'urgence des défis globaux (changement climatique, épuisement des ressources naturelles, ...). Dans de nombreux secteurs, les territoires nationaux ne sont plus l'unité de décision politique pertinente en raison de la porosité ou de l'impossibilité de frontières. Et ce n'est qu'adossées à un vaste marché intérieur que les entreprises européennes peuvent rester compétitives. Le repli derrière les frontières nationales est donc une illusion d'autant que les mauvaises performances sont dues aux échecs des politiques nationales.

Que les élites nationales, confrontées aux poussées nationalistes et disposant - clé en main - de ce raisonnement apparemment imparable ne renoncent pas à l'intergouvernemental pour construire

(romantiquement) une « Europe unie, une communauté solidaire, douce aux plus vulnérables, dure aux ennemis de la liberté » et qu'elles n'osent pas tenter de convaincre leurs électeurs de la nécessité du grand saut en avant est pour S. Goulard un « mystère » et ne peut être attribué qu'à la médiocrité des dirigeants actuels et à leur attachement à des rentes de situation et à des institutions nationales obsolètes . Et, là on regrette que S. Goulard soit tombée dans la facilité et ne poursuive pas de façon plus systématique quelques unes des pistes qu'elle découvre elle-même au cours du livre. Car si le discours de la nécessité d'une Europe puissante convainc de moins en moins les citoyens et n'enraye pas la montée des nationalismes, c'est probablement pour des raisons plus profondes que l'incapacité ou le refus des élites nationales à proférer la bonne parole. Car ces citoyens ne sont probablement pas intéressés à la puissance de l'Europe en soi, mais à ce que les décideurs et leurs représentants à Bruxelles en font et à qui cela bénéficie. Ils ont probablement bien compris que le cadre institutionnel met les États en concurrence fiscale et sociale et que ceci profite au facteur le plus mobile, c'est à dire au capital. Comment reprocher alors aux perdants, à ceux qui ne disposent pas d'un capital social, culturel et/ou financier européenisé de se replier sur l'État nation qui leur est la seule source de solidarité ? Et s'il existe bien des politiques nationales dont l'échec aggrave le problème comme le souligne S. Goulard, il existe aussi des politiques européennes qui ont failli, comme la régulation des institutions financières d'avant la crise qui donnait en particulier aux agences de notation privées un rôle exorbitant et a dû être réformée en urgence en 2009, la faillite du marché des droits d'émission de carbone comme moyen de lutter contre le changement climatique ou l'échec de la politique de voisinage qui a longtemps confondu soutien à la transition et au développement avec accès au marché et exportation des normes du marché intérieur. Etre décidée au niveau européen, ne garantit ni le succès ni la légitimité d'une politique publique (ni n'est en soi source de son échec ou de sa récusation). Tenter de renvoyer la responsabilité d'échecs vers les politiques nationales, n'est pas plus justifié que les « c'est à la faute à Bruxelles » que l'on entend hors de Bruxelles.

Il est dommage que S. Goulard n'ait pas approfondi sa réflexion sur les moyens des politiques européennes : par exemple, la recherche de la croissance par l'approfondissement du marché intérieur doit-elle en rester le principe dominant ? La priorité donnée à l'unicité du marché comme moteur de l'intégration européenne a pu avoir un sens dans le contexte des années 80 et 90, à la recherche de la croissance perdue dans une Europe à 15. Elle en a de moins en moins au moment où il est devenu clair que la recherche de quelques dixièmes de point de croissance en plus ne saurait

constituer l'alpha et l'oméga d'une politique économique. Les politiques fondées sur l'expansion des marchés ne font pas que des gagnants et il s'agit aussi de lutter contre les inégalités et la précarité dans une Europe à 29, y compris en mettant un terme à la concurrence fiscale et sociale. Il s'agit de renforcer durablement la stabilité des marchés financiers, y compris par séparation d'activités bancaires au risque (ou peut-être au bénéfice) d'une fragmentation du marché financier. Il s'agit de réguler les émissions de carbone, y compris par des instruments non-marchands. Il s'agit de protéger des espaces pour que se développent des expériences locales ou nationales originales, tenant compte de préférences diverses. En somme, il s'agit de désacraliser l'unicité du marché dans le cadre de politiques décidées selon la méthode communautaire si cela permet de mieux atteindre des objectifs de politique publique et de mieux tenir compte de l'hétérogénéité des économies nationales. Il ne s'agit évidemment pas d'autoriser toute sorte de protectionnisme ou de discrimination décidé de façon unilatérale (par exemple, la possibilité accordée au RU de discriminer en matière d'aide à l'emploi est tout à fait discutable en raison de ses conséquences sociales et de la distorsion de concurrence qu'elle implique). Mais ouvrir plus largement aux États-membres cette porte déjà entrouverte (comme l'exemple des OGM le montre), pourrait faciliter en contrepartie l'adoption des nouvelles politiques centralisées qui sont nécessaires notamment en matière budgétaire, fiscale voire sociale dans la zone euro. Autant de flexibilité que possible pour redonner des marges aux politiques nationales, autant de transferts de souveraineté ou de coopération renforcée que nécessaire pour maîtriser les interdépendances, tels pourraient être les termes d'un nouveau deal, au moins pour la zone euro. Si les tentations protectionnistes et nationalistes sont bien là, l'Union a la chance de disposer d'institutions qui permettrait de les canaliser pour le mieux. Si elle ne saisit pas cette chance de façon offensive, en intégrant pleinement et en priorité dans son narratif la question de la distribution, elle risque en effet la dislocation.

Courrier des lecteurs

A quelque chose malheur (pourrait être) bon : un exercice de politique fiction

Le mot « Brexit » (pour « British exit », c'est-à-dire le référendum britannique du 23 juin sur la sortie du Royaume uni de l'Union européenne) résonne depuis de longs mois sur les ondes et sur les écrans. Parmi les questions de non moindre importance est celle du devenir des nombreux Européens résidant au Royaume Uni et des nombreux Britanniques qui résident dans un autre État membre . Ils seraient 200 000, dont 69 000 retraités, à vivre rien qu'en France mais 160 000 Français vivraient au Royaume Uni (Politico, 9 juillet 2016, page 6). Les Européens résidant en Angleterre en particulier pourraient être directement affectés par les restrictions de visa et de circulation prévues dans le cadre de l'accord conclu lors du Sommet européen du 19 février 2016 entre le Royaume Uni et l'Union européenne, c'est-à-dire ne pas bénéficier pendant une période allant jusqu'à 7 ans du système social britannique auquel pourtant ils contribuent. Le point est sensible, car d'autres États membres pourraient décider d'appliquer le principe de réciprocité (négative) à l'égard de leurs migrants britanniques.....

Un autre cas d'école est la situation des expatriés britanniques, déchus de la citoyenneté européenne du fait de la sortie du Royaume Uni de l'Union européenne. Certains se sont d'ores et déjà livrés à une analyse de la situation des fonctionnaires européens d'origine britannique : du point de vue statutaire, il est très probable que ceux-ci ont des droits acquis, notamment en matière de retraites du système spécifique auquel ils ont cotisé en tant qu'employés d'une institution de l'UE. D'un autre point de vue, leur situation apparaît problématique au regard de ce même statut des fonctionnaires et autres agents de l'UE. Le statut précise en effet qu'il faut être « ressortissant d'un des États membres », et donc citoyen européen (article 28 du Statut) pour prétendre être fonctionnaire de l'UE : le Royaume-Uni sorti de l'UE ne pourrait donc plus conférer à ses ressortissants ce droit à exercer des fonctions de fonctionnaire de l'UE.

Certes, il existe des solutions pragmatiques pour ces expatriés, comme celle de demander la nationalité d'un autre État membre, phénomène qui semble s'être accéléré récemment parmi la population des britanniques résidant hors de leur pays d'origine, notamment parmi les fonctionnaires européens. Quitte à ce que l'attachement civique et émotionnel au pays d'origine en soit affecté.

Une autre piste existe et ne peut être écartée à la légère. Elle consisterait à inviter ces ressortissants britanniques fonctionnaires de l'UE à demander la citoyenneté européenne afin de continuer à bénéficier des droits dont ils jouissaient jusqu'à la sortie de leur pays d'origine de l'Union européenne. Certes, « la citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté [d'un État membre] et ne la remplace pas » (article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) mais nécessité fait force de loi et il serait à tout le moins étrange qu'une population homogène du point de vue professionnel souffre de ruptures d'égalité en permettant à des citoyens et non citoyens européens d'être fonctionnaires de l'UE. On peut même imaginer l'indignation de certains (que je n'approuve pas) s'ils devaient côtoyer dans leur service des ressortissants étrangers disposant d'un traitement statutaire égal. Comment dès lors refuser à d'autres ressortissants non européens le droit d'accéder à la fonction publique européenne ? la boîte de Pandore serait ouverte.

La solution déclarative, certes créative, permettrait en tout état de cause de donner une visibilité nouvelle à la réalité quotidienne que nous vivons, celle de la citoyenneté européenne jusqu'ici condamnée à rester dans l'ombre des citoyennetés nationales (« subsidiaire » donc). Et de renforcer son caractère solidaire et fédérateur à l'égard de tous, heureux bénéficiaires de la liberté de circulation et d'établissement, de la protection de la Charte des droits fondamentaux, de la protection de la Cour de justice et des nombreux droits civiques et politiques accordés par les Traités (voir les articles 18 à 15 du TFUE). Ainsi que l'accès automatique aux services sociaux de santé et de retraite dans l'État membre de résidence, qu'il soit le pays dont on est ressortissant ou pas.

Le résultat, une nouvelle catégorie de citoyens européens simultanément ressortissants d'un état tiers (ou associé) mais liés à l'UE par une volonté individuelle solennellement exprimée. Autre avantage pour cette catégorie, celle de préserver les droits et obligations liés à leurs fonctions dans le cadre du Statut auxquels ils ont accédé par leur mérite, par voie de concours publics. La volonté personnelle viendrait suppléer la rupture intervenue du fait d'un acte de souveraineté qui leur échappe.

Cette version rénovée de la citoyenneté européenne pourrait préfigurer une « maison européenne » pour les victimes d'aléas historiques, relativement mineurs dans ce cas précis, mais des plus traumatisants pour tous les apatrides. A méditer, comme tout exercice de politique fiction.

Stop the babble

Stop with the blah blah. Why don't we ALL get out of our little bubbles and speak with ordinary people and ASK them what they want and find out what their problems are?

All the policies we push benefit in the main the rich farmers (cap) big business (TTIP), common fisheries against the big fishermen. I could go on.

Have you ever spoken to a working class unemployed man or woman? That's where I come from and speak with them all the time. Do you know what it's like to be unemployed for 7 years in your mid-fifties without the prospect of a job?

Ordinary people across Europe have been ignored by Brussels and national political elites across Europe. At a time when we need real leadership, what do we get? Has beens, nobodies.(except maybe Merkel)

Ordinary people don't give a fig for your European ideals. What the ordinary people of Europe INCLUDING the brits are decent jobs, decent standard of living a decent home and a future for their kids.

Do you think they would have voted Brexit if they had that? No.

If you want the European project to continue then the social chapter must be reinstated and the Neo con agenda dumped. People with money in their pockets are happy people but it's not about money it's about fairness.

How decisions are made must be made transparent and National ministers must not be allowed to blame Brussels for their decisions.

Explain to me how during this recession of the past 7/8 years how the rich have got richer (+15%?) and the gap between the poor and the rich has grown bigger?

The only way to do that is to invest. To invest you need money not Austerity. To get money, the rich must pay their taxes (especially the big corporations), including us (I am not talking about AST 1 or 2 etc.)

The people of England who voted for brexit have mostly been abandoned by their government and that began with Thatcher. All they know about Europe are straight bananas and other lies from their media over 40 years.

Did the Commission do anything to counter that? No.

So ideals are fine but if you can't bring the people with you and start now, the Dutch and the French will be next and you can kiss your European ideals goodbye.

Témoignage : Quelques réflexions après une visite à mon ancienne DG

Etant parti à la retraite au mois de septembre 2015, j'ai eu l'occasion de revenir sur Bruxelles et de rencontrer pas mal d'anciens collègues. Cette visite fut l'occasion de parler et de me remettre en mémoire un certain nombre de réflexions que je m'étais fait à un moment ou à un autre.

1. La DG AGRI va perdre encore 180 fonctionnaires de plus. Le « détricotage » continue mais à un moment ou à un autre, il va faire froid. On se demandera qui a laissé la porte ouverte.
2. Eloigner géographiquement les ressources humaines du personnel est-il la meilleure manière de « prendre soin de ce trésor de l'institution que sont les femmes et les hommes qui y travaillent » (phrase similaire à celle entendue tous les ans au pot de fin d'année de la DG ou à la venue du nouveau Commissaire) ?
3. Dégraissier les services et, en même temps, provoquer une mobilité importante des chefs d'unité avec l'arrivée d'un nombre certain du dehors de la DG, est-ce compatible avec le maintien du service public européen ?
4. Un certain nombre de postes requièrent une expertise technique. Une mobilité intelligente et accompagnée est une force ; une mobilité forcée à coup de feuille d'Excel est une calamité. Comme dans tout, la valeur se trouve dans l'équilibre.
5. L'autorité du chef d'unité (surtout quand il faut faire travailler plus les équipes pour cause de dégraissage) ne peut être basée que sur sa compétence, son leadership moral et non pas son

titre administratif. Il doit être perçu par les troupes comme créateur de valeur et d'assurance de qualité. Certaines des mobilités que j'ai observées ne répondent pas à ces critères. Est-il raisonnable qu'un chef d'unité responsable de certains États membres ne parle aucune des langues desdits États membres?

6. La mobilité entre DG est une bonne chose. Encore faut-il qu'elle soit suffisamment organisée pour pouvoir utiliser pleinement les capacités des nouveaux venus.

7. Il ne semble pas sage en même temps de dégraisser les effectifs et ne pas donner aux services les moyens de faire le meilleur usage des ressources restantes.

8. Réussir cette opération requière un effort de formation important. J'en suis tellement convaincu que j'ai obtenu depuis plusieurs années de pouvoir enseigner à l'intérieur de la Commission, mon cours « La PAC hier, aujourd'hui et demain », que j'enseigne à l'Université. Ce cours devrait être obligatoire pour tous les nouveaux venus à la DG AGRI et pour les candidats potentiels à la mobilité vers l'AGRI des autres DG. Connaître l'histoire de la politique sur laquelle on travaille, rends plus difficile répéter certaines des erreurs du passé ;

9. Mais ne faudrait-il pas un cours sur les fonds structurels, hier, aujourd'hui et demain; le budget européen, hier, aujourd'hui et demain ; la politique des transports, de la concurrence, de l'énergie, hier, aujourd'hui et demain...

2016, année de reconstruction !

L'Union européenne échappera-t-elle à la nécessité de coopérer ? Face à l'incroyable succession des crises, crise financière encore latente (la pire depuis les années 20), terrorisme, immigration massive, crise aux frontières extérieures, les États membres peinent à comprendre qu'ils ne peuvent agir seuls et que, pour regagner leur souveraineté, ils doivent la partager.

Pourtant, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi évident. Après le gel des Blocs de part et d'autre du « rideau de fer », les Européens vivent depuis plusieurs décennies dans l'illusion d'un monde apaisé et globalisé où les choix s'imposent d'eux-mêmes. Mais l'histoire fait un grand retour : la chute de l'Empire soviétique nous a légué une Russie en quête de destin entre Europe et Asie, le recentrage des États unis sur le Pacifique nous laisse face à nos responsabilités et à la nécessité de prendre notre place dans le monde. La crise financière n'est toujours pas derrière nous : la zone euro a pris de nombreuses mesures mais souffre de mal gouvernance. Là où il faudrait des mesures amples et vigoureuses, elle n'agit que

tardivement et timidement, comme elle espérait encore dans la capacité auto correctrice des marchés !

La poudrière du Moyen Orient, les ambivalences turques, l'imprévisibilité russe sont des questions vitales pour les Européens, sans qu'aucune puissance ne puisse définir pour eux et à leur place leurs intérêts communs. L'élargissement, le report infini des frontières, la diplomatie du marché ont longtemps permis de reporter la question de la responsabilité collective. Ces tactiques aujourd'hui s'épuisent et la réalité nous adresse des signaux puissants. Nous touchons aujourd'hui à « l'os » : la sphère vitale de la Russie, le chaos meurtrier dans l'Est de la Méditerranée, l'indétermination des puissances régionales voisines, la nécessité de réguler les marchés, de redéfinir les conditions pour des sociétés plus justes et plus viables ...

L'impréparation systémique des Européens n'est plus tenable et, si les opinions publiques ne l'ont pas encore clairement compris, elles ne l'accepteront bientôt plus. Euroscepticisme et euro nihilisme ne sont que des réponses confuses à l'inquiétude partagée par les populations en Europe. Aussi, plutôt que l'actuelle course à la fragmentation où certains gouvernements cherchent leur survie politique, est-il urgent pour les États membres de s'accorder sur les priorités communes, celles qui peuvent être efficacement poursuivies.

Affirmer son irréductible différence apporte des bénéfices de court terme à quelques-uns, aux dépens de l'ensemble. Mais les solutions crédibles et efficaces résultent seulement d'une interdépendance assumée. Les forces positives pour la solidarité, la coordination, pour une gouvernance plus démocratique et plus inclusive doivent s'imposer. Il est urgent aujourd'hui de reconstruire.